Innovation Sociale CONSEIL

Le RAMEAU
Co-construisons demain

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Numéro 67 – Décembre 2025

Sommaire

EDITO 4

Créer de la valeur en « Commun(s) » : comment faire ? 5

NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX 10

Un lien direct entre inégalités de richesse et dérèglements climatiques, selon une étude 11

Mobilités alternatives : un potentiel de décarbonation encore largement inexploité 12

L'Ademe recommande plus de sobriété pour réduire la dépendance aux métaux critiques 13

Etude de la Drees : la France moins frappée par la pauvreté que ses voisins européens 16

La régulation des émissions du secteur de l'aviation mettrait-elle à bas le secteur du tourisme ? 18

Biocarburants : une superficie équivalente à la France d'ici 2030 20

L'ESS EN MOUVEMENT 23

Les « licoornes » à la poursuite d'un modèle économique souhaitable, démocratique et viable 23

Pris en étau, les bailleurs sociaux exhortent l'Etat à agir 25

Baromètre de l'isolement des personnes âgées : une hausse de la « mort sociale » 26

La Cour des comptes fait l'inventaire du soutien public à l'économie sociale et solidaire 28

Sécurité sociale de l'alimentation : un premier retour d'expérience 30

Baromètre de la pauvreté et de la précarité en France : une société encore marquée par les inégalités 32

RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES 34

Reclaim Finance analyse la reprise des financements fossiles par les banques 34

L'industrie automobile à l'heure de la neutralité carbone : la SBTi dévoile sa norme Automotive Net-Zero 36

L'ISO publie une norme pour la prise en compte de la biodiversité dans les organisations 38

Etude : moins de 1% des entreprises multinationales ont aligné leurs investissements sur les objectifs climatiques mondiaux 39

Un recul des entreprises dans la mesure de leur impact carbone 41

TRANSFORMATION DIGITALE 44

L'Intelligence Artificielle va-t-elle resusciter le charbon ? 45

Quelle demande en énergie pour les data centers en France ? 46

MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES.....48

Les compétences des collectivités territoriales reposent sur la capitalisation de l'expérience acquise et sur la mutualisation des expériences 49

TERRITOIRES INNOVANTS 50

Etude Airparif : les impacts économiques de la pollution de l'air en Ile-de-France..... 51

Rapport de l'AIE sur les énergies renouvelables : des installations records, mais quelques nuages à l'horizon.. 52

Ecologie : quelques paradoxes dans les études d'opinions en France..... 54

Taxonomie verte : le Tribunal de l'UE valide nucléaire, biomasse, éolien… et gaz fossile..... 56

Fonds pour répondre aux pertes et dommages : à quand l'opérationnalisation ?..... 59

Plan climat Chinois : une prise de leadership face au recul des Etats-Unis, mais quelques ambiguïtés 60

A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT.....64

Rapport du PNUD : les populations les plus pauvres prises dans un cercle vicieux du dérèglement climatique . 65

Rapport sur l'adaptation au dérèglement climatique : agir coûte moins cher que subir 67

Des subventions néfastes à l'environnement encore trop présentes 69

Copernicus : un nouveau rapport alarmant sur l'état des Océans 70

Été 2025 : un coût à 126 milliards pour l'Union Européenne..... 72

POUR ALLER PLUS LOIN.....75

Evènements clés..... 76

A découvrir..... 78

EDITO

Une capitalisation en « Commun(s) » pour piloter un changement éclairé !

Depuis 2014, Innovation Sociale Conseil (ISC) capitalise l'actualité de l'innovation face aux défis de transitions de plus en plus complexes. Ce 67ème numéro témoigne d'une attention particulière à suivre à la fois le cours des choses, mais aussi à pouvoir en garder mémoire pour être en mesure de retracer notre cheminement collectif. Savoir d'où nous venons et les étapes par lesquelles nous sommes passées est indispensable pour mieux se projeter dans l'avenir.

Lorsqu'en 2017, Bernard SAINCY, Président-Fondateur d'ISC, a proposé au RAMEAU de s'associer à cette démarche, ce fut comme une évidence pour notre laboratoire de recherche empirique. De même, lorsqu'en 2022, après avoir lancé la plateforme odd17.org l'année précédente, la base IMPACT-Alliances a été co-élaborée avec Sindup pour rendre lisible et visible la diversité des exemples inspirants de coopérations au service de l'intérêt général. Il est stratégique de valoriser la base de capitalisation patiemment mutualisée.

Comme chaque trimestre, ce numéro vous permettra de (re)lire les faits marquants en matière de nouveaux modèles d'affaires sociétaux, d'ESS en mouvement, d'engagements & de RSE des entreprises, de transformation digitale, de mutations des compétences, d'innovation territoriale, sans oublier d'être à l'écoute de la planète au travers des enjeux de transition écologique. Au moment où l'IA vient bousculer nos pratiques, n'oublions pas que c'est la qualité de l'information et des données qui lui sont fournies qui qualifie sa capacité à éclairer nos décisions. En une décennie, c'est près de 5.000 articles qui ont été capitalisés. Ce socle commun de connaissance est mis à disposition de tous ! Bernard SAINCY en décrypte la valeur dans l'interview « 3 questions à… » des Jeudis de l'ODD 17 du 11 décembre, et de son intervention lors de la session de découverte de la base IMPACT-Alliances. Prenons le temps d'écouter cette mise en perspective de l'usage de ce bulletin de veille et de capitalisation de l'innovation sociétale, remercions Sidney LAMBERT-LALITTE qui en est le principal rédacteur, et prenons le temps d'en explorer les multiples facettes.

En cette fin d'année, le dossier est consacré à l'état des lieux des moyens qui sont mis à disposition des Territoires pour appréhender 2026. Ce sera une année charnière avec les élections municipales. Dans une démocratie, ce sont en effet les élections locales qui fixent le « socle commun » de la Nation. Les Territoires jouent à ce titre un rôle majeur dans notre capacité collective à faire face aux défis, aux crises multiples, et plus encore à semer un ferment pour (ré)inventer nos modèles d'actions publiques et privées. Sachons donc valoriser l'engagement de celles et ceux qui acceptent de prendre le risque d'en piloter l'intérêt général au « 1er kilomètre » de nos réalités quotidiennes, et soyons à leur côté pour Agir ensemble.

D'ici-là, bonne lecture, et très belles fêtes 2025 !

Charles-Benoît HEDSIECK

*Président-Fondateur du laboratoire de recherche empirique **Le RAMEAU***

Créer de la valeur en « Commun(s) » : comment faire ?

Le 107ème Congrès des maires avait pour thème « Le meilleur en commun ». A cette occasion pas moins de 21 moyens ont été présentés aux élues et élus locaux en réponse à l'étude Impacts & Trajectoires réalisée auprès d'eux pour connaître leurs besoins au « 1er kilomètre » des ressources et des envies d'engagement. Ce dossier trimestriel retrace les actions de 21 partenaires qui se sont alliés pour créer de la valeur en « Commun(s) ».

Rappelons-nous, en 2024 lors du 106ème Congrès des maires, l'Institut pour la Recherche de la Caisse des Dépôts et Le RAMEAU publiaient le cahier de recherche « ODD 17 : quelles trajectoires territoriales ? » pour valoriser la place incontournable des Territoires dans la réussite des transitions. Afin de connaître la position des élu(e)s locaux, l'Observatoire des partenariats publiait l'étude Impacts & Trajectoires pour connaître les avancées constatées durant leur mandat, mais aussi leurs priorités d'action pour répondre à l'ampleur des fragilités[1].

Après avoir écouté les élus locaux dans leurs enjeux et leurs pratiques pour faire émerger de nouvelles réponses face à l'ampleur de nos défis communs, une mobilisation collective de capitalisation des ressources a été mise en œuvre tout au long de 2025 pour répondre à leurs besoins, accélérer les alliances d'intérêt général et valoriser les pratiques innovantes.

Lors du Salon des maires 2025, **21 moyens complémentaires ont été présentés pour accompagner les démarches innovantes de co-construction des politiques publiques**. 7 événements, 7 publications et 7 leviers d'action ont ainsi été mis à disposition des élus locaux et de leurs agents.

Ce **« mode opératoire » de la co-construction du bien commun** n'est pas limité aux acteurs publics. Il a été conçu pour tous les acteurs publics & privés, nationaux et territoriaux qui veulent « Agir ensemble en Territoire » ! Explorez-le, et n'hésitez pas à vous saisir des différentes ressources.

Et si 2026 était sous le signe de la création de valeur en « Commun(s) » ? Pour lutter contre les fragilités, mais aussi pour déjouer les pièges d'une succession de crises qui chaque jour nous fait douter de notre capacité collective à relever nos défis communs, et si nous faisions le « Pari de la confiance » ? … en cette période de fin d'année, n'est-il pas temps de sortir de nos craintes légitimes pour prendre l'engagement de faire bouger les lignes ?

« Créer de la valeur en Commun(s) », tel est l'engagement du RAMEAU pour 2026 au travers des différents leviers décrits dans ce dossier trimestriel du bulletin de veille et de capitalisation de l'innovation sociétale. La diversité de cette dernière, au cœur des Territoires, nous fait espérer que cet engagement sera suivi d'effets. Et vous, quelle est votre rêve pour 2026 ? N'hésitez pas à nous le partager pour faire vivre ce bulletin.

Bonne (re)découverte de notre capacité collective à (ré)inventer demain…

Charles-Benoît HEIDSIECK – Président-Fondateur du RAMEAU

[1] L'étude IMPACTS & TRAJECTOIRES réalisée auprès des élus locaux par l'Observatoire des partenariats pour le Salon des maires 2024 avait montré les enjeux et les pratiques de la co-construction des politiques publiques afin de répondre aux fragilités locales et de faire émerger de nouveaux équilibres socio-économiques. 91% des élus estiment que leur territoire est en mouvement face aux transitions, dont 35% font preuve d'innovation. 42% considèrent que leur territoire est déjà dans une dynamique de co-construction, contre 25% en 2020, et 38% qu'elle s'amorce sur leur territoire. 31% des élus locaux s'appuient fortement sur les partenariats (+11% avec les initiatives citoyennes, +8% avec les associations, +7% avec les PME en comparaison avec 2020). L'effet de taille des Collectivités est central ; il induit des approches différentes qu'il convient d'intégrer aux stratégies d'action.

CREER DE LA VALEUR : MODE D'EMPLOI !

Face à l'ampleur des transitions et aux incertitudes, comment créer de la valeur en « Commun(s) » ? Répondre concrètement à cette question fut l'ambition du mois de novembre. Les élu(e)s locaux nous invitaient à partager « le meilleur en commun » à l'occasion du 107ème Salon des maires. Tour d'horizon des 21 moyens qui ont été mis à disposition des Territoires pour Agir ensemble dès aujourd'hui.

Face aux défis à relever, l'ambition doit être à la hauteur. Elle doit être partagée et contributive à l'intérêt général. C'est avec cette conviction que durant toute l'année 2025 l'enjeu d'apprendre à créer de la valeur en « Commun(s) » a été au cœur de l'action du RAMEAU. Notre laboratoire de recherche empirique a ainsi partagé avec ses partenaires 21 moyens d'accélérer les alliances d'intérêt général qui créent de la performance, de l'innovation et de la confiance (*Cf. flyer présenté au 107ème Congrès des maires*). Il en a rendu compte (*Cf. article « Salon des maires : des mots… et des Actes »*). Il faut aujourd'hui aller plus loin.

La prise de conscience de l'urgence de (re)territorialiser les politiques publiques semble gagner du terrain. C'est la seule solution crédible pour (re)créer la confiance. Dans le cap et le cadre communs de la Nation, seule l'agilité des Territoires peut permettre de réussir à lever le défi de l'ampleur des transitions devant nous. Pour cela, il nous faut apprendre à Agir ensemble.

Un socle commun de connaissances pour appréhender le mouvement d'alliance

10 ans après la publication du rapport « Intérêt général : nouveaux enjeux, nouvelles alliances, nouvelle gouvernance », **les solutions qui peuvent être activées sont aujourd'hui concrètes**. Elles reposent sur de nouvelles alliances d'intérêt général.

Issu d'une mission ministérielle, le Fonds ODD 17 investit dans l'ingénierie du faire alliance pour faire connaitre, reconnaitre et valoriser les impacts des coopérations au service des transitions. Depuis 2020, c'est ainsi 5,7 M€ qui ont été investis au plus près du « 1er kilomètre » des besoins, des ressources et des envies d'engagement. Au moment où le relais de son pilotage est assuré par la Fondation des Territoires, son bilan triennal en (dé)montre les résultats (*Cf. bilan 2023-2025 du Fonds ODD17*).

A l'écoute de 81 écosystèmes territoriaux représentatifs de la diversité des réalités locales métropolitaines et ultramarines, un **mode opératoire du faire alliance** a été réalisé pour répondre à nos défis communs.

Ce mode opératoire se compose de **7 leviers pour Agir ensemble en Territoire** efficacement :

- Une méthode – « **Agir ensemble en Territoire** » **:** mise en œuvre depuis 15 ans, cette méthode a été décryptée dans le cahier de recherche « ODD 17 : quelles trajectoires territoriales ? ».
- Un maillage territorial – **350 « catalyseurs territoriaux » :** ces animateurs au quotidien des coopérations entre collectivités, associations et entreprises sont au service des défis locaux.
- Un contrat de confiance – **Charte d'engagement réciproque du faire alliance :** une Charte signée avec les représentants de l'Etat et des Territoires afin de fixer un cadre commun pour s'engager en confiance.
- Une capitalisation partagée –**Boussole « Agir ensemble en Territoire » :** cette boussole permet de garder le cap et de se repérer dans la diversité des ressources accessibles librement en ligne pour agir sur les transitions selon sa maturité.
- Une information régulière – **Cycle « L'ODD 17 en pratiques » :** selon ses besoins, l'accès à une animation des connaissances à la fois hebdomadaire, mensuelle, trimestrielle et annuelle.
- Un kit pratique – **Kit « Réussir ensemble la territorialisation des transitions » :** ce kit pratique est le fruit de deux décennies d'expérimentations de méthodes et d'outils utiles à la diversité des territoires métropolitains et ultramarins. A (re)découvrir pour préparer 2026 !
- Un dispositif de soutien – **Fonds ODD 17 :** créé en 2020 à l'occasion d'une mission ministérielle, cet outil d'investissement en « Commun(s) » favorise les alliances d'intérêt général au « 1er kilomètre » des besoins, des ressources et des envies d'engagement.

Ces 7 leviers constituent un réel **parcours de (re)découverte de notre capacité collective à répondre à nos défis communs au plus près des réalités de terrain**. Pour se les approprier, il suffit d'avoir envie de co-construire des démarches apprenantes en mobilisant son écosystème de proximité. Testez les pour en éprouver la valeur !

7 nouvelles publications pour déployer les coopérations territoriales

Les Territoires jouent un rôle pivot dans les transitions. Ce sont les lieux d'incarnation de « l'intérêt général à portée de main » et les espaces d'expérimentations innovantes. En leur sein, se (ré)inventent les nouveaux modèles. Comment en valoriser cet apport stratégique ?

7 partenaires des Territoires se sont mobilisés pour proposer des réponses :

- Ecouter les besoins en proximité – **L'étude « Tendances & fragilités économiques » :** Après avoir écouté les jeunes en 2023, et les élus locaux en 2024, c'est la diversité des acteurs économiques locaux qui ont été au cœur du programme d'études de **l'Observatoire des partenariats** en 2025. Résultats : l'étude « Tendances & fragilités économiques » nous rappelle combien il est essentiel de partir du « 1er kilomètre » des besoins plutôt que du « dernier kilomètre » des solutions. Selon les répondants, cela permet de prendre en compte les spécificités locales, seules à même de permettre d'Agir ensemble sur les fragilités.

- Faire l'état des lieux des « bonnes nouvelles » - **Le dossier « Coopérations territoriales : sites de rencontre » :** Ce 5ème dossier annuel de JURIS Associations réalisé à l'occasion du Salon des maires est l'occasion de mettre à l'honneur les dynamiques de celles et ceux qui agissent déjà localement pour faire des transitions une opportunité d'inventer de nouveaux modèles et de nouveaux équilibres socio-économiques plus durables et équitables.
- Apprendre à faire des Récits au plus près des réalités locales - **Le vadémécum « Faire territoire : le récit pour agir autrement » :** Cette année encore, pour son 5ème Vadémécum, **l'ANPP-Territoires de Projet** nous invite à une approche singulière du développement local. Le vadémécum « Faire territoire : le récit pour agir autrement » est une invitation à explorer la force des Récits lorsqu'ils sont fondés sur la réalité de ce que nous vivons au quotidien.
- Décrypter la diversité des ingénieries de proximité - **Le vadémécum « Ingénieries territoriales : (ré)inventons les liens et les lieux » :** Les ingénieries locales sont le ferment des transitions. Le **Réseau des catalyseurs territoriaux** s'appuie sur une décennie d'écoute et de partage de pratiques pour en expliciter la valeur. « Ingénieries territoriales : (ré)inventons les liens et les lieux » est un outil pédagogique très concret pour appréhender la diversité des ingénieries de proximité et mieux en articuler leur valeur respective.
- S'appuyer sur ce qui existe déjà… et qui a fait ses preuves ! - **Le rapport « Comment Agir ensemble en Territoire ? » :** Ce panorama des solutions éprouvées par la pratique est un véritable inventaire du **Fonds ODD 17** pour accompagner les mutations locales, en s'adaptant aux 4 niveaux de maturité territoriale. C'est un guide pratique indispensable aux partenaires publics et privés qui veulent soutenir utilement les Territoires, en maximisant leur impact… au « 1er kilomètre » des besoins !
- Changer de référentiel - **Le référentiel « Impact & Trajectoires en Commun(s) » :** Il n'est pas possible de changer de modèles sans changer de modes d'évaluation de la performance, de l'innovation et de la confiance. Après deux décennies d'expérimentations, **Le RAMEAU** publie son 7ème référentiel. Il est fondé sur la méthode « Impacts & Trajectoires » qui invite chacun à (ré)évaluer ses objectifs et à valoriser l'action en « Commun(s) » qui contribue à la fois à consolider son propre modèle socio-économique, et à réussir ensemble les transitions.
- Valoriser l'Agir - **La note « Créer de la valeur en Commun(s) » :** Cette année encore, la **Fondation des Territoire** éclaire et résume une année de cheminement collectif.

Le RAMEAU est fier de rendre compte de ce cheminement en « Commun(s) ». Un grand merci à la diversité des partenaires sans lesquels cette richesse collective n'aurait pu être partagée.

Mettre en lumière la valeur déjà créée collectivement !

Malgré les avancées, le chemin reste immense. Pour le faire en confiance, nous devons prendre collectivement conscience de la valeur des étapes que nous avons déjà franchies. Le foisonnement des initiatives est à la fois une force pour répondre au plus près des réalités, mais aussi un handicap car il est rarement mis en valeur.

La Fondation des Territoires a confié le soin au média **Territoires Audacieux** de suivre la diversité des événements qui ont été réalisés afin de diffuser largement ces Méthodes, Exemples, Données, Outils et Compétences (MEDOC). Ils sont un véritable traitement de choc contre la montée des inquiétudes, et contre les risques induits d'une désespérance collective.

A l'occasion du Giving Tuesday 2025, la Fondation des Territoires a ainsi mis en partage les résultats collectifs autour de trois événements emblématiques de ces dernières semaines.

- Salon des maires - **Panorama des outils pour Agir ensemble au service des transitions :** les 21 moyens ont été mis à disposition des élues et élus locaux pour développer le « meilleur en commun » (voir article dédié) ont été mis en perspective au travers de l'interview de la Directrice adjointe de l'innovation de **PEMB** : Paris Est Marne et Bois place les coopérations territoriales au cœur de son innovation (voir article dédié), de celui de la Directrice d'un **PETR** : Territoire de montagne : défis et leviers du chef de projet innovation territoriale (voir article dédié), et de l'entretien avec la Présidente l'**ANPP – Territoires de Projet** : Les récits pour agir autrement, au cœur de la dynamique des projets de territoires (voir article dédié).

- Présentation de l'étude « Tendances & fragilités économiques » - **Décryptage des fragilités économiques en territoires :** cet état des lieux et sa mise en perspectives ont été partagés au travers d'un webinaire de la plateforme « Trajectoires socio-économiques » pour commenter les résultats de l'étude (à voir en replay). Qu'en retenir en synthèse ? (voir article dédié). Qu'en pensent les acteurs publics et privés ? Du côté des acteurs publics, la **Région Grand Est** redonner de la confiance et de l'élan au partenariat entre les Pays et la Région Grand Est (voir article dédié), et du côté des entreprises, **FACE Occitanie** explicite la manière dont les clubs de FACE Occitanie contribuent à amortir les fragilités socio-économiques (voir article dédié).

- 8ème dîner « Elus & Entreprises » - **Créer de la valeur en commun, comment faire concrètement ?** : c'était le thème 2025 du 8ème diner annuel de la Fondation des Territoires. Qu'en retenir en synthèse ? (voir article dédié). Qu'en pensent le **Président de la Fondation des Territoires**, Philippe DA COSTA (voir article dédié), la Vice-présidente de **l'Eurométropole de Strasbourg** (voir article dédié), et la Vice-présidente du **Département de l'Aude** (voir article dédié).

Deux décennies de recherche empirique, à l'écoute des pratiques de terrain, n'ont pas été de trop pour capter les signaux faibles, les suivre dans la durée, et pouvoir témoigner aujourd'hui de nos avancées collectives. Au moment où l'intérêt général est attaqué, parfois même pas ceux censés le défendre, il est urgent d'unir les forces de celles et ceux qui veulent poursuivre le chemin initié pour faire du 17ème Objectif de Développement Durable une espérance collective qu'ensemble nous parviendrons à trouver des solutions concrètes et pertinentes face à nos défis communs. Durant toute l'année 2025, Le RAMEAU y a pris sa part en modélisant et en partageant les 7 savoir-faire au cœur de son apprentissage depuis sa création en 2006 (*cf. plateforme « Piloter l'innovation sociétale : valoriser et développer ses compétences »*).

En pilotant le programme 2024-2026 « Réussir ensemble la territorialisation des transitions », pour le compte du collectif du Fonds ODD 17, en partenariat avec l'ADEME, AG2R LA MONDIALE et le Fonds de Développement de la Vie Associative (FDVA), notre laboratoire de recherche empirique peut témoigner que les 81 écosystèmes territoriaux accompagnés contribuent – chacun à sa manière – à faire émerger des réponses au plus près des préoccupations de tous. Assurer cohérence des actions, cohésion des acteurs et pérennisation des ressources se fait au plus près des spécificités locales. A bas bruit, mais à fort impact, ces initiatives contribuent à ouvrir des trajectoires vers de nouveaux équilibres plus durables et équitables.

Après tout le travail en « Commun(s) » aujourd'hui largement partagé, qui peut encore dire qu'il ne sait pas ce qui se passe sur les Territoires ? Les bonnes nouvelles s'y multiplient, et ce sont elles qui nous invitent à faire le « Pari de la confiance ». N'ayons plus peur, prenons le temps de les observer pour nous donner le courage de passer à l'Action !

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Un lien direct entre inégalités de richesse et dérèglements climatiques, selon une étude 11

Mobilités alternatives : un potentiel de décarbonation encore largement inexploité 12

L'Ademe recommande plus de sobriété pour réduire la dépendance aux métaux critiques 13

Etude de la Drees : la France moins frappée par la pauvreté que ses voisins européens 16

La régulation des émissions du secteur de l'aviation mettrait-elle à bas le secteur du tourisme ? 18

Biocarburants : une superficie équivalente à la France d'ici 2030..... 20

Un lien direct entre inégalités de richesse et dérèglements climatiques, selon une étude

Les inégalités de richesse se traduisent directement en inégalités climatiques. Une étude publiée le 7 mai dans *Nature Climate Change* révèle que les 10 % les plus riches de la planète sont responsables des deux tiers du réchauffement global observé depuis 1990. À l'inverse, la moitié la plus pauvre de la population mondiale ne serait à l'origine que d'un dixième des émissions totales. Cette recherche, menée par une équipe de l'université de Zurich, établit pour la première fois un lien direct entre la concentration des richesses et l'intensification des phénomènes climatiques extrêmes. Sa principale autrice, Sarah Schongart, souligne que le travail marque une transition entre la simple comptabilité des émissions et la mise en lumière de la responsabilité climatique des plus aisés.

Selon l'étude, les 10 % les plus riches – ceux dont le revenu annuel dépasse 42 980 euros – ont contribué sept fois plus que la moyenne mondiale à la multiplication des vagues de chaleur extrêmes mensuelles et six fois plus aux sécheresses touchant l'Amazonie. En Chine et aux États-Unis, les émissions de cette même catégorie sociale, qui représente à elle seule près de la moitié des émissions mondiales liées au carbone, auraient doublé, voire triplé, la fréquence des extrêmes de chaleur.

L'écart est encore plus saisissant lorsqu'on se penche sur le 1 % le plus fortuné : leurs émissions ont eu un impact 26 fois supérieur à la moyenne mondiale sur les vagues de chaleur centennales et 17 fois supérieur sur les épisodes de sécheresse en Amazonie. Un constat qui illustre à quel point la concentration de la richesse mondiale amplifie le dérèglement climatique.

Pour parvenir à ces conclusions, Sarah Schongart et son équipe ont croisé des données économiques mondiales avec des modèles climatiques afin de retracer les émissions de gaz à effet de serre selon les niveaux de revenus et d'en mesurer l'impact sur différents types d'événements météorologiques extrêmes. Les chercheurs ont également mis en lumière un facteur souvent négligé : l'importance des investissements financiers dans les émissions globales, bien au-delà des effets liés au mode de vie ou à la consommation individuelle des plus riches.

Selon Carl-Friedrich Schleussner, directeur du Groupe de recherche intégré sur les impacts climatiques à l'Institut international d'analyse des systèmes appliqués, près de Vienne, ignorer les responsabilités disproportionnées des plus riches dans les politiques climatiques reviendrait à se priver d'un levier essentiel pour limiter les dégâts futurs. Il plaide pour que les détenteurs de capitaux soient davantage tenus comptables de leur empreinte carbone, notamment à travers des impôts progressifs sur la fortune et sur les investissements contribuant aux émissions.

Les travaux antérieurs confortent cette approche. Plusieurs études ont montré que la taxation des émissions issues des actifs financiers serait plus équitable que les taxes carbone généralisées, qui pèsent davantage sur les ménages modestes. En 2023, le Brésil avait proposé une taxe de 2 % sur le patrimoine net des individus détenant plus d'un milliard de dollars d'actifs. Malgré un accord de principe du G20 pour renforcer la fiscalité des grandes fortunes, ces initiatives restent largement bloquées, notamment depuis le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche.[1]

[1] Un lien direct entre inégalités de richesse et dérèglements climatiques, selon une étude – pour en savoir plus :

- https://www.nature.com/articles/s41558-025-02325-x

Mobilités alternatives : un potentiel de décarbonation encore largement inexploité

Aider les décideurs publics et les acteurs de la mobilité à mieux mesurer le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre des transports alternatifs : tel est l'objectif des trois études publiées le 10 septembre par l'Ademe, consacrées à la marche, au vélo et au covoiturage. Le constat de départ est sans appel : le secteur des transports, toujours premier contributeur aux émissions françaises, progresse trop lentement depuis vingt ans. « Il existe un plancher que l'on n'arrive pas à traverser », observe Baptiste Perrissin-Fabert, directeur général délégué aux expertises de l'Agence de la transition écologique.

Pourtant, selon les spécialistes, la tendance peut encore être inversée à condition d'actionner les bons leviers. L'Ademe a donc concentré son analyse sur trois axes essentiels : la réduction des distances parcourues, le report modal vers des moyens de transport moins émetteurs et la promotion du covoiturage. Trois leviers qui, combinés, constituent le cœur d'une stratégie de décarbonation efficace.

La première étude, intitulée *Contribution de la marche et du vélo à la décarbonation et à l'amélioration de la qualité de l'air*, s'attache à évaluer l'impact concret de ces modes de déplacement actifs sur les émissions. Les chercheurs de l'agence ont établi une méthode permettant de quantifier leurs effets, en partant d'une hypothèse rapidement confirmée : la marche et le vélo ne se contentent pas de remplacer la voiture, ils réduisent aussi la distance totale des trajets effectués. « Les territoires s'adaptent à l'émergence de ces nouveaux modes de déplacement », explique Mathieu Chassignet, ingénieur en mobilités durables à l'Ademe et coordinateur des trois études. Lorsque la population se déplace davantage à pied ou à vélo, la demande de services de proximité augmente, ce qui transforme en retour les habitudes de mobilité et la manière dont les habitants choisissent leurs destinations.

Selon l'Ademe, une large part de la population française vit déjà à proximité des services essentiels : 38 % des habitants résident à moins d'un kilomètre — soit environ un quart d'heure à pied — d'équipements tels qu'un supermarché, une école, un cabinet médical, une pharmacie, une salle de sport ou une bibliothèque. Les trois quarts se trouvent à moins de quatre kilomètres, distance équivalente à quinze minutes à vélo. Mais les écarts territoriaux demeurent marqués : si 99 % des citadins disposent de ces services à moins de quatre kilomètres, ils ne sont que 36 % en zone rurale.

L'étude souligne également une constante historique : depuis des siècles, les êtres humains se déplacent en moyenne une heure par jour, quelle que soit l'époque. La différence réside dans la distance parcourue. En 1800, elle avoisinait quatre kilomètres, contre une trentaine aujourd'hui. Les modes de transport rapides n'ont donc pas permis de gagner du temps, mais simplement d'étendre le rayon de mobilité. À l'inverse, ceux qui privilégient la marche ou le vélo effectuent globalement des trajets plus courts, observe Mathieu Chassignet, ingénieur en mobilités durables à l'Ademe.

- https://www.novethic.fr/environnement/climat/les-10-les-plus-riches-responsables-de-deux-tiers-du-rechauffement-climatique-depuis-1990
- https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/05/13/climat-au-niveau-mondial-les-10-les-plus-riches-sont-responsables-des-deux-tiers-du-rechauffement_6605652_3244.html

Ce phénomène se vérifie aussi à l'échelle des territoires : les zones où la marche est plus pratiquée affichent des distances moyennes de déplacement inférieures à celles des autres régions. En misant sur des politiques locales favorisant ces mobilités douces, chaque type de territoire — urbain, périurbain et rural — pourrait, en vingt ans, atteindre le niveau des meilleurs de sa catégorie. Cela permettrait d'accroître la part de la marche de 7 % et celle du vélo de 5 %, générant une réduction d'environ 15 % des émissions de gaz à effet de serre. Les gains seraient particulièrement notables en milieu urbain.

Les chercheurs ont aussi pris en compte le « potentiel maximum de déplacement » à vélo, en intégrant les contraintes liées à la distance, à l'âge, au poids transporté ou à la nécessité d'accompagner une autre personne. Même dans les conditions les plus restrictives, la part du vélo pourrait passer de 3 à 14 %. Et elle pourrait grimper jusqu'à 50 % si plusieurs leviers étaient activés : développement des vélos cargos, généralisation des vélos à assistance électrique, politiques de soutien à l'achat ou à la location, et amélioration des infrastructures cyclables.

Aujourd'hui, la marche représente 24 % des déplacements en France, loin derrière la voiture qui domine encore avec près de 63 % de part modale. Pourtant, ses bénéfices sont considérables. Selon l'Ademe, ce mode de déplacement « doux » génère chaque année un gain économique estimé à 57 milliards d'euros. Une somme issue pour 20 milliards d'une meilleure productivité au travail et pour 17 milliards d'une amélioration de la santé publique, sans compter les économies sur les infrastructures et les coûts évités liés à la pollution ou aux accidents. Si la part de la marche atteignait 30 % des déplacements, ce bénéfice global augmenterait encore de 35 milliards d'euros.

L'agence s'est également intéressée au covoiturage, à travers deux grandes enquêtes : l'une menée auprès de 15 000 personnes représentatives de la population, l'autre auprès de 14 000 pratiquants réguliers. Jusqu'ici mal connue, cette pratique apparaît bien plus répandue qu'on ne le pensait. Près de 14 millions de Français ont eu recours au covoiturage au moins une fois dans l'année écoulée pour de courtes distances — en moyenne 23 kilomètres, auxquels s'ajoutent environ 2 kilomètres parcourus par les passagers. Parallèlement, 13 millions de personnes ont privilégié cette solution pour leurs trajets longue distance. Qu'il soit organisé de manière informelle, via des lignes dédiées ou simplement par auto-stop, le covoiturage s'impose ainsi comme une composante essentielle des mobilités plus durables.[2]

L'Ademe recommande plus de sobriété pour réduire la dépendance aux métaux critiques

L'Ademe appelle à la prudence : la diversification des fournisseurs et le recyclage, bien qu'indispensables, ne suffiront pas à garantir la sécurité d'approvisionnement en métaux critiques

[2] Mobilités alternatives : un potentiel de décarbonation encore largement inexploité – pour en savoir plus :

- https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transports/8544-contribution-du-developpement-de-la-marche-et-du-velo-a-la-decarbonation.html
- https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transports/8547-mobilite-a-pied-et-bilan-socio-economique-de-la-marche.html
- https://librairie.ademe.fr/mobilite-et-transports/8545-enquete-nationale-sur-le-covoiturage.html
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/etudes-Ademe-mobilites-alternatives-benefices-potentiel-46767.php4

nécessaires à la transition énergétique française. Dans un avis d'expert publié le 30 juin, l'agence invite à repenser la stratégie nationale autour de ces ressources, essentielles pour les filières de l'électricité et de la mobilité électrique. Ses conclusions font écho au bilan de la consommation de matières premières diffusé le 20 août par le service des Données et études statistiques (Sdes) du gouvernement.

La France, à l'instar de ses partenaires européens, reste largement dépendante des importations pour se procurer ces métaux stratégiques. Cuivre, acier et aluminium alimentent l'ensemble des filières industrielles, tandis que le silicium est indispensable au photovoltaïque, les terres rares à l'éolien offshore, et le lithium, le nickel ou le cobalt aux batteries. En 2023, la production nationale de minerais métalliques – or, aluminium et uranium inclus – ne représentait que 0,2 million de tonnes. À l'inverse, les importations de minerais, métaux et produits manufacturés à forte teneur métallique, tels que les machines, véhicules ou appareils électroménagers, ont constitué 18 % des importations totales du pays. Le fer et l'acier, à eux seuls, comptaient pour 43 % de ce volume.

Source : Ademe.

Dans un climat géopolitique particulièrement instable, la dépendance de la France vis-à-vis des pays producteurs de métaux critiques apparaît comme un enjeu stratégique majeur. La Chine concentre à elle seule près des deux tiers des capacités mondiales de traitement et de raffinage de ces ressources essentielles. Le Vieux Continent en dépend presque entièrement : 97 % du magnésium et la totalité des terres rares importés par l'Europe proviennent de ce pays. Le cobalt, pour sa part, est majoritairement extrait en République démocratique du Congo avant d'être raffiné à 60 % en Chine. Le Chili, la RDC et le Pérou assurent à eux trois près de la moitié de la production mondiale de cuivre.

Cette concentration de la production et du raffinage fait peser un risque croissant sur la sécurité d'approvisionnement française. Pour développer ses infrastructures d'énergies renouvelables et soutenir la montée en puissance des batteries pour véhicules électriques, la France devra mobiliser des quantités croissantes de métaux stratégiques dans les années à venir — une tendance que partagent la plupart des grandes économies. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), la demande mondiale de métaux pourrait être multipliée par quatre entre 2020 et 2040, voire par sept selon les scénarios les plus intensifs, jusqu'à atteindre un facteur 42 pour certains usages. L'Union européenne anticipe également une explosion des besoins : la demande en terres rares des Vingt-Sept devrait être multipliée par six d'ici à 2030 et par sept à l'horizon 2050, tandis que celle en lithium grimperait par douze d'ici à 2030 et par vingt-et-un d'ici à 2050.

Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), les projets miniers actuellement prévus ne permettront pas de répondre à la demande mondiale croissante en métaux stratégiques. D'ici à 2035, l'ensemble des mines en activité et celles en développement ne couvriront que 46 % des besoins estimés pour le lithium et 70 % pour le cuivre, considéré comme l'un des meilleurs conducteurs électriques, rappelle l'Observatoire français des ressources minérales pour les filières industrielles (Ofremi). Dans une étude publiée le 17 juillet, l'Ofremi estime à six millions de tonnes le déficit potentiel entre la consommation prévue de cuivre et l'offre disponible à cet horizon, si aucune mesure complémentaire n'est prise au-delà de la production primaire actuelle.

Face à cette pénurie annoncée, l'Union européenne a adopté en 2023 une loi sur les matières premières critiques fixant des objectifs clairs pour ses États membres. D'ici à 2030, les Vingt-Sept devront réduire leur dépendance vis-à-vis d'un seul pays tiers, dont les exportations ne devront pas excéder 65 % de leur consommation annuelle. Le texte prévoit également que l'Europe produise au moins 10 % de ses besoins en matières stratégiques et en raffine 40 %. Ces ambitions nécessiteront une planification rigoureuse et, inévitablement, l'ouverture de nouvelles mines sur le territoire européen, dans le respect des normes sociales et environnementales en vigueur.

L'Union européenne s'est également fixé pour objectif de recycler 25 % de ses matières premières critiques d'ici à 2030. Le rapport *Recycling Critical Materials* publié par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) en 2024 détaille plusieurs leviers pour y parvenir : création de hubs urbains dédiés au tri, au démantèlement et à la récupération efficace des matériaux ; coopération accrue entre entreprises pour mutualiser les infrastructures et les ressources ; promotion de modèles de location d'équipements, de batteries ou d'appareils électroniques plutôt que leur achat ; et amélioration de la traçabilité grâce à l'usage de la blockchain.

Cette optimisation apparaît « indispensable », reconnaît l'Ademe, mais elle demeure « insuffisante pour répondre à la demande ». L'agence rappelle que certains métaux, comme le lithium, le cobalt, le

silicium ou les terres rares, sont encore peu présents dans les équipements existants, ce qui limite les volumes récupérables. D'autres, tels que le cuivre ou l'aluminium, restent immobilisés durablement dans les infrastructures, notamment les réseaux électriques. Enfin, certains matériaux sont incorporés à des objets complexes ou en trop faibles concentrations, rendant leur récupération économiquement peu viable à ce stade.

L'Ademe estime que le développement des filières de collecte et de recyclage reste essentiel pour réduire la dépendance aux matières premières, avec un objectif de baisse des besoins compris entre 25 % et 40 % d'ici à 2050. Mais selon l'agence, le véritable levier de réduction de la consommation de ressources vierges réside avant tout dans la sobriété. Celle-ci peut être « dimensionnelle », lorsqu'elle concerne le bon calibrage des équipements, ou « d'usage », lorsqu'il s'agit de leur utilisation raisonnée.

Dans ses projections, l'Agence de la transition écologique estime qu'une consommation soutenable se situerait entre 14 et 19 tonnes de ressources par habitant et par an. Le Programme des Nations unies pour l'environnement fixe toutefois un objectif bien plus ambitieux, à 5 tonnes. Pour tendre vers ce modèle, l'Ademe appelle à la mise en place de politiques publiques incitatives, notamment en encourageant la réduction de la taille des véhicules et des batteries, symboles d'une consommation énergétique et matérielle souvent disproportionnée.[3]

Etude de la Drees : la France moins frappée par la pauvreté que ses voisins européens

La pauvreté touche l'ensemble des populations européennes, mais avec des écarts marqués d'un pays à l'autre. C'est ce que révèle une étude comparative publiée le 24 septembre par la Drees, le service statistique des ministères sociaux.

Basée sur des données de 2021, l'enquête montre que, dans l'Union européenne, le taux de pauvreté — défini comme la part de la population dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du revenu médian national — varie entre 9 % et 23 %. Le taux de personnes dites « modestes », dont les revenus se situent entre 60 % et 75 % de cette médiane, oscille pour sa part entre 10 % et 15 %.

En France, la situation apparaît contrastée. L'étude indique que l'Hexagone compte moins de personnes pauvres que la moyenne européenne, mais davantage de ménages modestes. En 2021, le taux de pauvreté s'établissait à 14,3 %, contre 16,9 % dans l'ensemble de l'Union européenne. Selon les dernières données publiées par l'Insee, il a depuis progressé à 15,4 %. Le pays reste mieux loti que la Lettonie, où la pauvreté touche 23,4 % de la population, mais plus exposé que la Finlande, qui affiche un taux de 10,8 %. En revanche, la proportion de personnes modestes est légèrement supérieure en France (12,6 %) par rapport à la moyenne européenne (11,7 %) et à l'Allemagne (11,2 %).

[3] L'Ademe recommande plus de sobriété pour réduire la dépendance aux métaux critiques – pour en savoir plus :

- https://librairie.ademe.fr/energies/8355-avis-de-l-ademe-transition-energetique-et-materiaux-strategiques-dependances-sobriete-et-recyclage.html
- https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/la-consommation-de-matieres-premieres-par-leconomie-francaise-en-2023
- https://www.ofremi.fr/fr/actualite/actualite/strategie-cuivre-recommandations-ofremi
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/avis-expert-Ademe-materiaux-critiques-46645.php4

L'étude de la Drees dresse un portrait précis des populations les plus fragiles en France et en Europe. Les familles nombreuses figurent parmi les plus exposées à la pauvreté, avec un taux de 23 % en France. Ce chiffre reste inférieur à la moyenne européenne (27 %) et bien en deçà de ceux enregistrés dans le sud du continent — 37 % à Malte, 39 % en Italie et 41 % en Espagne —, mais demeure nettement supérieur à ceux observés dans les pays nordiques, comme le Danemark (9 %), la Finlande (13 %) ou l'Irlande (17 %).

Le constat est encore plus préoccupant pour les familles monoparentales. La France se classe au quatrième rang des pays où cette catégorie est la plus touchée, avec un taux de pauvreté de 39 %. Seuls quelques pays, dont le Luxembourg (42 %), présentent des niveaux plus élevés. La moyenne européenne s'établit, elle, à 33 %.

Figure : Taux de pauvreté et de condition modeste en France et en Europe en 2021, selon les caractéristiques socio-économiques des individus

1. Une famille nombreuse est une famille de trois enfants ou plus.
2. Un ménage complexe est un ménage qui n'est pas composé exclusivement d'une seule personne ou famille (couple avec ou sans enfants, famille monoparentale).
Note > Les données de l'Allemagne ne sont pas disponibles pour les individus âgés de 0 à 17 ans.
Lecture > En France, le taux de pauvreté des individus de 25 à 64 ans vivant au sein d'une famille nombreuse est de 23 % en 2021. Il varie de 9 % à 56 % au sein de l'UE-27, pour une moyenne de 27 % en Europe. Le taux de condition modeste varie quant à lui de 5 % à 28 % au sein de l'UE-27, pour une moyenne de 16 % en Europe. En France, le taux de condition modeste des individus de 25 à 64 ans vivant dans une famille nombreuse est de 22 %.
Source > Eurostat, EU statistics on income and living conditions (EU-SILC) ; DIW, Socio-Economic Panel (SOEP).

Source : Drees.

Les chômeurs figurent également parmi les populations les plus vulnérables : en France, quatre sur dix vivent sous le seuil de pauvreté, un taux proche de la moyenne européenne (45 %). L'Irlande fait figure d'exception avec un taux nettement inférieur (25 %), tandis que les pays du sud de l'Europe — Portugal, Italie, Espagne et Grèce — restent fortement marqués par le chômage de longue durée, note l'étude.

Enfin, la précarité étudiante ressort comme un autre point noir. En France, les étudiants représentent 13 % des personnes pauvres, contre 9 % en moyenne dans l'Union européenne. Les jeunes de 17 à 24 ans sont également particulièrement touchés : ils constituent plus de 15 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Cette fragilité des jeunes générations s'observe également dans plusieurs pays du nord et de l'ouest de l'Europe, notamment en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suède et au Danemark.

Les retraités apparaissent comme la catégorie la moins touchée par la pauvreté en France. D'après la Drees, seuls 10,2 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, contre 15 % en moyenne dans l'Union européenne. Cette relative stabilité financière se retrouve également dans plusieurs pays d'Europe du Sud, comme l'Espagne, l'Italie ou le Luxembourg. À l'inverse, la situation est bien plus critique dans les pays baltes, où 39 % des retraités sont pauvres en Lituanie et plus de la moitié en Lettonie.

L'étude rappelle toutefois que la pauvreté ou la modestie ne se mesurent pas de la même manière selon le niveau de vie de chaque pays. En 2021, le seuil de pauvreté dans l'Union européenne s'élevait à 940 euros par mois en parité de pouvoir d'achat (PPA), mais avec de fortes disparités : il n'atteignait que 530 euros en Roumanie, contre 1 500 euros au Luxembourg. En France, ce seuil se situait à 1 140 euros PPA.

Le seuil définissant une situation « modeste » varie lui aussi considérablement. En France, une personne seule était considérée comme modeste si son revenu disponible mensuel se situait entre 1 140 et 1 420 euros en 2021. À titre de comparaison, ce seuil est plus de deux fois inférieur en Grèce ou en Bulgarie, souligne la Drees, illustrant la forte hétérogénéité des conditions de vie au sein de l'Union européenne.[4]

La régulation des émissions du secteur de l'aviation mettrait-elle à bas le secteur du tourisme ?

Fin septembre, les gouvernements du monde entier se sont réunis à Montréal pour l'assemblée triennale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), alors que l'impact climatique du secteur aérien suscite une attention croissante.

Bien que l'aviation soit déjà responsable d'environ 4 % du réchauffement climatique mondial, aucune mesure réellement efficace n'a encore été mise en œuvre pour réduire ses émissions. Et la tendance reste à la hausse : le trafic passagers devrait doubler au cours des vingt prochaines années. À ce rythme, le secteur pourrait représenter jusqu'à 22 % des émissions mondiales annuelles de CO_2 d'ici 2050.

[4] Etude de la Drees : la France moins frappée par la pauvreté que ses voisins européens – pour en savoir plus :

- https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2025-09/ER1349%20Pauvres%20et%20modestes%20en%20Europe%20MEL.pdf
- https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/pauvrete-ou-se-situe-la-france-par-rapport-a-ses-voisins-europeens-2188118
- https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/09/24/la-france-compte-moins-de-personnes-pauvres-que-le-reste-de-l-ue-mais-plus-de-personnes-modestes-selon-la-drees_6642728_3224.html

Depuis des décennies, l'aviation bénéficie d'un traitement de faveur dans la manière dont elle rend compte de ses impacts environnementaux. À elle seule, 1 % de la population mondiale est responsable de plus de la moitié des émissions du secteur, une inégalité flagrante au cœur de son fonctionnement.

Sans une tarification équitable du carbone qui incite réellement à réduire la consommation de carburants fossiles, les progrès réalisés par d'autres secteurs pour se décarboner risquent d'être anéantis par l'inaction de l'aviation.

Face aux critiques, l'OACI met en avant son programme phare, CORSIA (*Carbon Offsetting and Reduction Scheme for International Aviation*), censé compenser et réduire les émissions du transport aérien international. En pratique, ce mécanisme reste inefficace : le seuil d'émissions jugé « acceptable » y est fixé à 85 % du niveau record historique du secteur. Autrement dit, une large partie des émissions échappe encore à tout contrôle, créant de multiples failles réglementaires.

L'industrie aérienne avance souvent deux arguments pour justifier son inaction : le risque de conséquences économiques insoutenables, notamment pour les pays dépendants du tourisme, et la prétendue rareté des carburants alternatifs. Mais ces arguments ne tiennent pas face aux faits.

D'après une étude récente menée par l'organisation britannique Opportunity Green, l'impact sur le tourisme doit certes être pris en compte, mais il peut être atténué par une répartition équitable des coûts et des recettes issus de la tarification carbone.

D'abord, les plus gros pollueurs devraient payer davantage : un passager en première classe émet jusqu'à quatre fois plus de CO_2 qu'un voyageur en classe économique, et devrait donc supporter une part plus importante du coût environnemental.

Ensuite, un tel système de tarification pourrait envoyer un signal fort au marché et encourager les investissements dans les carburants véritablement durables, en créant un cadre économique propice au développement des e-fuels produits à partir d'hydrogène vert.

Enfin, les recettes générées pourraient être redistribuées pour compenser les impacts économiques dans les pays dépendants du tourisme, garantissant une transition plus équitable.

Pour accélérer la décarbonation, les États doivent aussi reconnaître leurs obligations juridiques internationales en matière de climat. Les récents avis rendus par la Cour internationale de justice, le Tribunal international du droit de la mer et la Cour interaméricaine des droits de l'homme confirment que les États ont l'obligation légale de réduire leurs émissions, y compris celles liées à l'aviation internationale. L'OACI, si elle veut conserver sa crédibilité, doit aligner sa gouvernance sur ces standards.

Malgré les résistances de pays comme les États-Unis ou l'Arabie saoudite, attachés à défendre leurs intérêts, plusieurs États montrent la voie. En 2024, l'Organisation maritime internationale a conclu un accord historique sur la décarbonation du transport maritime, et un groupe pionnier de pays a instauré une taxe de solidarité sur l'aviation de luxe, démontrant qu'une action climatique ambitieuse peut être à la fois moralement juste et économiquement viable.

L'OACI s'était fixé en 2022 un objectif de neutralité carbone d'ici 2050, en ligne avec la limite de +1,5 °C fixée par l'accord de Paris. Deux ans plus tard, aucune action crédible n'a encore été engagée pour

mettre le secteur sur cette trajectoire. Le moment est venu de remettre en cause le « passe-droit climatique » dont bénéficie l'aviation et de montrer qu'une tarification intelligente des émissions peut non seulement réduire la pollution, mais aussi soutenir les pays les plus exposés aux effets du changement climatique.

Sans courage, solidarité et sens de l'urgence de la part de ses États membres, l'objectif de neutralité carbone de l'OACI risque de ne jamais quitter la piste de décollage.[5]

Biocarburants : une superficie équivalente à la France d'ici 2030

Les biocarburants de première génération, issus de cultures alimentaires comme les huiles végétales ou les plantes sucrières, devraient connaître une croissance spectaculaire d'ici 2030, selon un rapport publié le 9 octobre par l'ONG Transport & Environment (T&E). Cette expansion se fera pourtant au détriment du climat, car ces carburants émettraient en moyenne 16 % de dioxyde de carbone de plus que les combustibles fossiles qu'ils sont censés remplacer.

L'étude révèle une réalité paradoxale : alors que les biocarburants sont présentés comme une alternative verte, leur développement s'appuie massivement sur des ressources agricoles destinées à l'alimentation. À l'échelle mondiale, la surface nécessaire à leur production atteindrait d'ici 2030 l'équivalent de la superficie de la France. Malgré les progrès attendus des biocarburants dits avancés – issus de déchets, de résidus agricoles ou forestiers – ils ne représenteront qu'une faible part du total. T&E estime que 90 % des volumes produits continueront de provenir de cultures vivrières, aggravant la concurrence entre énergie et alimentation.

La demande mondiale devrait entraîner une augmentation de 60 % des surfaces agricoles dédiées à ces cultures dans les prochaines années. Si cette zone cultivée formait un pays, elle se classerait au sixième rang mondial des puissances agricoles, juste derrière les États-Unis, la Chine, l'Inde et le Brésil. Cette pression accrue sur les terres agricoles risque d'avoir des répercussions environnementales et sociales majeures : déforestation, perte de biodiversité, hausse des prix alimentaires et émissions indirectes de gaz à effet de serre liées au changement d'usage des sols.

Pour Transport & Environment, ces projections soulignent la nécessité de réorienter les politiques publiques vers des sources d'énergie réellement durables. L'organisation appelle à limiter l'usage des cultures alimentaires pour la production de carburants et à encourager le développement de biocarburants avancés, moins impactants pour les écosystèmes et le climat. Selon ses experts, persister dans la voie actuelle reviendrait à aggraver la crise climatique sous couvert d'une transition écologique.

Les biocarburants sont souvent présentés comme une solution miracle pour réduire les émissions du secteur des transports, notamment par les partisans de la neutralité technologique pour les véhicules neufs à partir de 2035. Pourtant, leur production repose sur des cultures intensives aux effets environnementaux préoccupants, souligne Bastien Gebel, responsable de la décarbonation de

[5] La régulation des émissions du secteur de l'aviation mettrait-elle à bas le secteur du tourisme ? – pour en savoir plus :
- https://www.icao.int/fr/events/assembly-42nd-session
- https://www.climatechangenews.com/2025/09/29/will-pricing-emissions-from-flying-affect-tourism-not-if-its-done-properly/

l'industrie automobile à Transport & Environment (T&E) France. Alors que l'automobile, le transport maritime et l'aviation misent sur ces carburants pour accélérer leur transition, la demande mondiale devrait augmenter d'au moins 40 % d'ici 2030.

Figure : besoins mondiaux en terres pour les biocarburants par rapport aux terres arables utilisées dans les plus grands pays

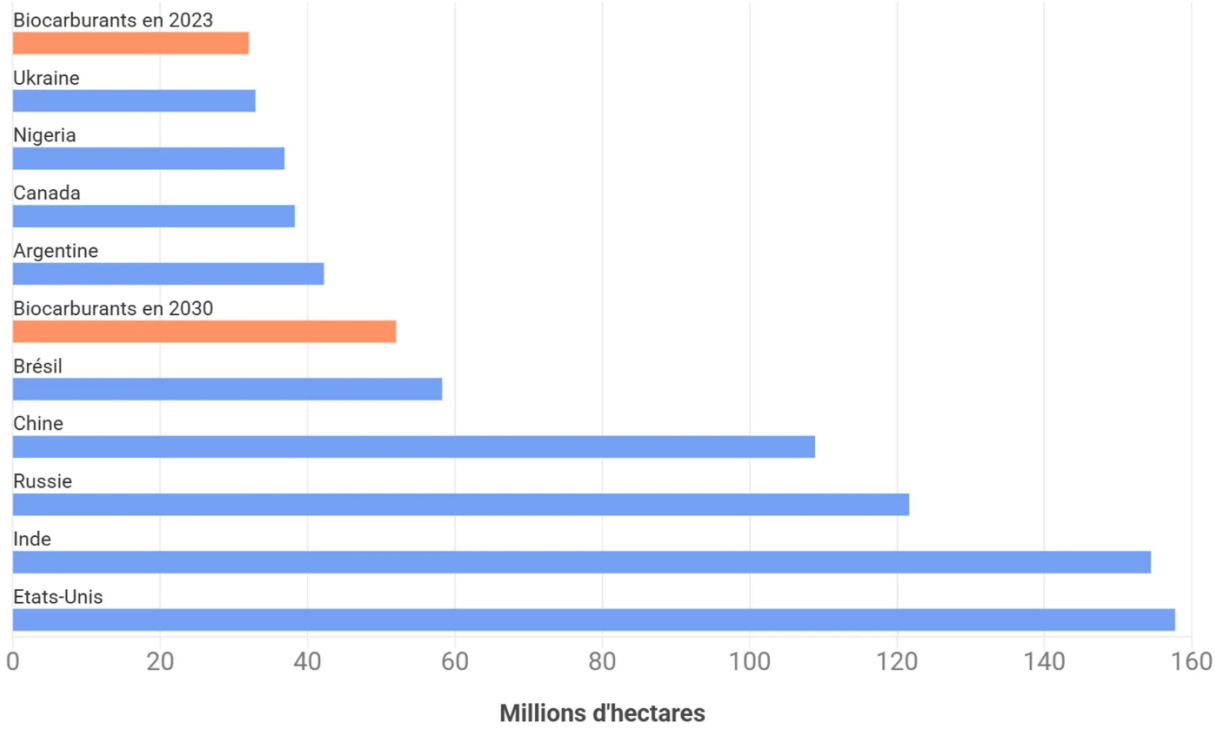

Source : Transport & Environnement (2025).

Les auteurs du rapport rappellent cependant que ces biocarburants, en raison de leur impact sur l'affectation des terres, génèrent aujourd'hui davantage d'émissions qu'ils n'en évitent. En moyenne, ils produisent 16 % de dioxyde de carbone de plus que les carburants fossiles qu'ils remplacent. D'ici la fin de la décennie, cette surémission pourrait atteindre 70 millions de tonnes de CO_2 supplémentaires, soit l'équivalent des rejets annuels de près de 30 millions de voitures diesel.

L'étude compare également l'efficacité foncière des biocarburants à celle de l'énergie solaire. Le constat est sans appel : produire la même quantité d'énergie grâce au solaire ne nécessiterait que 3 % des terres actuellement utilisées pour les cultures énergétiques. En combinant cette production à la meilleure efficacité des véhicules électriques par rapport aux moteurs thermiques, cette faible portion de territoire pourrait théoriquement alimenter près d'un tiers du parc automobile mondial. Selon T&E, l'électrification directe des transports routiers offre donc un levier climatique bien plus efficace, tout en libérant des surfaces agricoles pour l'alimentation et la régénération naturelle des sols.

Bastien Gebel résume cette position sans détour : les biocarburants représentent une fausse solution climatique, qui mobilise inutilement des terres, détourne des ressources alimentaires et engloutit des millions d'euros de subventions. Pour lui, privilégier les énergies renouvelables comme le solaire

permettrait non seulement de réduire plus efficacement les émissions, mais aussi de préserver des espaces essentiels à la biodiversité et à la production agricole.

L'étude reconnaît toutefois que l'énergie solaire n'est pas totalement neutre. La fabrication, le transport, l'utilisation et le recyclage des panneaux photovoltaïques génèrent eux aussi des émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, les biocarburants dits avancés — issus de déchets et de résidus plutôt que de cultures vivrières — devraient progressivement remplacer ceux de première génération. Leur bilan environnemental est plus favorable, puisqu'ils ne dépendent pas directement de terres agricoles destinées à l'alimentation.

Mais leur développement n'est pas exempt de difficultés. Les experts soulignent notamment les tensions croissantes autour de l'usage de la biomasse, ressource convoitée pour décarboner plusieurs secteurs à la fois. Le Réseau Action Climat met en garde contre une expansion incontrôlée : selon lui, le développement des biocarburants avancés doit s'accompagner de règles strictes garantissant la durabilité des ressources et la hiérarchie des usages. L'organisation estime que la réglementation européenne actuelle reste insuffisante, car elle ne prend pas suffisamment en compte la disponibilité réelle de la biomasse, les conditions de son exploitation durable ni les arbitrages nécessaires entre ses différents usages.

Ainsi, derrière la promesse d'une alternative verte, le rapport de Transport & Environment alerte sur les dérives d'une solution qui pourrait, si elle n'est pas encadrée, reproduire les mêmes logiques extractives et destructrices que celles qu'elle prétend remplacer.[6]

[6] Biocarburants : une superficie équivalente à la France d'ici 2030 – pour en savoir plus :

- https://www.transportenvironment.org/te-france/articles/les-biocarburants-emettent-globalement-plus-de-co2-que-les-carburants-fossiles-quils-remplacent.
- https://www.novethic.fr/environnement/transition-energetique/dici-2030-les-biocarburants-representeront-la-sixieme-puissance-agricole-en-nombre-dhectares

L’ESS en mouvement

Les « licoornes » à la poursuite d’un modèle économique souhaitable, démocratique et viable 23

Pris en étau, les bailleurs sociaux exhortent l’Etat à agir 25

Baromètre de l’isolement des personnes âgées : une hausse de la « mort sociale » 26

La Cour des comptes fait l’inventaire du soutien public à l’économie sociale et solidaire 28

Sécurité sociale de l’alimentation : un premier retour d’expérience 30

Baromètre de la pauvreté et de la précarité en France : une société encore marquée par les inégalités 32

Les « licoornes » à la poursuite d’un modèle économique souhaitable, démocratique et viable

Face aux licornes de la tech — ces startups milliardaires à la croissance fulgurante comme Mistral AI ou Doctolib — émerge un tout autre type d’animal économique : les Licoornes, avec deux “o”, pour “coopératives”. Leur ambition n’est pas d’attirer les capitaux à coups de levées de fonds spectaculaires, mais de réinventer l’économie à partir de principes démocratiques, sociaux et écologiques.

Créée en 2021, l’alliance rassemblait à l’origine neuf coopératives emblématiques, parmi lesquelles Enercoop (fournisseur d’électricité renouvelable), Mobicoop (plateforme de covoiturage), La Nef (banque éthique) ou encore Telecoop (opérateur télécom responsable). Trois ans plus tard, lors du festival *Onde de Coop* du 22 septembre, les Licoornes ont annoncé l’arrivée de quatre nouveaux membres, portant leur nombre à seize. Ces nouvelles recrues élargissent le spectre de l’alliance : Blast, dédiée à l’indépendance des médias, Sailcoop, spécialisée dans le transport maritime décarboné, Virgocoop, engagée dans la relocalisation textile, et Solarcoop, qui promeut l’autoconsommation solaire citoyenne. Pour Adrien Montagut, co-président des Licoornes et cofondateur de Commown, cette diversité illustre que des solutions coopératives existent désormais dans presque tous les aspects du quotidien.

Les Licoornes se distinguent avant tout par leur forme juridique : la plupart de leurs membres sont des Scic (Sociétés coopératives d’intérêt collectif), où chaque sociétaire dispose d’une voix, indépendamment de sa contribution financière. Un modèle radicalement opposé à celui des entreprises classiques, où le pouvoir s’exerce à proportion du capital investi. Pour Adrien Montagut, l’objectif est clair : prouver qu’un autre modèle économique est à la fois souhaitable, démocratique et viable, une économie « qui fait société » plutôt qu’une simple machine à profit.

Dans un contexte où la stratégie nationale sur l’économie sociale et solidaire (ESS) est en discussion, et alors que la Cour des comptes a récemment dénoncé le sous-financement du secteur, les Licoornes entendent peser davantage dans le débat public. Leur succès croissant leur confère aujourd’hui une légitimité nouvelle : Biocoop prévoit l’ouverture de 160 magasins supplémentaires d’ici 2029, Enercoop lance une levée de fonds de six millions d’euros pour renforcer la production d’énergie citoyenne, et La Nef, désormais agréée comme banque à part entière, prépare la commercialisation de cartes bancaires pour particuliers.

« Nous cochons beaucoup de cases de ce que devrait être l’économie du futur », affirme Maud Sarda, coprésidente des Licoornes et directrice générale de Label Emmaüs. L’alliance mise sur la coopération active entre ses membres : campagnes communes, plaidoyers collectifs, mutualisation de ressources et projets conjoints. Pour Maxime de Rostolan, fondateur de Sailcoop, il est plus que jamais nécessaire de démontrer que des alternatives à la fois désirables et rentables sont possibles.

Les Licoornes ne se considèrent pas comme une simple fédération d’entreprises, mais comme une alliance politique au sens noble du terme — une coalition qui incarne un choix de société. Maud Sarda résume la philosophie du mouvement : les Licoornes sont « radicaux », au sens des racines — celles de la démocratie, du partage des richesses, de la souveraineté économique et de la transition écologique. Leur ambition n’est pas de croître à tout prix, mais de grandir justement, en accueillant des structures

partageant la même vision du monde. Et de prouver, chiffres et projets à l'appui, qu'un autre futur économique est déjà en train de s'écrire.[7]

Pris en étau, les bailleurs sociaux exhortent l'Etat à agir

Événement inédit pour le monde du logement social : aucun membre du gouvernement n'a participé au 85e congrès annuel des HLM, qui se tient à Paris du 23 au 25 septembre, faute d'un nouvel exécutif en place. La première séance plénière a pourtant été consacrée à une question cruciale : quelle place pour l'État dans la politique du logement de demain ?

Pour Emmanuelle Cosse, présidente de l'Union sociale pour l'habitat (USH), la réponse ne fait aucun doute. Face à une crise qui « touche l'ensemble des territoires et toutes les catégories de population », elle appelle à « un sursaut de mobilisation de la part de l'État ». L'ancienne ministre du logement, désormais à la tête de la fédération des organismes HLM, s'exprimait lors d'une conférence de presse le 16 septembre.

Le constat dressé par le secteur est alarmant. Les demandes de logements sociaux ont progressé de près de 4 % au premier semestre 2025, atteignant 2,87 millions de dossiers, soit près d'un ménage sur dix. Dans le même temps, les attributions stagnent : moins d'un dixième des demandeurs ont pu être logés en 2024. Cette tension s'explique par deux phénomènes conjugués : la rareté des départs de locataires, liée à la crise du logement, et la chute des constructions neuves.

Entre 2016 et 2023, les agréments HLM — c'est-à-dire les autorisations de construire — sont passés de 125 000 à environ 82 000 logements (hors rénovation urbaine). Une légère reprise s'est amorcée en 2024, et les bailleurs espèrent atteindre 88 000 agréments en 2025. Ce chiffre reste néanmoins bien en dessous de l'objectif de 100 000 logements agréés, fixé conjointement par l'État et les organismes HLM dans le cadre du pacte d'engagement réciproque signé en février dernier.

Encore faudra-t-il que ces prévisions, déjà inférieures aux besoins, se concrétisent. En Île-de-France, qui concentre à elle seule près d'un tiers des demandes nationales, les signes d'essoufflement se multiplient. Claude Knapik, président de l'AORIF, la fédération francilienne des bailleurs sociaux, constate que les dossiers d'agréments déposés sont moins nombreux qu'espéré. En cause : un contexte politique incertain, la proximité des élections municipales et la fragilité économique de nombreux organismes.

Pour les acteurs du logement social, le message est clair : sans un engagement fort de l'État, la crise du logement, déjà structurelle, risque de s'enraciner encore davantage.

La situation financière des bailleurs sociaux devient critique. Fin 2023, plus de la moitié des organismes HLM (54 %) avaient franchi le seuil d'alerte fixé par l'Agence nationale de contrôle du logement social en matière d'endettement. En cause, une hausse simultanée des taux d'intérêt, des coûts de

[7] Les « licoornes » à la poursuite d'un modèle économique souhaitable, démocratique et viable – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/economie-et-social/business-model-en-transition/les-licoornes-ces-cooperatives-qui-prouvent-quune-autre-economie-est-possible
- https://bigmedia.bpifrance.fr/nos-actualites/creer-un-modele-economique-entierement-cooperatif-le-defi-des-licoornes
- https://www.aefinfo.fr/depeche/738409-leconomie-sociale-et-solidaire-compte-4-nouvelles-licoornes

construction et des dépenses de rénovation. « Les intérêts d'emprunt ont augmenté avec la remontée du taux du Livret A, et les prix des chantiers explosent : nous arrivons au bout de nos capacités », alerte Didier Poussou, directeur général de la Fédération des entreprises sociales pour l'habitat. Sans soutien de l'État, prévient-il, les organismes devront « lever le pied » sur leurs projets.

D'après l'étude *Perspectives* publiée le 11 septembre par la Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts), les bailleurs sociaux se trouvent désormais pris en tenaille entre deux impératifs : construire davantage pour répondre à une demande en forte croissance et rénover massivement un parc vieillissant afin de respecter les objectifs climatiques.

La loi Climat et résilience de 2021 impose en effet la rénovation de tous les logements classés E au diagnostic de performance énergétique (DPE) d'ici à 2034. Parallèlement, la Stratégie nationale bas carbone fixe une cible encore plus ambitieuse : d'ici 2050, la quasi-totalité des logements, publics comme privés, devront atteindre les classes A ou B du DPE.

Or, les projections de la Banque des territoires montrent que, malgré des investissements importants, les bailleurs sociaux n'ont pas les moyens d'atteindre simultanément ces deux objectifs. En maintenant un rythme moyen de 79 000 logements neufs par an entre 2031 et 2063, la neutralité carbone du parc social ne serait réalisée qu'à 60 % en 2050, loin des engagements pris.

Face à cette impasse financière, le monde HLM formule trois demandes prioritaires au gouvernement. D'abord, que l'État tienne son engagement de financer au moins 120 millions d'euros, soit 10 % du plan de rénovation urbaine en cours. Ensuite, qu'il renforce le Fonds national d'aide à la pierre, destiné à subventionner la construction et la rénovation des logements sociaux. Enfin, les bailleurs réclament la suspension de la réduction de loyer de solidarité (RLS), instaurée sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron pour compenser la baisse des aides au logement. Cette mesure, toujours en vigueur, a privé les organismes HLM de 1,1 milliard d'euros de recettes en 2025.

Dans un contexte de crise aiguë, les acteurs du logement social préviennent : sans soutien public massif, les ambitions climatiques et sociales du pays resteront lettre morte.[8]

Baromètre de l'isolement des personnes âgées : une hausse de la « mort sociale »

La solitude des personnes âgées atteint des niveaux inédits en France. D'après le dernier baromètre publié par l'association Les Petits Frères des pauvres, à la veille de la Journée internationale des personnes âgées, le nombre de seniors en situation d'isolement extrême a augmenté de 150 % en huit ans.

[8] Pris en étau, les bailleurs sociaux exhortent l'Etat à agir – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/societe/article/2025/09/23/crise-du-logement-les-bailleurs-sociaux-exhortent-l-etat-a-agir_6642598_3224.html?random=2089553562
- https://www.banquedesterritoires.fr/perspectives-2025-etude-economique-financiere-logement-social
- https://www.aefinfo.fr/depeche/737136-le-potentiel-financier-des-bailleurs-sociaux-risque-de-s-eroder-dans-les-dix-prochaines-annees-banque-des-territoires

Concrètement, près de 750 000 personnes âgées vivent aujourd’hui dans une forme de « mort sociale », sans aucun contact régulier avec autrui. Elles n’étaient « que » 300 000 en 2017. Ces seniors, qui représentent environ 4 % des 18 millions de Français de plus de 60 ans, ne voient jamais leur famille, leurs amis, leurs voisins, ni même des bénévoles associatifs.

Réalisée en avril 2025 par l’institut CSA pour l’association, cette enquête mesure tous les quatre ans l’isolement des personnes âgées à travers quatre cercles de sociabilité : familial, amical, de voisinage et associatif. Par rapport à la précédente édition de 2021 — marquée par la pandémie de Covid-19 — , le nombre de seniors totalement isolés a bondi de 42 %.

Le baromètre révèle aussi que deux millions de personnes âgées sont désormais coupées de leurs proches, un chiffre qui a plus que doublé (+120 %) depuis 2017. Un constat alarmant qui met en lumière une fracture sociale et générationnelle de plus en plus profonde, alors que le vieillissement de la population française ne cesse de s’accélérer.

Le vieillissement accéléré de la population et les séquelles de la crise du Covid expliquent en grande partie l’explosion de la solitude chez les aînés. Selon l’association Les Petits Frères des pauvres, de nombreuses personnes âgées fragiles n’ont jamais retrouvé leurs habitudes sociales d’avant la pandémie. Autour de 80 ans, la disparition du conjoint, d’amis ou de voisins du même âge entraîne un repli sur soi, renforcé par la perte d’autonomie et l’impossibilité de conduire, observe Isabelle Sénécal, responsable du pôle plaidoyer de l’association.

Le baromètre révèle que 1,5 million de personnes âgées ne voient jamais ou presque jamais leurs enfants ou petits-enfants, contre 470 000 en 2017. À cela s’ajoutent 3,2 millions de seniors sans descendance directe, un facteur supplémentaire d’isolement.

Et la situation risque de s’aggraver. La baisse de la natalité pourrait accentuer ce phénomène dans les décennies à venir, alerte l’association. Isabelle Sénécal rappelle que la natalité ne sert pas seulement à financer les retraites : elle joue aussi un rôle crucial pour prévenir l’isolement au grand âge, un facteur de perte d’autonomie, de mal-être et de dépression. Les chiffres du suicide en témoignent : en 2022, le taux atteignait 35,2 pour 100 000 chez les 85-94 ans, soit deux fois plus que dans la population générale.

L’étude révèle également que 1,1 million de personnes âgées n’entretiennent pratiquement aucun lien avec des amis, et que 2,7 millions se limitent à de simples échanges de politesse avec leurs voisins. Une réalité qui traduit un affaiblissement profond des relations de proximité. Isabelle Sénécal, responsable du pôle plaidoyer des Petits Frères des pauvres, souligne qu’une personne âgée sur deux ne sort pas de chez elle chaque jour, un phénomène particulièrement marqué en milieu rural, où l’accès aux commerces, aux associations ou aux transports en commun se fait plus rare.

À cette désertification sociale s’ajoute celle des territoires. « Aux déserts médicaux s’ajoutent de plus en plus des déserts commerciaux », constate Yves Lasnier, président de l’association. Le désengagement progressif des associations locales, confrontées à un manque de moyens financiers, contribue lui aussi à accentuer l’isolement des aînés, qui se retrouvent souvent sans repères ni espaces de sociabilité à proximité.[9]

[9] Baromètre de l’isolement des personnes âgées : une hausse de la « mort sociale » - pour en savoir plus :

La Cour des comptes fait l'inventaire du soutien public à l'économie sociale et solidaire

La Cour des comptes s'est penchée sur la manière dont l'État soutient les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) — un secteur qui regroupe associations, fondations, mutuelles, coopératives et entreprises sociales. Ces structures partagent un socle commun : une lucrativité limitée, une gouvernance plus démocratique et un objectif d'utilité sociale dépassant la simple recherche de profit. Son rapport, publié le 18 septembre, fait suite à une saisine citoyenne déposée sur la plateforme participative de l'institution, qui a suscité un large écho.

Selon les chiffres de l'Insee cités par la Cour, l'ESS représentait en 2021 près de 13,7 % de l'emploi privé, soit 2,7 millions de salariés répartis dans 207 894 établissements employeurs. Les associations en constituent la colonne vertébrale, concentrant à elles seules 2,1 millions d'emplois.

Très présente dans le sport, la culture, l'accompagnement des personnes âgées ou de la petite enfance, mais aussi dans la finance, l'assurance ou la cohésion sociale, l'économie sociale et solidaire couvre un champ d'action particulièrement vaste. Ses modèles économiques, parfois très différents d'un secteur à l'autre, n'en reposent pas moins sur une finalité commune : répondre à des besoins collectifs souvent délaissés par le marché ou les pouvoirs publics. Consciente de ce rôle central, notamment des associations, l'État apporte à une partie de ces structures des financements publics essentiels à leur fonctionnement et à leur mission sociale.

La Cour des comptes estime à 16 milliards d'euros le soutien apporté par l'État à l'économie sociale et solidaire (ESS) en 2024, un montant qui n'intègre pas les dépenses de ses opérateurs, comme l'Ademe, l'agence publique dédiée à la transition écologique. Les collectivités territoriales, de leur côté, ont contribué à hauteur de près de 6,7 milliards d'euros en 2023. À ces financements s'ajoutent les aides issues des branches de la Sécurité sociale et de l'Union européenne. Ces sommes ne tiennent pas compte des marchés publics attribués aux structures de l'ESS, mais incluent les subventions directes, les aides à l'emploi et les avantages fiscaux.

Dans le détail, la majorité de ces financements publics est orientée vers les associations et structures employeuses. Près de 80 % des subventions de l'État sont allouées à des organismes chargés d'assurer des missions d'intérêt général, en complément de l'action publique. Cela recouvre notamment l'hébergement d'urgence, l'enseignement privé et l'éducation, l'aide alimentaire, l'accompagnement social, ainsi que l'accueil et l'orientation des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Pour ESS France, l'organisation représentative du secteur, ces chiffres remettent les choses en perspective. Le Sénat a évalué à 211 milliards d'euros le montant total des aides publiques accordées aux entreprises, ce qui signifie que les 16 milliards destinés à l'ESS ne représentent qu'environ 7 % du total, un niveau bien inférieur à son poids dans l'emploi privé. Dans un communiqué, ESS France souligne que le rapport de la Cour des comptes « tord le cou à la fable d'une économie subventionnée

- https://www.petitsfreresdespauvres.fr/sinformer/prises-de-position/3e-barometre-de-lisolement-des-personnes-agees-en-france-2025-augmentation-dramatique-de-la-mort-sociale/
- https://www.carenews.com/carenews-info/news/mort-sociale-chez-les-personnes-agees-les-petits-freres-des-pauvres-alertent-sur
- https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/lisolement-des-personnes-agees-explose-alerte-lassociation-les-petits-freres-des-pauvres-2189119

», rappelant que les acteurs de l’ESS assument des missions essentielles au service de la collectivité, souvent dans des conditions financières bien plus contraignantes que celles des entreprises classiques.

La Cour des comptes observe une progression des financements publics en faveur de l’économie sociale et solidaire (ESS) entre 2018 et 2024 pour l’État, et entre 2018 et 2023 pour les collectivités territoriales. Mais elle nuance aussitôt ce constat : cette hausse ne traduit pas une stratégie claire ni une volonté affirmée des pouvoirs publics de soutenir ce mode d’entrepreneuriat. L’institution pointe une absence de vision d’ensemble et appelle à instaurer un pilotage plus cohérent et durable de la politique publique en matière d’ESS, notamment en renforçant la coordination entre l’État et les collectivités.

Dans sa réaction, ESS France souligne que, corrigées de l’inflation et à périmètre constant, les subventions destinées au secteur progressent moins vite que le budget général de l’État, et ce malgré l’augmentation des besoins sociaux auxquels l’ESS répond en première ligne. L’association en déduit que les moyens publics demeurent insuffisants pour accompagner le développement du secteur.

L’appui direct de l’État aux acteurs de l’ESS s’élève aujourd’hui à 20,1 millions d’euros, concentrés principalement sur le financement des têtes de réseaux et des dispositifs d’accompagnement. En revanche, les auteurs du rapport regrettent le faible soutien accordé à l’innovation sociale, pourtant essentielle pour faire émerger de nouvelles réponses aux défis économiques, environnementaux et sociétaux.

La Cour des comptes s’est également penchée sur l’offre de financement destinée aux acteurs de l’économie sociale et solidaire (ESS) et constate qu’elle reste incomplète. Une partie importante du secteur en est exclue, notent les auteurs du rapport. Parmi les causes identifiées, figure le refus de Bpifrance de comptabiliser les titres participatifs comme des fonds propres, alors qu’ils constituent un instrument de financement essentiel pour les coopératives. La Caisse des dépôts et consignations est également pointée du doigt pour son manque de soutien à l’amorçage de projets jugés trop risqués, ou à ceux portés par des petites associations et structures non employeuses, souvent laissées à l’écart des circuits de financement classiques.

Pour encourager un meilleur fléchage des capitaux privés vers l’ESS, la Cour recommande d’améliorer la communication des établissements financiers sur les dispositifs existants, comme les dons solidaires associés aux livrets de développement durable et solidaire (LDDS) ou les fonds solidaires intégrés aux contrats d’assurance-vie, qui permettent de soutenir directement les acteurs du secteur.

L’institution déplore par ailleurs le manque d’outils de mesure fiables pour évaluer l’impact économique, social et territorial de l’ESS. Les auteurs estiment qu’il serait nécessaire de quantifier régulièrement les apports de ce « tiers secteur » au développement local et à la cohésion sociale. Malgré sa présence dans tous les territoires et le rayonnement international de la définition française de l’économie sociale et solidaire, le secteur souffre, selon la Cour, d’un réel déficit de visibilité et de reconnaissance nationale.

Enfin, la frontière entre ESS et entreprises classiques tend à s’estomper. Avec la généralisation des démarches RSE et l’essor des entreprises à mission, qui intègrent désormais des objectifs sociaux et environnementaux à leur stratégie, les différences entre ces deux modèles deviennent plus floues. La Cour appelle donc à mieux promouvoir les spécificités de l’économie sociale et solidaire, notamment

en s'appuyant sur le guide publié en 2017 par le Conseil supérieur de l'ESS, qui recense les bonnes pratiques en matière de gouvernance démocratique, de politique salariale équitable et de développement durable.[10]

Sécurité sociale de l'alimentation : un premier retour d'expérience

À Montpellier, une initiative inspirée du modèle de la sécurité sociale de l'alimentation a vu le jour en 2022, portée par plusieurs organisations locales. La première étape du projet a consisté à créer un comité citoyen chargé d'élaborer les règles de fonctionnement d'une caisse alimentaire commune. Ce dispositif a été officiellement lancé en février 2023.

Son principe est simple : les participants, tirés au sort, versent chaque mois une cotisation librement fixée selon leurs revenus, entre 1 et 180 euros. En échange, ils reçoivent 100 monas, une monnaie numérique locale créée spécialement pour l'expérimentation. Ces monas leur permettent d'acheter des produits alimentaires dans des commerces et points de vente conventionnés, choisis par le comité citoyen selon des critères de durabilité et de qualité.

L'expérimentation poursuit trois objectifs : lutter contre la précarité alimentaire grâce à un mécanisme de solidarité, promouvoir une alimentation plus durable chez les participants et soutenir les producteurs et initiatives locales engagés dans cette démarche.

Sociologue et coordinatrice recherche et expérimentation au sein de l'association Vrac et Cocinas, Pauline Scherer s'intéresse à ces questions depuis une dizaine d'années. Elle fait partie des initiateurs du projet aux côtés de Nicolas Bricas, vice-président de Vrac France et titulaire de la chaire Unesco « Alimentations du monde » à l'Institut Agro Montpellier et au Cirad. Cette expérimentation est née d'une convergence entre le monde associatif et celui de la recherche, dans la continuité des travaux déjà menés sur les politiques alimentaires locales.

À la sortie de la crise du Covid-19, l'apparition de nouvelles opportunités de financement public a permis de relancer la dynamique et a ravivé, chez plusieurs acteurs régionaux, le désir d'agir. Pauline Scherer et ses collègues constataient régulièrement les limites des dispositifs existants pour garantir un accès équitable à une alimentation de qualité. Le projet a ainsi été pensé comme un moyen d'aller plus loin et de dépasser les approches caritatives traditionnelles.

En parallèle de l'expérimentation, Pauline Scherer et Nicolas Bricas ont lancé une démarche de recherche-action rassemblant une dizaine de chercheurs, avec l'appui scientifique de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). L'approche est à la fois participative et analytique : les chercheurs animent des ateliers et mènent un important travail d'observation à travers des questionnaires et des entretiens.

[10] La Cour des comptes fait l'inventaire du soutien public à l'économie sociale et solidaire – pour en savoir plus :

- https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-soutiens-publics-leconomie-sociale-et-solidaire
- https://www.ccomptes.fr/fr/documents/77638
- https://www.carenews.com/carenews-info/news/financement-notoriete-impact-la-cour-des-comptes-s-interesse-a-l-ess
- https://www.ess-france.org/rapport-de-la-cour-de-comptes-sur-les-soutiens-publics-a-l-ess-un-travail-indispensable-des

Au total, 318 participants ont répondu à un questionnaire avant d’intégrer la caisse alimentaire, puis 232 à la fin de la première phase en 2024. L’équipe a également conduit 48 entretiens individuels, trois entretiens collectifs et recueilli les retours d’une trentaine de points de vente conventionnés.

Les premiers résultats sont encourageants. Sur le plan de la réduction de la précarité alimentaire, les effets sont déjà visibles. Les 100 monas mensuels représentent environ un tiers du budget minimum nécessaire à une personne seule pour s’alimenter, estimé à 280 euros. Pour les familles, la somme s’est révélée insuffisante, d’où la décision d’adapter le montant en fonction de la taille du foyer, pouvant désormais atteindre jusqu’à 220 monas par mois.

Au-delà du soutien financier, le dispositif a également un impact psychologique. Le fait de bénéficier d’un budget régulier dédié à l’alimentation réduit le stress lié aux dépenses quotidiennes. Cette sécurité financière favorise une meilleure qualité de vie et encourage la consommation de produits jugés plus sains ou plus plaisants, comme les fruits ou les aliments de plaisir.

L’étude met aussi en lumière un effet social positif. L’accès à des produits de meilleure qualité incite certains bénéficiaires à renouer avec le partage en invitant à nouveau des proches à leur table. Ce simple geste marque un changement profond : l’alimentation redevient un facteur de lien, et non plus une source d’inquiétude.

Du côté des commerces partenaires, les retombées économiques de l’expérimentation restent modestes. Les premiers résultats demeurent limités, car le projet en est encore à ses débuts. L’analyse des tickets de caisse des 404 foyers participants montre néanmoins que plus de 80 % des achats réalisés avec la monnaie locale concernent des produits issus de l’agriculture biologique. Deux points de vente concentrent à eux seuls 60 % des dépenses, signe d’une forte concentration des flux.

L’impact économique varie selon les types de commerces. Les producteurs présents sur les marchés ont capté moins de monas que les enseignes comme la Cagette ou Biocoop, mais pour certains, la part de chiffre d’affaires reste significative. Il est encore trop tôt, cependant, pour savoir si la caisse permet de sécuriser durablement leurs débouchés.

L’expérimentation a également contribué à une plus grande mixité sociale au sein des commerces montpelliérains spécialisés dans l’alimentation durable. Cet élargissement du public a parfois été difficile pour certaines personnes en situation de précarité, qui ne se reconnaissaient pas dans ces lieux et trouvaient les prix trop élevés. Ces réticences se sont toutefois souvent dissipées grâce à l’accueil bienveillant de ces magasins.

La prochaine étape du projet consistera à diversifier les lieux conventionnés afin d’inclure davantage de commerces de proximité et d’offrir à chacun un environnement plus familier. Mais l’enjeu va au-delà de la seule question de l’accès : il s’agit aussi de fédérer de nouveaux publics, notamment des personnes disposant de revenus confortables mais peu engagées dans des pratiques alimentaires durables. Le but est de lutter contre la précarité tout en incitant la population dans son ensemble à faire évoluer ses habitudes alimentaires.

Le comité citoyen, qui compte aujourd’hui une soixantaine de membres, dont la moitié connaissent la précarité, joue un rôle clé dans cette dynamique. Il permet un véritable apprentissage démocratique : les participants y développent un sentiment de pouvoir d’agir, retrouvent le goût du collectif, renforcent leur confiance et acquièrent de nouvelles compétences. Cet effet est particulièrement

marqué chez les membres du comité, mais plus limité chez les bénéficiaires orientés par les services sociaux, pour qui la caisse est perçue comme une aide plutôt qu'un engagement collectif.

Aujourd'hui, la caisse commune de l'alimentation de Montpellier repose sur un modèle hybride : la moitié de son financement provient des cotisations des participants, l'autre moitié de subventions publiques et de soutiens privés. Depuis cette année, un deuxième volet a vu le jour, en partenariat avec la ville et la métropole. Il prend la forme d'une caisse d'investissement destinée à soutenir les acteurs du système alimentaire local, notamment les producteurs et structures engagées dans des circuits durables.

Un appui financier de la Banque des territoires devrait permettre de prolonger l'expérimentation jusqu'en 2029. Sa pérennité dépendra toutefois de l'évolution du dispositif et de la mobilisation collective. La réussite de la caisse repose sur un écosystème humain qui doit continuer à vivre pour qu'elle reste fidèle à ses valeurs.

Quant à la possibilité d'étendre cette initiative à d'autres territoires, les porteurs du projet se montrent prudents. Le dispositif demeure avant tout une expérimentation locale. Entre cette démarche et un éventuel modèle national de sécurité sociale de l'alimentation, l'écart reste important. Le projet continue d'évoluer, mais n'a pas encore atteint un niveau de maturité suffisant pour être déployé à grande échelle.[11]

Baromètre de la pauvreté et de la précarité en France : une société encore marquée par les inégalités

Le Secours populaire dresse un constat toujours alarmant de la situation sociale en France, malgré quelques signes d'amélioration. Son 19e Baromètre de la pauvreté et de la précarité, réalisé avec Ipsos, révèle une société encore marquée par les inégalités et les privations, même si la baisse de l'inflation semble apporter un léger répit.

Depuis 2007, cette enquête annuelle mesure les difficultés rencontrées par les Français dans leur vie quotidienne. En 2025, un Français sur cinq se déclare en situation de précarité, soit une baisse de quatre points par rapport à l'année précédente. Un recul encourageant, mais qui ne doit pas masquer les disparités persistantes, notamment dans l'accès à une alimentation de qualité, aux soins ou aux activités de loisirs.

Derrière ces chiffres, la détresse psychologique reste forte. Près des trois quarts des personnes en difficulté financière affirment se sentir tristes, déprimées ou désespérées face à leur situation, et plus d'une sur deux éprouve de la honte à en parler. Un témoignage du poids moral que fait peser la précarité, même dans un contexte de ralentissement des tensions économiques.

[11] Sécurité sociale de l'alimentation : un premier retour d'expérience – pour en savoir plus :

- https://www.carenews.com/carenews-info/news/securite-sociale-de-l-alimentation-quels-premiers-retours-pour-l-experimentation
- https://infos.ademe.fr/2025/une-carte-vitale-pour-mieux-manger-bientot-une-realite/
- https://www.natura-sciences.com/decider/securite-sociale-de-lalimentation-montpellier-chane-vies.html

L'édition 2025 du Baromètre du Secours populaire met cette année l'accent sur les moins de 35 ans, et le constat est préoccupant. Les jeunes apparaissent comme la tranche d'âge la plus pessimiste face à l'avenir. Lorsqu'on les interroge sur leurs émotions dominantes à propos de leur situation actuelle et de leur futur, 86 % expriment des sentiments négatifs. La moitié d'entre eux évoque l'angoisse, et près d'un quart, le désespoir. Quelques signes d'espoir subsistent toutefois : 36 % se disent confiants et 19 % enthousiastes.

Un jeune sur deux se déclare insatisfait de son niveau de vie, et plus de la moitié (56 %) affirme rencontrer des difficultés à accéder à des biens ou activités culturelles et de loisirs. Près de 49 % peinent à s'acheter des vêtements adaptés à leurs besoins, tandis que 38 % ont déjà sollicité une aide financière auprès de leur entourage pour éviter de sombrer dans la précarité.

Dans l'ensemble de la population, le manque de revenus reste la première cause de vulnérabilité économique, citée par 72 % des personnes se considérant en situation de précarité. Seuls 52 % des Français déclarent parvenir à mettre de l'argent de côté, soit une légère amélioration de trois points par rapport à 2024. Parmi eux, la grande majorité (47 %) ne réussit à épargner qu'une somme modeste, contre seulement 5 % capables de mettre de côté des montants plus importants.

La précarité continue par ailleurs d'imprégner le quotidien d'une partie importante de la population. Plus d'un Français sur quatre consacre une part significative de son temps à calculer ses dépenses pour tenter de boucler son budget. Cette situation touche aussi des personnes en emploi : 30 % d'entre elles estiment que leur rémunération ne leur permet pas de faire face à l'ensemble de leurs charges.

Sur le plan concret, les effets de la précarité se traduisent directement dans le quotidien des Français. Près d'un tiers des personnes interrogées, soit 31 %, ont déjà renoncé à des soins médicaux malgré un problème de santé, et près d'un quart (24 %) ont dû se priver d'un repas alors qu'elles avaient faim. Ce dernier chiffre, bien qu'en légère baisse de cinq points par rapport à 2024, reste révélateur d'une situation sociale encore fragile.

Plus de la moitié des répondants, 57 %, déclarent connaître personnellement une personne en situation de pauvreté — qu'il s'agisse d'un proche, d'un ami ou d'une simple connaissance. Et pour un tiers d'entre eux, le risque de basculer eux-mêmes dans la précarité dans les prochains mois est jugé « important » ou « très important ».

Face à ce climat d'inquiétude, la solidarité reste néanmoins un point d'appui pour beaucoup. Le niveau d'engagement des Français se maintient à un niveau élevé : 76 % disent aider financièrement leurs proches ou être disposés à le faire, soit deux points de plus que l'année précédente. L'élan de générosité s'étend aussi au monde associatif : 61 % des sondés se disent prêts à effectuer des dons alimentaires ou matériels, et près de la moitié (48 %) envisagent de donner de leur temps comme bénévoles dans une association de solidarité.[12]

[12] Baromètre de la pauvreté et de la précarité en France : une société encore marquée par les inégalités – pour en savoir plus :
- https://www.ipsos.com/fr-fr/barometre-2025-de-la-precarite-en-france-une-pauvrete-toujours-elevee-malgre-une-legere
- https://www.carenews.com/carenews-info/news/19e-barometre-de-la-precarite-une-pauvrete-toujours-elevee-malgre-une-legere
- https://www.precarite-energie.org/barometre-de-la-pauvrete-et-de-la-precarite-ipsos-secours-populaire-edition-2025/

RSE et engagement des entreprises

Reclaim Finance analyse la reprise des financements fossiles par les banques 34

L'industrie automobile à l'heure de la neutralité carbone : la SBTi dévoile sa norme Automotive Net-Zero 36

L'ISO publie une norme pour la prise en compte de la biodiversité dans les organisations 38

Etude : moins de 1% des entreprises multinationales ont aligné leurs investissements sur les objectifs climatiques mondiaux 39

Un recul des entreprises dans la mesure de leur impact carbone 41

Reclaim Finance analyse la reprise des financements fossiles par les banques

Malgré les avertissements répétés de l'ONU sur le probable échec de l'Accord de Paris et les appels insistants de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) à stopper les investissements dans les énergies fossiles, les grandes banques mondiales continuent de privilégier le pétrole, le gaz et le charbon. Entre 2021 et 2024, pour chaque dollar accordé aux énergies fossiles, seulement 42 cents ont été dirigés vers les énergies renouvelables, selon une étude publiée le 23 septembre par un collectif d'ONG, dont Reclaim Finance, BankTrack et ShareAction.

Au total, sur cette période de quatre ans, les 65 plus grandes institutions financières de la planète ont injecté 3 285 milliards de dollars dans les industries fossiles, contre 1 368 milliards dans les énergies renouvelables. Un déséquilibre qui reste très loin des recommandations internationales : l'AIE préconise un ratio de six dollars investis dans les renouvelables pour un dollar dans les fossiles d'ici à 2030 dans son scénario « zéro émission nette », tandis que Bloomberg New Energy Finance (BNEF) fixe ce ratio à quatre pour un.

Pour les ONG, ces chiffres soulèvent de sérieuses inquiétudes quant à la capacité du secteur bancaire à aligner ses activités sur une trajectoire compatible avec la décarbonation de l'économie mondiale et l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Le collectif d'ONG à l'origine de l'étude pointe un retard généralisé du secteur financier dans la transition énergétique, même si les banques européennes s'en sortent légèrement mieux que leurs homologues étrangères. Leur ratio d'investissement atteint 0,7 dollar dans les énergies renouvelables pour un dollar dans les fossiles, contre 0,35 pour les établissements japonais, 0,25 pour les américains et 0,22 pour les canadiens.

Autre constat préoccupant : la répartition géographique des financements reste très déséquilibrée. Près de 93 % des investissements destinés à l'approvisionnement énergétique durable se concentrent dans les pays de l'OCDE et en Chine, laissant de côté la majeure partie du monde, pourtant en première ligne face aux conséquences du dérèglement climatique.

Les grandes banques françaises – BNP Paribas, Crédit agricole, BPCE et La Banque postale – affichent bien des objectifs de financement en faveur de la transition, mais aucun ne s'aligne réellement sur la trajectoire de neutralité carbone prévue pour 2050. Les ONG soulignent en outre des méthodes de calcul contestables : BNP Paribas et le Crédit agricole, seules à publier leurs ratios finaux, excluent par exemple les financements au gaz naturel liquéfié et aux centrales à gaz de la catégorie « fossiles », ce qui minore artificiellement leur exposition réelle.

Dans ce contexte, la Net-Zero Banking Alliance (NZBA), lancée en 2021 sous l'égide des Nations unies pour promouvoir la neutralité carbone dans le secteur bancaire, a annoncé l'arrêt définitif de ses activités le 3 octobre. Le programme, déjà moribond, n'aura finalement eu qu'un impact limité. Pour Lucie Pinson, directrice de Reclaim Finance, ces échecs successifs montrent que la réorientation massive des flux financiers vers les solutions durables ne pourra advenir sans un rôle fort des pouvoirs publics et des régulateurs.[13]

[13] Reclaim Finance analyse la reprise des financements fossiles par les banques – pour en savoir plus :

- https://reclaimfinance.org/site/wp-content/uploads/2025/09/Banking-on-business-as-usual.pdf

L'industrie automobile à l'heure de la neutralité carbone : la SBTi dévoile sa norme Automotive Net-Zero

La Science Based Targets initiative (SBTi) poursuit son entreprise de structuration de la transition climatique dans le monde économique. Après avoir fixé des trajectoires de décarbonation sectorielles pour l'énergie, la chimie ou les transports, l'organisme lance désormais Automotive Net-Zero, une norme destinée à accompagner les constructeurs automobiles et leurs fournisseurs dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre. L'objectif est clair : placer la filière automobile sur une trajectoire compatible avec la neutralité carbone d'ici à 2050.

Conçue comme un prolongement du Guide pour les transports terrestres de la SBTi et de la nouvelle version de sa norme « zéro émission nette » pour les entreprises, cette initiative veut fournir un cadre scientifique rigoureux et applicable à l'ensemble des acteurs du secteur : constructeurs, équipementiers, distributeurs, mais aussi sociétés de transport et de logistique. Elle s'inscrit dans un contexte où la pression réglementaire et sociétale sur les émissions du transport routier s'intensifie, tandis que la demande mondiale en mobilité continue de croître.

Entre juin et août 2025, la SBTi a mené une consultation publique sur une première version du texte, recueillant plus de 120 contributions issues de l'industrie, du monde académique et d'organisations environnementales. Ces retours ont permis d'affiner la méthode, dont la version révisée sera testée par un panel d'entreprises volontaires au quatrième trimestre 2025.

Ces tests pilotes constituent une étape cruciale. Ils doivent permettre de vérifier la faisabilité du dispositif, sa robustesse scientifique et son efficacité opérationnelle. Les entreprises participantes bénéficieront d'un accompagnement personnalisé, incluant l'accès aux dernières méthodologies de la SBTi et à ses outils de calcul, basés sur des données réelles. L'objectif est d'identifier les obstacles techniques, d'évaluer les coûts de mise en œuvre et de consolider les hypothèses avant la publication finale. Une seconde consultation publique est prévue d'ici la fin de l'année, et les candidatures doivent être déposées avant le 12 septembre.

Une fois finalisée, la norme Automotive Net-Zero remplacera les directives existantes de la SBTi sur les transports terrestres. Elle définira des critères précis pour établir des objectifs de réduction d'émissions couvrant l'ensemble du cycle de vie des véhicules, de la conception à la fin de vie, en passant par leur utilisation.

Le Guide pour les transports terrestres, publié fin 2024, éclaire le contenu technique de la future norme. Il introduit notamment la notion d'émissions « well-to-wheel », qui englobe non seulement la combustion du carburant, mais aussi les émissions liées à sa production, son transport et sa distribution. Les entreprises sont invitées à rendre compte de leurs activités en termes de passagers-kilomètres ou de tonnes-kilomètres, à projeter leur croissance future et à ventiler les émissions de leur scope 3, particulièrement celles liées à l'usage des véhicules vendus.

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/etude-financement-banques-energies-durables-fossiles-46869.php4
- https://www.lesechos.fr/finance-marches/banque-assurances/climat-les-banques-financent-deux-fois-plus-les-fossiles-que-les-energies-durables-selon-reclaim-2187736

Le guide précise que toute entreprise dont plus de 5 % des émissions proviennent de la phase d'utilisation de ses produits doit impérativement les intégrer dans ses objectifs de réduction. Les constructeurs doivent ainsi couvrir la totalité du parc de véhicules vendu, sans distinction géographique, et inclure des éléments souvent négligés comme les trajets à vide, les périodes de ralenti ou les véhicules immobilisés.

La SBTi impose une approche de réduction absolue, exigeant une baisse linéaire d'au moins 4,2 % par an des émissions liées aux véhicules neufs. Elle demande également aux constructeurs de planifier la fin progressive des moteurs thermiques, avec un arrêt total des ventes de véhicules à combustion interne d'ici à 2035 dans les pays développés et à 2040 dans le reste du monde, sauf si les réglementations locales fixent des échéances plus ambitieuses.

Cette rigueur s'explique par le poids du secteur automobile dans le bilan carbone mondial : responsable d'environ un quart des émissions de CO_2 du transport, il reste l'un des principaux leviers pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Mais il est aussi l'un des plus vulnérables aux effets du changement climatique : perturbations de la chaîne d'approvisionnement, rareté des ressources, évolution des comportements d'achat ou exigences accrues des investisseurs.

La norme Automotive Net-Zero ne se veut pas seulement un outil de reporting. Elle vise à fournir aux entreprises un véritable système de management de la transition climatique, comparable à ce que la norme ISO 14001 a représenté pour la gestion environnementale. Elle définit les étapes d'un plan d'action structuré : hiérarchisation des impacts, fixation d'objectifs mesurables, mise en œuvre d'actions correctrices, suivi via des indicateurs et amélioration continue.

Cette approche permet aux acteurs de se préparer aux obligations réglementaires à venir, comme la directive européenne CSRD sur la publication d'informations extra-financières, tout en facilitant l'accès aux financements verts et en renforçant la confiance des investisseurs.

En présage de la norme finale, la SBTi promet de publier d'autres cadres sectoriels pour le transport de marchandises et la mobilité partagée. Ces initiatives doivent contribuer à harmoniser les pratiques de comptabilisation des émissions et à éviter les écarts d'interprétation entre acteurs.

Pour la filière automobile, cette nouvelle norme marque un tournant. Elle place désormais la réduction des émissions non plus comme une option stratégique, mais comme un impératif industriel et climatique. Reste à savoir si les entreprises sauront relever ce défi méthodologique et économique à la hauteur de leurs ambitions affichées de neutralité carbone.[14]

[14] L'industrie automobile à l'heure de la neutralité carbone : la SBTi dévoile sa norme Automotive Net-Zero – pour en savoir plus :

- https://files.sciencebasedtargets.org/production/files/Land-Transport-Guidance.pdf
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/norme-SBTI-secteur-automobile-46674.php4
- https://esgnews.com/fr/sbti-invites-automakers-to-pilot-draft-net-zero-standard/

L'ISO publie une norme pour la prise en compte de la biodiversité dans les organisations

L'Organisation internationale de normalisation (ISO) vient de franchir une étape majeure dans la protection de la nature en publiant, le 7 octobre, la première norme internationale consacrée à la biodiversité. Intitulée ISO 17298, cette nouvelle référence fixe un cadre commun pour intégrer la préservation du vivant au cœur des stratégies et du fonctionnement des organisations, qu'il s'agisse d'entreprises, de collectivités, d'ONG ou d'institutions publiques.

Conçue sous la coordination de l'Afnor, la norme s'inscrit dans la continuité du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté lors de la COP15. Elle vise à aider les structures, quelle que soit leur taille ou leur secteur, à concilier compétitivité économique et protection de la nature. Son champ d'application est large : elle peut être mise en œuvre à l'échelle d'un site industriel, d'une implantation régionale, d'une zone commerciale ou encore d'une exploitation agricole.

D'application volontaire, la norme ISO 17298 invite les organisations à identifier et hiérarchiser leurs impacts – pollution, consommation de ressources naturelles, artificialisation – ainsi que leurs dépendances à la biodiversité, qu'il s'agisse de l'eau, des matières premières, de la pollinisation ou des ressources génétiques. Elle propose aussi une méthode pour évaluer les risques liés à l'inaction et les opportunités stratégiques associées à une meilleure gestion du vivant. L'Afnor souligne qu'une telle démarche prépare les organisations aux futures obligations de reporting extra-financier, comme la directive européenne CSRD, tout en facilitant l'accès au financement vert et en renforçant la confiance des investisseurs.

Concrètement, la norme décrit les étapes clés d'un plan d'action structuré : définition des priorités, mise en œuvre des mesures, suivi des résultats grâce à des indicateurs et amélioration continue. Inspirée des standards de management les plus connus, comme la norme ISO 14001 sur l'environnement, elle repose sur une logique de pilotage interne et de progression permanente. Elle peut être utilisée seule ou en complément d'autres systèmes existants, tels que l'ISO 14001 ou l'ISO 26000 sur la responsabilité sociétale, afin d'intégrer la biodiversité dans une démarche plus globale.

L'Afnor, qui préside le comité technique international ISO/TC 331 Biodiversité, annonce déjà la publication prochaine d'autres normes destinées à accompagner les organisations souhaitant s'engager volontairement dans la protection de la nature. En France, une première étape avait été franchie dès 2021 avec la norme X32-001, élaborée pour encourager les entreprises à structurer leur action en faveur de la biodiversité.[15]

[15] L'ISO publie une norme pour la prise en compte de la biodiversité dans les organisations – pour en savoir plus :

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/norme-iso-17298-biodiversite-prise-en-compte-organisations-46889.php4
- https://www.iso.org/fr/standard/17298

Etude : moins de 1% des entreprises multinationales ont aligné leurs investissements sur les objectifs climatiques mondiaux

Les grandes entreprises cotées peinent encore à élaborer des stratégies crédibles de transition climatique. C'est le constat dressé par le centre de recherche Transition Pathway Initiative (TPI) de la London School of Economics, dans un rapport qui analyse les trajectoires de décarbonation de plus de 2 000 sociétés internationales représentant près de 75 000 milliards de dollars de capitalisation boursière.

Selon les auteurs, moins de 10 % de ces entreprises disposent aujourd'hui d'un plan solide, associant des objectifs mesurables, des mesures concrètes et des financements réellement alignés sur leurs engagements climatiques. Le TPI alerte sur le risque imminent de dépassement des limites fixées par les accords internationaux, faute d'actions à la hauteur de l'urgence climatique.

Le centre de recherche souligne que, malgré une progression générale des stratégies bas carbone au sein des grandes firmes, la majorité d'entre elles restent éloignées des trajectoires compatibles avec l'objectif de 1,5 °C de l'Accord de Paris. Les efforts menés jusqu'à présent demeurent trop partiels, souvent concentrés sur des engagements de long terme sans plans d'action intermédiaires ni dispositifs de suivi crédibles.

Ali Amin, chercheur au TPI, estime que les entreprises ont certes réalisé des avancées, mais qu'elles doivent désormais accélérer la réduction effective de leurs émissions et renforcer leur planification de la transition. Il appelle les grands groupes à revoir la cohérence entre leurs politiques d'investissement et leurs ambitions climatiques, en s'assurant que les financements alloués soutiennent réellement la décarbonation de leurs activités.

Le rapport rappelle également que les investisseurs exercent une pression croissante sur les entreprises pour qu'elles publient des trajectoires claires de réduction de leurs émissions. Pourtant, dans de nombreux cas, les promesses affichées par les directions générales se heurtent à une absence de moyens concrets pour les atteindre. Le TPI prévient que cette incohérence risque d'entamer la crédibilité des acteurs économiques sur les marchés financiers, à un moment où la transparence en matière climatique devient un critère majeur d'évaluation.

L'étude met enfin en avant une tendance préoccupante : les plans de transition publiés par certaines entreprises se limitent à des engagements sur les émissions directes (scope 1 et 2), sans prise en compte des émissions indirectes liées à la chaîne d'approvisionnement ou à l'usage des produits vendus (scope 3). Or, ces dernières représentent souvent la part la plus importante du bilan carbone.

Pour le TPI, l'enjeu n'est donc plus d'annoncer des objectifs lointains, mais de mettre en place des stratégies vérifiables, assorties de moyens financiers et d'indicateurs de performance précis. Sans cela, les entreprises risquent non seulement de rater leurs propres cibles, mais aussi de compromettre l'atteinte collective de la neutralité carbone mondiale.

Le rapport du Transition Pathway Initiative (TPI) met en évidence un retard préoccupant des grandes multinationales sur le plan financier, pourtant crucial pour réussir la transition climatique. Si la majorité d'entre elles affichent aujourd'hui des objectifs de réduction de leurs émissions et communiquent

activement sur leurs engagements, très peu traduisent ces ambitions en actions budgétaires concrètes.

Selon l'étude, seules 0,5 % des entreprises analysées ont aligné leurs dépenses d'investissement sur leurs trajectoires de décarbonation. Et à peine 2 % se sont engagées à éliminer progressivement les investissements et dépenses liés à des actifs fortement émetteurs, tels que les énergies fossiles. Pour les auteurs du rapport, ce manque de cohérence financière constitue un frein majeur à la neutralité carbone : les entreprises doivent impérativement réorienter leurs capitaux vers de nouvelles technologies et modes de production s'ils veulent espérer atteindre leurs objectifs.

L'analyse souligne également un déficit de transparence dans la mise en œuvre des stratégies climatiques. Seules 40 % des sociétés étudiées publient des informations détaillées sur les actions qu'elles comptent entreprendre pour réduire leurs émissions, et moins de 10 % expliquent clairement comment elles combinent les mesures de réduction directe avec la compensation carbone. Ce flou entretient la confusion sur la réalité des progrès accomplis et sur la crédibilité des trajectoires annoncées.

Le TPI avertit par ailleurs d'un risque généralisé de recours à des mécanismes de compensation carbone de mauvaise qualité, dont l'efficacité réelle ou la permanence ne sont pas garanties. Les chercheurs pointent une dépendance excessive à des solutions technologiques encore expérimentales, notamment dans les secteurs du transport aérien ou de l'énergie. Certaines compagnies misent, par exemple, sur les carburants dits « bas carbone », dont la capacité à réduire significativement les émissions reste incertaine à ce stade.

En somme, l'étude révèle un décalage persistant entre les discours climatiques et les actes financiers. Tant que les multinationales n'auront pas intégré la décarbonation au cœur de leurs choix d'investissement, leurs promesses de neutralité carbone risquent de rester lettre morte.

Le Transition Pathway Initiative (TPI) tire la sonnette d'alarme : les trajectoires climatiques suivies par les grandes entreprises manquent dans leur immense majorité de crédibilité, faute de planification rigoureuse et de mise en œuvre concrète. Selon le centre de recherche, les engagements pris restent souvent théoriques et ne s'appuient ni sur des stratégies cohérentes ni sur des moyens financiers à la hauteur des objectifs affichés.

Les conséquences pourraient être considérables. Si les entreprises ne renforcent pas rapidement leurs efforts, elles risquent de compromettre gravement la trajectoire mondiale de réduction des émissions. Le TPI estime qu'au rythme actuel, les grandes sociétés cotées dépasseront de 61 % leur budget d'émissions compatible avec une hausse limitée à 1,5 °C et de 13 % celui correspondant à une hausse de 2 °C d'ici 2050. Ce constat met en lumière un décalage croissant entre les ambitions proclamées et la réalité des actions menées sur le terrain.

À quelques semaines de la COP30, qui doit symboliser une nouvelle phase d'accélération dans la lutte contre le dérèglement climatique, ces conclusions tombent comme un avertissement. Dix ans après l'Accord de Paris, les grandes entreprises, responsables d'une part majeure des émissions mondiales, apparaissent encore loin de la trajectoire nécessaire pour contenir la crise. Leur retard fragilise

l'ensemble des efforts collectifs et pose la question de la responsabilité des acteurs économiques dans la réussite ou l'échec de la transition mondiale.[16]

Un recul des entreprises dans la mesure de leur impact carbone

Les grandes entreprises mondiales semblent marquer le pas dans leur engagement climatique. Selon une étude du Boston Consulting Group (BCG) publiée à l'approche de la COP30, de plus en plus d'acteurs économiques réduisent leurs efforts en matière de transparence carbone, et certaines commencent même à ralentir leurs investissements dans la transition énergétique. Ce recul intervient dans un contexte de tensions politiques autour du climat, entre un essoufflement des ambitions européennes et les signaux de relâchement envoyés par l'administration Trump aux États-Unis.

L'enquête, menée auprès de près de 2 000 dirigeants d'entreprises internationales employant chacune plus de 1 000 salariés, dresse un constat préoccupant : seules 7 % des entreprises interrogées affirment mesurer l'ensemble de leurs émissions de gaz à effet de serre sur toute leur chaîne de valeur, c'est-à-dire sur les trois périmètres (scopes 1, 2 et 3). Cela inclut les émissions directes, celles liées à la consommation d'énergie, mais aussi les émissions indirectes provenant des fournisseurs et de l'usage des produits. Ce taux, déjà faible, est en baisse pour la deuxième année consécutive, enregistrant un recul de trois points par rapport à 2023.

Pour le BCG, cette tendance traduit un désengagement préoccupant à quelques mois d'une COP30 déjà marquée par la frilosité du secteur privé. Les entreprises, pourtant sous pression pour aligner leurs activités sur les trajectoires de neutralité carbone, semblent se heurter à une fatigue climatique : la multiplication des réglementations, l'incertitude géopolitique et la montée des coûts de l'énergie freinent les stratégies à long terme. Dans plusieurs secteurs, la priorité semble revenir à la performance financière de court terme plutôt qu'à la transformation durable.

Autre paradoxe souligné par le rapport : l'essor rapide de l'intelligence artificielle (IA) dans les politiques de gestion climatique. Si les dirigeants perçoivent ces technologies comme un atout potentiel pour mieux suivre, anticiper et réduire les émissions, leur déploiement reste encore marginal. L'étude note que les entreprises investissent davantage dans des outils d'automatisation ou de prédiction climatique que dans la mise en œuvre de plans concrets de réduction des émissions.

Ce glissement de la stratégie à la technologie reflète, selon les auteurs, une forme de déconnexion entre discours et action. Beaucoup d'entreprises continuent d'afficher publiquement leurs ambitions climatiques, mais leur reporting s'amenuise, leurs données deviennent moins transparentes, et leurs investissements réels reculent. Ce phénomène inquiète les analystes, d'autant plus qu'il survient à un moment critique pour la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris.

La COP30, prévue en novembre à Belém, devrait mettre cette question au centre des débats : comment remobiliser un secteur privé dont la participation est essentielle pour financer la transition mondiale ?

[16] Etude : moins de 1% des entreprises multinationales ont aligné leurs investissements sur les objectifs climatiques mondiaux – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/environnement/climat/investissement-climatiques-multinationales-decarbonation
- https://www.transitionpathwayinitiative.org/publications/135/show_news_article

Le rapport du BCG appelle à rétablir des incitations claires, à renforcer la transparence et à lier plus étroitement les performances environnementales aux résultats économiques. Faute de quoi, la lutte contre le changement climatique risque de se heurter à un nouvel obstacle : la lassitude des entreprises.

Les entreprises mondiales peinent toujours à évaluer et à anticiper les risques liés au dérèglement climatique. D'après l'étude du Boston Consulting Group (BCG), seules 12 % d'entre elles déclarent avoir identifié de manière complète les risques physiques — tels que les vagues de chaleur, les inondations ou les sécheresses — ainsi que les risques de transition associés à la transformation vers une économie bas carbone. Un chiffre particulièrement faible alors que la crise climatique est désormais reconnue comme l'un des principaux risques économiques mondiaux, capable d'affecter la production, la rentabilité et la stabilité financière des entreprises.

L'analyse met également en évidence un recul préoccupant dans la définition d'objectifs précis de réduction des émissions. Seules 13 % des entreprises interrogées en ont fixé sur l'ensemble de leurs activités, soit une chute de six points par rapport à 2023. Autrement dit, la plupart des grands groupes avancent encore sans feuille de route claire pour aligner leurs trajectoires sur les objectifs de l'Accord de Paris. Ce désintérêt croissant pour la planification climatique s'ajoute à la baisse des efforts de mesure du carbone constatée par le BCG, et traduit un essoufflement général de la mobilisation des acteurs économiques.

Le recul européen illustre particulièrement cette tendance. Longtemps considérée comme pionnière en matière de reporting environnemental et de réglementation climatique, l'Europe voit désormais ses entreprises perdre du terrain. Les débats internes autour du "fardeau administratif" des nouvelles obligations de reporting extra-financier semblent ralentir les progrès, voire décourager certaines initiatives. En France comme en Allemagne, seules 12 % des entreprises ont adopté des objectifs chiffrés de réduction de leur empreinte carbone.

À l'inverse, plusieurs pays asiatiques affichent une dynamique plus affirmée. En Chine et au Japon, plus de 20 % des entreprises interrogées déclarent avoir mis en place de tels objectifs, faisant de l'Asie le nouveau moteur mondial de la transition climatique. Ces chiffres traduisent un basculement symbolique : le leadership environnemental, longtemps européen, se déplace désormais vers les puissances asiatiques, qui combinent stratégie industrielle et politiques publiques volontaristes pour accélérer leur transformation énergétique.

Pour les auteurs de l'étude, cette évolution doit servir d'avertissement aux décideurs européens. Alors que les effets du changement climatique se multiplient et que les risques économiques s'amplifient, l'incapacité des entreprises à anticiper, mesurer et planifier leurs réponses constitue une vulnérabilité majeure. Sans redéfinition claire des priorités et sans soutien politique fort, l'Europe pourrait perdre son avance historique dans la transition verte — au moment même où elle en aurait le plus besoin pour rester compétitive.

La transition climatique marque le pas dans le monde des affaires. Selon le dernier rapport du Boston Consulting Group (BCG), près de 30 % des entreprises interrogées déclarent avoir réduit leurs investissements dédiés à la transition énergétique, qu'il s'agisse de projets d'atténuation ou d'adaptation aux effets du changement climatique. Huit pour cent supplémentaires indiquent qu'elles ne prévoient pas d'augmenter ces budgets dans les années à venir. Seules deux entreprises sur trois

envisagent encore d'accroître leurs dépenses dans ce domaine, avec une hausse moyenne estimée à 16 %, soit environ 69 millions de dollars par entreprise et par an.

Ce repli contraste avec les bénéfices pourtant démontrés de ces investissements. Le rapport souligne que 82 % des entreprises interrogées affirment tirer un gain financier mesurable de leurs projets de décarbonation. Les 6 % les plus performantes génèrent même jusqu'à 220 millions d'euros de bénéfices grâce à ces initiatives, selon les estimations du BCG. Une entreprise sur deux estime que ses investissements dans la décarbonation devraient produire un retour sur investissement d'au moins 10 %, que ce soit en limitant leur exposition aux risques climatiques – physiques ou de transition – ou en créant de nouvelles opportunités économiques.

Les auteurs notent que la prise de conscience progresse sur le plan économique : la lutte contre le changement climatique n'est plus perçue uniquement comme une contrainte réglementaire, mais comme un levier de performance et de compétitivité. Pourtant, malgré cette reconnaissance, les entreprises peinent à traduire ces constats en actions à grande échelle. Le ralentissement des investissements révèle un décalage croissant entre la logique économique et la mise en œuvre concrète des stratégies de transition.

Un autre enseignement majeur du rapport concerne la montée en puissance de l'intelligence artificielle (IA) dans les politiques climatiques des entreprises. Près d'une sur deux utilise déjà des outils d'IA générative ou prédictive pour améliorer la gestion de ses enjeux de durabilité. Ces technologies permettent de faciliter le reporting, d'optimiser les processus de production ou encore d'identifier de manière plus fine les risques liés au climat.

Le BCG estime toutefois que l'efficacité de ces outils dépend étroitement de la qualité des données et du sérieux des engagements sous-jacents. Sans stratégie climatique crédible, ni reporting transparent, l'intelligence artificielle risque d'être réduite à un outil de communication plus qu'à un véritable levier de transformation. En d'autres termes, la technologie ne peut pas se substituer à la volonté politique et à la cohérence stratégique nécessaires pour faire de la décarbonation un moteur durable de croissance.

À la veille de la COP30, cette étude sonne comme un avertissement : alors que la plupart des grandes entreprises reconnaissent la rentabilité de la transition climatique, beaucoup choisissent malgré tout de freiner leurs efforts. Un paradoxe qui, s'il perdure, pourrait compromettre les chances d'atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés à l'horizon 2050.[17]

[17] Un recul des entreprises dans la mesure de leur impact carbone – pour en savoir plus :

- https://www.bcg.com/publications/2025/tackling-climate-challenge-creating-value
- https://www.bcg.com/press/16september2025-changement-climatique-les-entreprises-intensifient-leurs-investissements-mais-reculent-sur-la-mesure-de-leurs-emissions
- https://www.novethic.fr/environnement/climat/climat-engagement-entreprises-recul-reporting-intelligence-artificielle

Transformation digitale

L'Intelligence Artificielle va-t-elle resusciter le charbon ? 45

Quelle demande en énergie pour les data centers en France ? 46

L'Intelligence Artificielle va-t-elle resusciter le charbon ?

Le charbon, longtemps considéré comme une énergie du passé, semble connaître une résurgence inattendue à l'ère de l'intelligence artificielle. Des États-Unis à la Chine, cette ressource fossile, pourtant la plus émettrice de CO_2, reprend une place stratégique dans la course mondiale à la puissance numérique. L'explosion de la demande énergétique liée à l'essor des technologies d'IA et à la multiplication des centres de données pousse les gouvernements et les entreprises à réévaluer leurs priorités climatiques, quitte à compromettre les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris.

Aux États-Unis, le retour du charbon s'inscrit dans une politique assumée de réindustrialisation. L'administration Trump a fait de la sécurité énergétique un pilier de sa stratégie de croissance, soutenant ouvertement le maintien en activité de centrales à charbon pourtant promises à la fermeture. Le ministère de l'Énergie a récemment annoncé un programme d'investissement de 625 millions de dollars pour moderniser ces infrastructures vieillissantes, tout en ouvrant des millions d'hectares de terres fédérales à l'extraction de charbon. Le secrétaire à l'Énergie, Chris Wright, décrit ce combustible comme un « atout essentiel » pour soutenir la montée en puissance de l'intelligence artificielle et garantir l'indépendance énergétique du pays.

Ce revirement s'explique par la demande exponentielle d'électricité générée par les géants du numérique. Les centres de données d'entreprises comme Microsoft, Meta, Amazon ou OpenAI consomment déjà des quantités colossales d'énergie pour alimenter leurs modèles d'IA. Selon le Shift Project, la consommation mondiale des data centers pourrait tripler d'ici 2030, passant de 530 térawattheures (TWh) à près de 1 500 TWh. L'intelligence artificielle en représentera alors jusqu'à 55 % de la demande totale, contre 15 % aujourd'hui. Pour les États-Unis, cette course énergétique se traduit par la nécessité d'ajouter plus de 100 gigawatts de capacité de production dans les cinq prochaines années, selon l'Energy Information Administration (EIA).

Dans cette dynamique, les investissements privés suivent la même trajectoire. Fin septembre, Nvidia, leader mondial des processeurs graphiques, a annoncé un plan colossal de 100 milliards de dollars pour construire des centres de données géants destinés à OpenAI. L'ensemble devrait mobiliser une puissance équivalente à dix réacteurs nucléaires français. Or, faute de capacités renouvelables suffisantes, les opérateurs se tournent vers les sources d'énergie disponibles : le gaz et le charbon. L'entreprise First Energy, par exemple, a annulé la fermeture de deux centrales à charbon, désormais maintenues en activité jusqu'en 2040.

Cette tendance n'est pas propre aux États-Unis. En Chine, le charbon est loin d'être relégué au passé — il est même en pleine transformation. Dans la province du Shaanxi, la mine de Dahaize illustre la nouvelle ère du charbon « intelligent ». Entièrement automatisée, elle combine intelligence artificielle, robotique et drones pour extraire le minerai avec une efficacité inédite. Chaque travailleur y génère près d'un million de dollars de production annuelle, selon son directeur Liang Yunfeng. Les camions autonomes, guidés par un système de positionnement souterrain, transportent le charbon vers des installations de traitement automatisées, où un seul opérateur peut traiter plus de 1 000 tonnes par jour.

Cette révolution technologique a permis à la mine d'afficher une marge bénéficiaire de 40 % en 2024, malgré la baisse des prix mondiaux du charbon. Elle témoigne d'un changement de paradigme : la

Chine ne se contente pas de maintenir son industrie charbonnière, elle la modernise et la rend plus compétitive grâce à l'IA. Le pays a approuvé en 2024 plus de 66 gigawatts de nouvelles capacités de production à base de charbon, soit 93 % des projets mondiaux selon le Global Energy Monitor. Pékin assume cette orientation, insistant sur la nécessité d'assurer la sécurité énergétique nationale tout en poursuivant, en parallèle, le développement massif des énergies renouvelables.

Cette dualité illustre la complexité de la transition énergétique chinoise. Le pays reste le premier investisseur mondial dans les énergies vertes, avec des dépenses dans le solaire et l'éolien qui rivalisent désormais avec l'ensemble des investissements fossiles mondiaux. Pourtant, près de 70 % de son mix énergétique dépend encore des hydrocarbures, et les capacités renouvelables installées peinent à être pleinement intégrées au réseau électrique. Pékin affirme viser un pic d'émissions avant 2030, mais son engagement à « consolider le rôle de soutien du charbon » dans son économie contredit en partie cette trajectoire.

À l'échelle mondiale, la persistance — voire la renaissance — du charbon traduit une contradiction majeure entre transition numérique et transition écologique. L'intelligence artificielle, censée être un moteur d'efficacité et d'innovation, devient paradoxalement un accélérateur de la crise climatique. Selon l'Agence internationale de l'énergie, entre 2024 et 2030, la demande du secteur numérique entraînera chaque année la mise en service de 3,3 gigawatts de capacités au gaz et 1,5 gigawatt au charbon. En 2035, les énergies fossiles pourraient encore couvrir 40 % des besoins électriques des data centers.

Face à cette dérive, le Shift Project appelle à une régulation plus stricte de l'usage de l'IA, notamment en intégrant ses besoins énergétiques dans les politiques climatiques nationales et en fixant des plafonds de consommation. Le think tank plaide pour une hiérarchisation des usages, privilégiant les applications compatibles avec les trajectoires de neutralité carbone et écartant celles qui ne peuvent s'inscrire dans cette logique.

Mais entre l'urgence de rester compétitif sur le plan technologique et les impératifs climatiques, la sobriété numérique reste un discours encore marginal. Dans les faits, le monde entre dans une ère où l'intelligence artificielle, tout en repoussant les frontières de la performance, risque d'enfoncer un peu plus la planète dans le piège du carbone.[18]

Quelle demande en énergie pour les data centers en France ?

Alors que les États-Unis s'inquiètent de la flambée de la demande électrique provoquée par la multiplication des centres de données, la situation semble, en France, plus nuancée. Selon Thomas Veyrenc, directeur exécutif du pôle stratégie, prospective et évaluation de RTE, le débat sur la consommation énergétique du numérique repose trop souvent sur des chiffres mal interprétés ou sur

[18] L'Intelligence Artificielle va-t-elle resusciter le charbon ? – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/environnement/transition-energetique/lintelligence-artificielle-ou-le-nouvel-age-dor-du-charbon
- https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/09/RF-PIA-1.pdf
- https://www.sustainable-carbon.org/chinas-ai-revolution-reshapes-coal-industry-profitability/

des projections excessives. Si la demande liée à l'intelligence artificielle et au cloud suscite des interrogations, elle ne menace pas, à court terme, l'équilibre du système électrique français.

Les estimations les plus spectaculaires circulent déjà : RTE a accordé plus de 10 gigawatts de capacité de raccordement au réseau pour des projets de data centers, ce qui, sur le papier, représenterait une consommation annuelle de 100 à 120 térawattheures (TWh) — soit autant que l'ensemble de l'industrie française actuelle. Un scénario qui alarme certains observateurs et alimente le discours d'un futur conflit d'usage entre les besoins numériques et industriels. Mais, souligne Veyrenc, ce chiffre doit être manié avec prudence : il ne reflète pas la consommation réelle, ni même celle qui est probable.

Aujourd'hui, les centres de données effectivement raccordés consomment environ 5 TWh par an, soit à peine 1 % de la demande nationale d'électricité. De plus, les installations déjà connectées au réseau de transport (RPT) n'utilisent qu'environ 20 % de la puissance qui leur a été réservée. Autrement dit, la montée en charge existe, mais elle reste progressive.

Cette apparente contradiction s'explique par deux facteurs. D'abord, l'accès au réseau français est relativement peu coûteux, ce qui pousse les opérateurs à réserver des capacités par précaution, souvent bien supérieures à leurs besoins réels. De nombreux projets font ainsi doublon et ne verront jamais le jour. Ensuite, les perspectives de développement de l'intelligence artificielle demeurent incertaines. Contrairement à d'autres secteurs comme la mobilité électrique ou l'hydrogène, dont les besoins sont mieux connus, la consommation future du numérique dépend de variables technologiques et économiques encore très mouvantes.

Les projections de RTE intègrent déjà cette incertitude. Dans sa trajectoire de référence « atteinte des objectifs publics », publiée en 2023, le gestionnaire du réseau estimait que la consommation des data centers atteindrait 20 TWh en 2030 et 30 TWh en 2035. Des volumes en forte hausse, certes, mais loin du scénario catastrophe avancé par certains think tanks. Ces prévisions seront actualisées dans le prochain Bilan prévisionnel 2025, notamment pour tenir compte des nouvelles procédures de raccordement accéléré dites « fast track », mais aucune explosion de la consommation n'est attendue.

Dans ce contexte, la France apparaît plutôt bien armée. Elle dispose d'un système électrique parmi les plus décarbonés du monde, grâce à son parc nucléaire et hydraulique, et d'un réseau capable d'absorber la croissance des usages numériques. En 2024, le pays a encore exporté 89 TWh d'électricité, signe d'une marge de manœuvre confortable. Pour Thomas Veyrenc, cette situation constitue un atout stratégique : elle permet de développer le secteur numérique sans rivalité d'usage avec l'industrie et sans compromettre les objectifs climatiques.

Reste la question du sens de cette croissance. Si le risque de tension énergétique semble limité, le débat éthique et environnemental autour de l'intelligence artificielle demeure entier. Le défi, pour la France, sera donc moins d'alimenter ses data centers que d'en maîtriser les usages, afin que la révolution numérique s'inscrive durablement dans une trajectoire compatible avec la sobriété énergétique et la décarbonation.[19]

[19] Quelle demande en énergie pour les data centers en France ? – pour en savoir plus :

- https://www.linkedin.com/feed/update/urn:li:activity:7384605808308928513/
- https://www.rte-france.com/wiki-energie/data-centers-11-chiffres-sur-leur-essor-france-leurs-besoins-electricite
- https://infos.ademe.fr/magazine-janvier-2025/data-centers-la-face-pas-si-cachee-du-numerique/

Mutations du travail & des compétences

Les compétences des collectivités territoriales reposent sur la capitalisation de l'expérience acquise et sur la mutualisation des expériences 49

Les compétences des collectivités territoriales reposent sur la capitalisation de l'expérience acquise et sur la mutualisation des expériences

Doter les acteurs de nouvelles compétences, face à de nouveaux défis : une question vieille comme le

Territoires innovants

Etude Airparif : les impacts économiques de la pollution de l'air en Ile-de-France 51

Rapport de l'AIE sur les énergies renouvelables : des installations records, mais quelques nuages à l'horizon.. 52

Ecologie : quelques paradoxes dans les études d'opinions en France 54

Taxonomie verte : le Tribunal de l'UE valide nucléaire, biomasse, éolien… et gaz fossile 56

Fonds pour répondre aux pertes et dommages : à quand l'opérationnalisation ?..... 59

Plan climat Chinois : une prise de leadership face au recul des Etats-Unis, mais quelques ambiguïtés 60

Etude Airparif : les impacts économiques de la pollution de l'air en Ile-de-France

Une étude publiée récemment par Airparif dresse un bilan économique alarmant de la pollution de l'air en Île-de-France. Selon les auteurs, la mauvaise qualité de l'air entraîne non seulement des effets sanitaires considérables, déjà bien documentés, mais aussi des coûts économiques majeurs pour la région. L'exercice, mené à titre exploratoire, vise à donner un ordre de grandeur des impacts monétaires, malgré les incertitudes méthodologiques qui subsistent.

D'après les chiffres, environ 7 900 décès prématurés par an seraient attribuables à la pollution de l'air extérieur dans la région en 2019. En valorisant une vie humaine à trois millions d'euros, actualisée à 2024, cela représente près de 30 milliards d'euros. En tenant compte de la perte d'espérance de vie – estimée à 0,84 année en moyenne pour les adultes de plus de trente ans – le coût supplémentaire atteint près de 16 milliards. Au total, la mortalité liée à la pollution atmosphérique représenterait ainsi environ 46 milliards d'euros par an pour la région francilienne.

Mais les effets de la pollution ne se limitent pas à la mortalité. L'étude analyse aussi les pathologies chroniques causées ou aggravées par l'exposition prolongée à l'air pollué : asthme, bronchopneumopathie chronique obstructive, hypertension ou diabète de type 2. Ces affections entraînent des coûts directs – hospitalisations, traitements, suivi médical – et des pertes de production liées à l'absentéisme ou à l'invalidité. En y ajoutant une estimation des pertes de bien-être, c'est-à-dire la souffrance et la dégradation de la qualité de vie, les chercheurs évaluent le coût total à environ deux milliards et demi d'euros pour l'année 2019.

L'étude ne se limite pas à l'air extérieur. Elle examine également la pollution de l'air intérieur, issue notamment du chauffage, des produits ménagers ou des matériaux de construction. Par extrapolation à la population francilienne, les coûts économiques liés à cette pollution domestique sont évalués à environ 4,6 milliards d'euros par an. Les auteurs reconnaissent toutefois que ces estimations reposent sur des données anciennes et des hypothèses prudentes, faute d'études régionales spécifiques.

Au-delà des impacts sanitaires, la pollution de l'air entraîne aussi des conséquences économiques dans d'autres secteurs. Dans l'agriculture, les concentrations d'ozone troposphérique réduisent les rendements de cultures sensibles comme le blé ou la pomme de terre, pour un préjudice estimé à plus de soixante millions d'euros. Les bâtiments souffrent eux aussi : la corrosion et l'usure accélérée des matériaux dues aux polluants représenteraient environ 265 millions d'euros de coûts annuels en Île-de-France. Enfin, les effets sur la biodiversité et le climat sont évoqués, mais restent difficiles à quantifier à ce stade.

Les dépenses publiques et privées consacrées à la surveillance et à la réduction de la pollution complètent le tableau. Le budget annuel d'Airparif avoisine dix millions d'euros pour la surveillance de la qualité de l'air. Quant aux dépenses régionales engagées pour réduire les émissions – dans les transports, l'industrie ou le chauffage résidentiel – elles sont estimées à plus d'un milliard et demi d'euros par an. Ces efforts, bien qu'importants, demeurent modestes au regard des coûts économiques induits par la pollution.

Les auteurs insistent néanmoins sur les limites de leur travail. Les données utilisées datent de 2019, alors que les concentrations de polluants ont globalement baissé depuis, ce qui peut conduire à une surestimation des coûts. À l'inverse, certaines valeurs toxicologiques ont été révisées à la hausse, laissant penser que certains impacts, notamment sur la santé, pourraient encore être sous-évalués. Plusieurs postes économiques ne sont par ailleurs pas pris en compte, comme la dépréciation immobilière dans les zones les plus exposées.

En définitive, cette étude met en lumière un constat saisissant : la pollution de l'air coûte chaque année des dizaines de milliards d'euros à l'Île-de-France. Ces coûts se concentrent principalement sur la santé humaine, mais touchent aussi la productivité, les infrastructures et l'environnement. En traduisant les impacts sanitaires et environnementaux en euros, Airparif cherche à rendre tangible un fléau souvent invisible. L'objectif est de renforcer la prise de conscience et d'outiller les décideurs publics pour orienter leurs politiques vers la prévention.

Car au-delà des chiffres, le message est clair : réduire la pollution de l'air, c'est non seulement sauver des vies, mais aussi préserver d'immenses ressources économiques. À l'heure où la région francilienne s'interroge sur ses priorités environnementales, cette étude rappelle avec force que l'inaction a, elle aussi, un coût — et qu'il se chiffre en milliards.[20]

Rapport de l'AIE sur les énergies renouvelables : des installations records, mais quelques nuages à l'horizon

Le secteur des énergies renouvelables s'apprête à battre un nouveau record en 2025. Selon le rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie (AIE), publié le 7 octobre, plus de 740 gigawatts (GW) de nouvelles capacités de production d'électricité verte devraient être installés à l'échelle mondiale cette année. Une progression qui confirme la dynamique soutenue du secteur. En 2024, le précédent record s'élevait à environ 685 GW, et en 2019, il dépassait à peine les 200 GW.

Basée à Paris et rattachée à l'OCDE, l'AIE anticipe un doublement des capacités mondiales d'ici cinq ans, avec une hausse totale de 4 600 GW. Cette expansion repose en grande partie sur la Chine, qui en représenterait près de 60 %, et sur le solaire, moteur principal du développement avec près de 80 % des nouvelles installations. Loin derrière, l'éolien, l'hydraulique, la biomasse et la géothermie progressent plus modestement.

Figure : prévisions de croissances des capacités renouvelables et part du solaire dans les nouvelles capacités installées (échelle de droite)

[20] Etude Airparif : les impacts économiques de la pollution de l'air en Ile-de-France – pour en savoir plus :

- https://www.airparif.fr/sites/default/files/document_publication/Impacts%20%C3%A9conomiques%20de%20la%20pollution%20de%20l%E2%80%99air%20en%20IDF_0.pdf
- https://www.actu-environnement.com/ae/news/cout-pollution-air-benefices-actions-Airparif-46839.php4

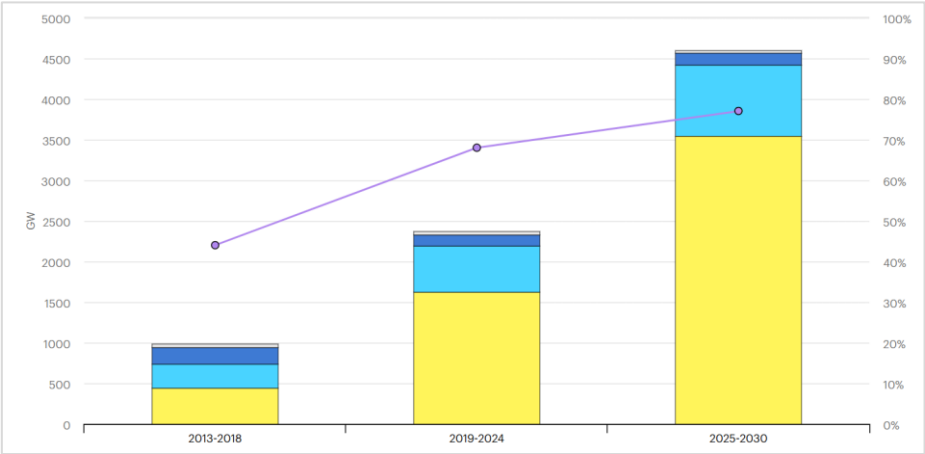

Source : AIE.

L'édition 2025 du rapport se montre toutefois plus prudente à long terme : les projections pour 2030 sont revues à la baisse de 5 %, et même de près de 50 % pour les États-Unis. L'agence attribue cette révision à plusieurs changements politiques intervenus depuis le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche, le 20 janvier. Parmi eux, la suppression annoncée de crédits d'impôts fédéraux, l'augmentation des droits de douane, un moratoire sur l'éolien en mer et des restrictions sur les projets solaires et éoliens terrestres menés sur les terres fédérales.

La Chine pourrait elle aussi connaître un ralentissement de sa croissance dans les énergies renouvelables, en raison d'une évolution réglementaire. Depuis le second semestre 2025, le pays a introduit un nouveau système de tarification obligeant les développeurs de projets éoliens et solaires à passer par des enchères, en lieu et place des tarifs d'achat garantis jusque-là.

Dans son scénario principal, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) anticipe désormais une multiplication par 2,6 des capacités mondiales en énergies renouvelables entre 2022 et 2030. Ce rythme reste inférieur à l'objectif de triplement fixé par plus de cent États lors de la COP28 en décembre 2023. L'agence juge toutefois cette ambition encore atteignable, tout en mettant en garde contre les difficultés financières rencontrées par les fabricants d'éoliennes et de panneaux solaires. Elle souligne également la fragilité des chaînes d'approvisionnement, marquées par une dépendance excessive à l'industrie chinoise.

Pour l'heure, la production mondiale d'électricité repose encore largement sur les énergies fossiles, en particulier le charbon et le gaz, principales sources d'émissions responsables du réchauffement climatique. En 2024, les renouvelables représentaient 32 % du mix électrique mondial. Si la tendance actuelle se maintient, leur part pourrait atteindre 43 % d'ici à 2030.

L'essor rapide des énergies renouvelables s'accompagne de nouveaux défis pour les systèmes électriques mondiaux. L'Agence internationale de l'énergie (AIE) alerte sur les difficultés croissantes d'intégration au réseau, la dépendance à une chaîne d'approvisionnement très concentrée dans certains segments industriels, et les tensions financières qui pèsent sur le secteur. Selon elle, la viabilité économique des fabricants d'équipements constitue désormais un enjeu central.

L'agence met aussi en lumière la multiplication des périodes de prix négatifs observées dans plusieurs pays, symptôme d'un manque de flexibilité du système électrique ou d'un déséquilibre ponctuel entre

l'offre et la demande. Pour y remédier, elle préconise de renforcer la flexibilité de la consommation, de développer le stockage d'énergie, d'accélérer l'électrification des usages et de soutenir les centrales capables d'ajuster leur production en fonction des besoins du réseau.[21]

Ecologie : quelques paradoxes dans les études d'opinions en France

Les tensions politiques autour de l'écologie posent une question récurrente : le désintérêt apparent pour les enjeux environnementaux traduit-il un véritable recul dans l'opinion, ou bien une déconnexion croissante d'une partie des responsables politiques face aux attentes des citoyens ? Le débat s'est intensifié ces derniers mois, à la veille d'une nouvelle mobilisation nationale du mouvement pour le climat. Deux récentes enquêtes d'opinion ont ravivé les inquiétudes des chercheurs et des militants : elles montrent que les préoccupations écologiques semblent reculer dans l'esprit des Français.

Selon une étude de l'IFOP publiée le 25 août, la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique ne figurent qu'en seizième position parmi les priorités des sondés. Seuls 45 % des répondants citent ce thème, loin derrière la santé, qui rassemble 80 % des réponses, ou la sécurité et l'éducation, mentionnées respectivement par 72 % et 71 %. L'inflation, sujet omniprésent, atteint pour sa part 58 %. Une autre enquête, menée par Ipsos et publiée le 14 septembre, aboutit à un constat similaire : sur une liste restreinte d'enjeux, l'environnement n'arrive qu'à la septième place, cité par 23 % des personnes interrogées.

Ce recul surprend d'autant plus que la période estivale a été marquée par des événements climatiques extrêmes dans l'hémisphère Nord, habituellement propices à une prise de conscience accrue. Canicules, incendies et inondations avaient déjà, par le passé, suscité une remontée nette des préoccupations environnementales. Après l'été 2019, marqué par deux vagues de chaleur d'une intensité exceptionnelle, l'étude *Fractures françaises* d'Ipsos plaçait l'environnement en tête des priorités des Français. Trois ans plus tard, à l'automne 2022, alors que la France sortait d'une longue période de sécheresse, cette même enquête indiquait encore que 34 % des répondants considéraient l'environnement comme un enjeu majeur, juste derrière l'inflation, citée par 54 %.

Aujourd'hui, cette tendance s'est inversée, malgré une accumulation d'événements climatiques inquiétants. Plusieurs observateurs estiment que le climat de tension politique autour de l'écologie joue un rôle dans cette évolution. Certains élus ont multiplié les critiques contre les politiques environnementales, accusées d'être trop contraignantes ou coûteuses. D'autres y voient un symptôme de lassitude, dans une période où les préoccupations économiques et sociales, amplifiées par la crise du pouvoir d'achat, dominent l'agenda public.

[21] Rapport de l'AIE sur les énergies renouvelables : des installations records, mais quelques nuages à l'horizon – pour en savoir plus :

- https://www.iea.org/reports/renewables-2025
- https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/10/07/le-retour-de-donald-trump-a-la-maison-blanche-freine-la-croissance-des-energies-renouvelables-selon-l-agence-internationale-de-l-energie_6644902_3234.html
- https://www.lemonde.fr/economie/article/2025/10/07/le-retour-de-donald-trump-a-la-maison-blanche-freine-la-croissance-des-energies-renouvelables-selon-l-agence-internationale-de-l-energie_6644902_3234.html

Pour de nombreux spécialistes, cette baisse d'intérêt ne signifie pas un désengagement profond, mais plutôt une hiérarchisation différente des priorités selon le contexte. Ils rappellent que les enjeux environnementaux restent fortement présents dans l'opinion, mais qu'ils tendent à passer au second plan lorsque les difficultés quotidiennes s'intensifient. La perception d'une urgence sociale immédiate prend alors le pas sur une urgence climatique perçue comme plus lointaine.

Ainsi, alors même que les catastrophes naturelles se multiplient, les préoccupations écologiques semblent s'effacer derrière celles du portefeuille et de la sécurité. Une évolution paradoxale, soulignent plusieurs experts, qui traduit moins un rejet de l'écologie qu'une forme de décrochage momentané, dans un climat politique polarisé et une société sous tension.

Depuis quelques années, les priorités des Français se sont déplacées. La guerre en Ukraine, les questions de sécurité, la dette publique ou encore la réforme des retraites ont progressivement éclipsé les sujets environnementaux. Pourtant, malgré cette accumulation de crises, l'écologie était restée jusqu'à récemment une préoccupation majeure, occupant encore la deuxième place des priorités à l'automne 2024. Le recul observé ces derniers mois n'en est que plus déconcertant.

Pour Mathieu Gallard, directeur d'études chez Ipsos, la dynamique de l'attention climatique suit des cycles. Il rappelle que les inquiétudes liées au réchauffement étaient longtemps restées marginales avant de connaître une forte progression à partir de 2018-2019, portée notamment par la médiatisation des mobilisations pour le climat. Si cet élan a marqué le pas depuis 2022, il ne traduit pas pour autant une indifférence généralisée. Gallard estime qu'il est difficile de savoir si le repli actuel marque un tournant durable ou une simple fluctuation passagère. Tout dépend, selon lui, de la nature de l'actualité et de la façon dont les événements extrêmes sont relayés dans les médias.

Pour les acteurs de la transition écologique, l'idée que les Français puissent s'habituer aux effets du dérèglement climatique serait un scénario inquiétant. Une banalisation progressive des catastrophes naturelles, perçues comme inévitables, risquerait d'affaiblir la mobilisation collective. Pourtant, beaucoup de militants préfèrent rester optimistes, s'appuyant sur d'autres signaux encourageants.

Lucas Francou Damesin, de l'ONG Parlons Climat, souligne que la préoccupation environnementale s'est diffusée bien au-delà des cercles militants traditionnels. D'après une vaste enquête menée en novembre 2024 auprès de 4 000 personnes, même une part non négligeable d'électeurs du Rassemblement national – environ 15 % – se déclare aujourd'hui sensible aux enjeux écologiques. Il rappelle que ce niveau de préoccupation correspondait à la moyenne nationale il y a une dizaine d'années. Pour lui, cela prouve que l'écologie est désormais entrée dans le champ commun des préoccupations, même si son importance relative varie selon le contexte économique et social.

Ainsi, si l'intérêt pour l'environnement semble connaître un moment d'essoufflement, il ne disparaît pas. Les spécialistes rappellent que les priorités des citoyens évoluent en fonction des crises et de la visibilité médiatique des enjeux. En toile de fond, la conscience écologique reste bien ancrée dans la société française, prête à resurgir dès que les événements climatiques ou les débats politiques la replacent au premier plan.

Malgré un léger repli observé dans certaines enquêtes, l'écologie demeure bien présente dans l'esprit des Français. Les données récentes confirment que la grande majorité de la population reconnaît la réalité du réchauffement climatique et son origine humaine. Selon le baromètre annuel de l'Agence

de la transition écologique, réalisé par OpinionWay et publié en janvier, 62 % des personnes interrogées partagent cette conviction, un chiffre en baisse de deux points par rapport à l'année précédente. En parallèle, la part de climatosceptiques progresse légèrement pour atteindre 32 %. Cette évolution modérée suggère davantage une stabilisation qu'un désintérêt.

Les préoccupations environnementales continuent également de s'exprimer sur le terrain politique local. Une enquête Ipsos menée pour le Centre de recherches politiques de Sciences Po, publiée en juin, montre que les citoyens attendent de leurs maires un engagement concret sur la question écologique. Interrogés sur les missions prioritaires d'un élu municipal, 38 % des répondants citent la préservation de l'environnement de leur commune, juste derrière la sécurité, mentionnée par 43 %. Ce résultat laisse penser que la protection du cadre de vie pourrait s'imposer comme un thème majeur lors des élections municipales prévues en mars 2026.

Les mobilisations citoyennes récentes confirment cette sensibilité persistante. Durant l'été 2025, la pétition contre la proposition de loi Duplomb, qui visait à réautoriser certains pesticides interdits, a recueilli plus de 2,3 millions de signatures. Un chiffre impressionnant, qui témoigne d'un attachement fort des Français à la biodiversité et à la santé environnementale.

Pour Lucas Francou Damesin, de l'ONG Parlons Climat, ces différents signaux montrent que l'intérêt pour l'écologie dépasse aujourd'hui les sondages traditionnels. Il explique que la préoccupation environnementale se manifeste désormais à travers de nombreux indicateurs, souvent indirects, notamment lorsque les débats portent sur la santé publique ou la qualité de vie. Cette diffusion dans plusieurs sphères du discours social illustre, selon lui, la profondeur de l'ancrage écologique dans la société française.

Ainsi, si l'attention médiatique pour le climat varie au gré de l'actualité, la conscience écologique des Français reste vive. Elle s'exprime autrement, plus diffuse, mais toujours présente, à travers les choix électoraux, les mobilisations citoyennes ou les débats autour de la santé et de la consommation. Un signe que, malgré les turbulences politiques, l'écologie demeure une valeur partagée et durable dans le paysage national.[22]

Taxonomie verte : le Tribunal de l'UE valide nucléaire, biomasse, éolien… et gaz fossile

Le Tribunal de l'Union européenne a rejeté, le 10 septembre 2025, trois recours déposés par plusieurs associations environnementales et par la République d'Autriche contre les règlements délégués adoptés dans le cadre du règlement européen sur la taxonomie. Ces décisions confirment la légalité du dispositif qui encadre la classification des activités économiques considérées comme durables dans l'Union.

[22] Ecologie : quelques paradoxes dans les études d'opinions en France – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/09/27/transition-ecologique-les-ambiguites-de-l-opinion-francaise-sur-les-questions-environnementales_6643199_3244.html
- https://www.ifop.com/article/balise-dopinion-301-letat-desprit-des-francais-a-la-rentree-2025/
- https://www.ipsos.com/fr-fr/fractures-francaises-2025

Adopté en 2020, le règlement Taxonomie constitue l'un des piliers du Pacte vert européen. Il vise à orienter les investissements vers des activités favorables à la transition écologique, afin de permettre à l'Union européenne d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Pour en préciser l'application, la Commission européenne a ensuite adopté deux règlements délégués : le premier, en 2021, fixait les critères d'examen technique pour les activités liées aux énergies renouvelables ; le second, en 2022, élargissait le cadre en y intégrant certaines activités relevant de l'énergie nucléaire et du gaz fossile, considérées comme contribuant à la lutte contre le changement climatique ou à l'adaptation à ses effets.

Ces ajouts ont toutefois suscité une vive controverse. Plusieurs associations ont contesté la légitimité des choix opérés par la Commission. Un collectif opposé à l'énergie éolienne a ainsi demandé un réexamen interne du règlement délégué de 2021, estimant que la production d'électricité à partir du vent ne démontrait pas de contribution suffisante aux objectifs environnementaux européens. L'association ClientEarth, de son côté, a formulé une requête similaire, jugeant que la combustion de biomasse forestière ne pouvait être considérée comme durable au regard de ses impacts sur les forêts et le climat. Dans les deux cas, la Commission européenne a rejeté ces demandes, conduisant les organisations à saisir le Tribunal de l'Union.

La République d'Autriche s'est jointe à ce mouvement en déposant son propre recours contre le règlement délégué de 2022. Vienne estimait que l'intégration du nucléaire et du gaz dans la taxonomie enfreignait plusieurs dispositions du texte initial, en affaiblissant la crédibilité environnementale du cadre européen.

Après examen, le Tribunal de l'Union européenne a rejeté l'ensemble de ces recours, confirmant la position de la Commission. Dans ses arrêts, la juridiction a estimé que les institutions européennes disposaient d'une marge d'appréciation suffisante pour déterminer les critères d'éligibilité des activités à la classification verte. Ce jugement consolide donc la portée juridique du règlement Taxonomie et clôt, pour l'heure, une série de batailles judiciaires autour de la définition même de ce qui peut être considéré comme une activité durable en Europe.

Le Tribunal de l'Union européenne a détaillé, dans ses arrêts du 10 septembre 2025, les raisons ayant conduit au rejet des recours liés à la qualification de certaines énergies dans la taxonomie verte. S'agissant de l'éolien, le collectif d'associations requérant reprochait à la Commission européenne un manque de rigueur dans la définition des critères techniques d'évaluation. Selon lui, le règlement délégué de 2021 ne prévoyait ni la mesure des émissions de CO_2 associées à la production d'électricité d'origine éolienne, ni l'imposition d'un seuil précis pour en garantir la durabilité.

Le Tribunal a toutefois rejeté cet argument, considérant que la Commission avait justifié de manière adéquate l'absence de seuil chiffré. Les juges ont rappelé que les notions mobilisées dans les critères d'examen technique sont complexes et que l'application de seuils généraux dans le cadre de la taxonomie verte serait peu pertinente. Ils ont également souligné que le règlement européen sur la taxonomie ne prévoyait pas de référence explicite à des seuils quantitatifs pour évaluer la conformité des activités aux objectifs environnementaux. En d'autres termes, la Commission disposait d'une marge d'appréciation suffisante pour retenir une approche qualitative plutôt que strictement numérique.

Concernant la biomasse, l'association ClientEarth contestait le choix de la Commission de fonder ses critères techniques sur deux textes européens existants : la directive sur les énergies renouvelables (RED II) et le règlement relatif à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie (UTCATF). L'organisation estimait que ces références réglementaires n'évaluaient pas de manière satisfaisante les émissions réelles liées à la combustion de biomasse forestière.

Le Tribunal a écarté cet argument en rappelant que le règlement Taxonomie renvoie explicitement à la directive RED II et, de manière indirecte, au règlement UTCATF. Il a précisé que la comptabilisation des émissions et absorptions issues des activités forestières est réalisée selon une méthodologie déjà définie par ce dernier texte. Celle-ci repose sur une estimation complète des émissions liées à la biomasse : toute variation du stock de carbone dans les forêts est immédiatement comptabilisée comme une émission lors de l'année de récolte, puis compensée par la séquestration naturelle dans les écosystèmes forestiers.

Par cette décision, le Tribunal confirme la cohérence juridique du dispositif de la Commission et valide le recours aux textes existants pour encadrer les activités bioénergétiques dans la taxonomie européenne.

Le Tribunal de l'Union européenne a également précisé son raisonnement sur la question de l'inclusion du nucléaire et du gaz fossile dans la taxonomie verte. Il s'est appuyé sur le paragraphe 2 de l'article 10 du règlement européen, qui stipule qu'une activité économique dépourvue de solution de remplacement bas carbone réalisable sur le plan technologique et économique peut être considérée comme contribuant de manière substantielle à la lutte contre le changement climatique, dès lors qu'elle favorise la transition vers une économie neutre en carbone compatible avec l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C.

Concernant l'énergie nucléaire, le Tribunal a jugé que la Commission européenne avait pu raisonnablement estimer que cette technologie se situait à un niveau d'émissions de gaz à effet de serre proche de zéro. Les juges ont reconnu qu'à ce jour, il n'existe pas d'alternative bas carbone capable, sur les plans technique et économique, de produire une électricité décarbonée à grande échelle, de façon continue et stable, pour répondre à la demande énergétique européenne. Les arguments avancés par l'Autriche, qui évoquait les effets potentiels du nucléaire sur les sécheresses ou d'autres aléas climatiques, ont été jugés trop hypothétiques et insuffisamment étayés pour remettre en cause cette appréciation.

S'agissant du gaz fossile, le Tribunal a estimé que certaines activités associées à ce secteur pouvaient, sous conditions strictes, être considérées comme contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette position s'inscrit dans la logique du texte européen, qui autorise la prise en compte de solutions de transition lorsque celles-ci permettent de réduire les émissions globales et de soutenir l'évolution vers un système énergétique plus durable.

En validant ces choix, la juridiction européenne confirme la marge d'appréciation dont dispose la Commission pour déterminer, dans le cadre de la taxonomie, quelles activités économiques peuvent

être considérées comme compatibles avec la trajectoire climatique de l'Union, y compris lorsqu'il s'agit de technologies controversées comme le nucléaire ou le gaz.[23]

Fonds pour répondre aux pertes et dommages : à quand l'opérationnalisation ?

Début octobre, la septième réunion du conseil d'administration du Fonds pour répondre aux pertes et dommages (FRLD) à Manille pourrait marquer un tournant décisif pour l'avenir du mécanisme international censé venir en aide aux pays les plus touchés par la crise climatique. Créé en 2022, le fonds avait été salué comme une victoire historique par les défenseurs de la justice climatique. Trois ans plus tard, il peine toutefois à remplir ses promesses : les financements disponibles restent dérisoires — moins de 0,1 % des besoins estimés — et les communautés en première ligne attendent toujours des aides concrètes.

À Manille, les discussions s'annoncent cruciales. Le conseil doit notamment statuer sur la phase de lancement du fonds et sur sa stratégie de mobilisation des ressources, deux points jugés essentiels pour lui donner enfin corps. Cette réunion intervient dans un contexte particulier : c'est la première depuis l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice (CIJ) sur les obligations légales des États face au changement climatique. Cet avis, demandé à l'unanimité par l'Assemblée générale des Nations unies, éclaire désormais le débat d'une légitimité juridique inédite.

La CIJ y affirme clairement que les dommages liés au climat — les pertes et préjudices subis par les populations — constituent une réalité qui engage la responsabilité des États. Selon la Cour, les pays les plus émetteurs ont l'obligation de contribuer financièrement à la réparation de ces dommages, conformément au principe de responsabilité commune mais différenciée. Elle insiste également sur l'importance du droit international des droits humains dans l'interprétation de ces obligations : les dérèglements climatiques portent atteinte à un ensemble de droits fondamentaux — santé, logement, alimentation, sécurité — et doivent donc être traités comme tels.

Ce rappel au droit intervient après des décennies d'atermoiements et de blocages dans les négociations internationales. Les États les plus vulnérables, notamment les petits États insulaires, ont été à l'origine de la démarche auprès de la CIJ, lassés de constater l'inaction des grandes puissances face à la multiplication des catastrophes climatiques. Le verdict de la Cour réaffirme un principe essentiel : ceux qui enfreignent leurs obligations ont le devoir de réparer les dommages causés. En reconnaissant explicitement des conséquences juridiques pour les peuples et les individus, la CIJ consacre le droit des communautés affectées à obtenir réparation directe.

Pour le Fonds des pertes et dommages, cette décision change la donne. Ses administrateurs devront veiller à ce que son fonctionnement soit conforme au droit international et au principe d'équité. Le financement ne peut plus reposer uniquement sur des contributions volontaires et irrégulières. Les États ont désormais un devoir, non une option, de fournir des ressources à la hauteur des besoins, qui

[23] Taxonomie verte : le Tribunal de l'UE valide nucléaire, biomasse, éolien… et gaz fossile – pour en savoir plus :

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/taxonomie-verte-justice-europeenne-valide-energies-46766.php4
- https://lenergeek.com/2025/09/10/taxonomie-verte-la-cjue-valide-le-nucleaire-et-le-gaz-dans-lenergie-durable/
- https://euractiv.fr/news/la-justice-europeenne-rejette-le-recours-de-lautriche-contre-linclusion-du-nucleaire-et-du-gaz-dans-la-taxonomie-verte-de-lue/

se chiffrent en centaines de milliards d'euros. Le fonds devra aussi s'attaquer à la question de la responsabilité des grands pollueurs, afin de faire émerger des mécanismes clairs pour les contraindre à contribuer.

Par ailleurs, le droit à réparation implique un accès direct et équitable aux ressources du fonds pour les pays et les communautés les plus vulnérables. Les obstacles bureaucratiques, notamment ceux liés à la tutelle de la Banque mondiale, ne devraient plus entraver cet accès. Les victimes du changement climatique ne doivent pas dépendre de l'arbitraire des institutions internationales : elles ont un droit légitime à un soutien rapide et suffisant.

Enfin, les politiques du fonds devront s'appuyer sur les principes du droit international des droits humains. Les pertes et dommages ne se résument pas à des chiffres économiques : ils concernent la dignité, la santé et la survie des populations. Les futures évaluations devront intégrer les dimensions non économiques des pertes — culturelles, sociales, environnementales — et garantir une gouvernance transparente et participative, notamment pour les peuples autochtones.

Au-delà de cette réunion, le défi est d'entretenir la dynamique de justice climatique. La prochaine Conférence des Nations unies sur le climat (COP30), prévue à Belém, au Brésil, sera l'occasion pour les États de concrétiser leurs obligations en matière d'atténuation, d'adaptation et de réparation. Le petit État insulaire du Vanuatu a déjà annoncé vouloir porter devant l'Assemblée générale de l'ONU une nouvelle résolution pour opérationnaliser les conclusions de la CIJ.

Le message est clair : la responsabilité climatique est désormais inscrite dans le droit international. Les gouvernements n'ont plus l'excuse de l'ambiguïté juridique. Le temps des déclarations est passé — celui des réparations vient de commencer.[24]

Plan climat Chinois : une prise de leadership face au recul des Etats-Unis, mais quelques ambiguïtés

La Chine avance à grande vitesse dans sa transition énergétique, mais son modèle reste profondément paradoxal. Le pays déploie massivement des infrastructures vertes — panneaux solaires, éoliennes, barrages hydroélectriques et centrales nucléaires — tout en poursuivant la construction de centrales au charbon, qui continuent de fournir la majorité de son électricité. L'industrie chinoise domine désormais le marché mondial des énergies renouvelables et la population adopte les véhicules électriques à un rythme bien supérieur à celui des pays occidentaux. Pourtant, la Chine demeure le premier émetteur de dioxyde de carbone au monde et a été responsable à elle seule de 80 % de la hausse des émissions globales au cours de la dernière décennie. Cette position centrale dans la lutte climatique explique l'attention particulière portée à chacun de ses signaux politiques et économiques.

[24] Fonds pour répondre aux pertes et dommages : à quand l'opérationnalisation ? – pour en savoir plus :

- https://www.climatechangenews.com/2025/10/03/the-icj-climate-ruling-has-major-implications-for-the-loss-and-damage-fund/
- https://www.lossanddamagecollaboration.org/resources/what-happened-at-the-seventh-meeting-of-the-board-of-the-fund-for-responding-to-loss-and-damage-a-rapid-reaction
- https://www.banquemondiale.org/fr/news/press-release/2024/06/10/board-approves-world-bank-s-role-as-host-and-trustee-for-the-fund-for-responding-to-loss-and-damage

Cette attention s'est intensifiée à la veille de la présentation des nouveaux objectifs de réduction d'émissions du pays à l'horizon 2035, une étape prévue par l'Accord de Paris. À l'occasion de l'Assemblée générale des Nations unies, organisée à New York la semaine du 22 septembre, le Premier ministre Li Qiang s'est déplacé en personne, tandis que le président Xi Jinping a choisi d'intervenir par vidéo, un geste symbolique qui souligne la place stratégique qu'occupe désormais la question climatique au sein du pouvoir chinois. Dans son message, Xi Jinping a insisté sur la nécessité de maintenir le cap vers une économie verte et bas carbone, affirmant que cette transition représentait une tendance mondiale irréversible. Il a appelé la communauté internationale à rester unie et déterminée, même face aux pays qui s'écartent de cette trajectoire, estimant que le recul ou la complaisance n'étaient plus des options.

Mais derrière cette rhétorique de fermeté, les annonces de Pékin suscitent des réactions mitigées. Pour la première fois, la Chine fixe un objectif chiffré de réduction, et non plus simplement une limitation de la hausse de ses émissions. Ce changement de posture marque une étape symbolique importante. Cependant, les ambitions affichées restent modestes au regard des transformations nécessaires pour aligner le pays sur les trajectoires compatibles avec un réchauffement limité à 1,5 °C. Pékin s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 7 % à 10 % d'ici 2035 par rapport à son pic d'émissions, tout en précisant qu'il « s'efforcera de faire mieux ».

Ces objectifs contrastent avec les progrès rapides enregistrés dans le déploiement des renouvelables, laissant planer le doute sur la volonté réelle du pays d'accélérer sa décarbonation. D'un côté, la Chine se positionne comme leader mondial de la production d'énergies propres ; de l'autre, elle reste dépendante du charbon pour garantir sa sécurité énergétique et soutenir sa croissance industrielle. Ce double discours reflète le dilemme d'une puissance en pleine mutation : concilier développement économique, stabilité sociale et engagement climatique dans un contexte de rivalités géopolitiques et de pressions internes.

À l'approche de la COP30, les observateurs attendent de Pékin qu'il transforme ses promesses en actions concrètes, notamment en fixant un calendrier clair pour la sortie du charbon. Car si la Chine poursuit sa trajectoire actuelle, ses efforts dans les énergies vertes risquent d'être éclipsés par l'ampleur persistante de ses émissions.

Les spécialistes du Centre for Research on Energy and Clean Air (CREA), une organisation environnementale internationale, estiment que les nouveaux engagements de Pékin restent très en deçà de ce que la situation exige. Selon leurs calculs, la Chine devrait réduire ses émissions d'au moins 30 % d'ici 2035 par rapport à leur niveau actuel pour espérer limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C et respecter sa promesse d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2060.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la Chine prévoit d'augmenter la part des sources non fossiles dans sa consommation d'énergie jusqu'à 30 % et de multiplier par six ses capacités de production solaire et éolienne d'ici dix ans, par rapport à 2020. Cela reviendrait à porter ces capacités à environ 3 600 gigawatts (GW) à l'horizon 2035. Ce plan témoigne d'une ambition affichée, mais il ne répond pas entièrement aux attentes de la communauté scientifique, qui appelle à un virage plus rapide et plus profond.

Figure : Trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre promise (rouge) face aux trajectoires attendues 1.5°C compatibles (en milliards de tonnes équivalent carbone)

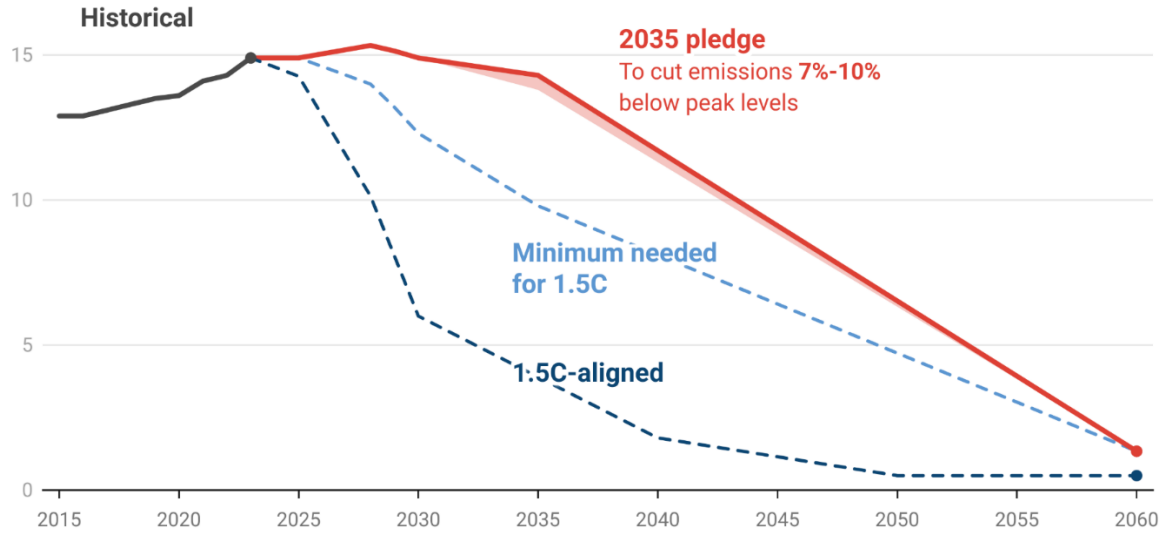

Source: Centre for Research on Energy and Clean Air, via CarbonBrief.

La réaction des observateurs internationaux oscille entre prudence et frustration. Beaucoup expriment leur déception face à des objectifs jugés trop timides pour le premier émetteur mondial de gaz à effet de serre. Certains relativisent toutefois ce manque d'audace en rappelant que le système politique chinois privilégie une approche pragmatique : fixer des objectifs atteignables, puis dépasser ces seuils pour démontrer l'efficacité du modèle. Ce schéma s'est déjà vérifié à plusieurs reprises. L'objectif d'installer 1 200 GW de capacités solaires et éoliennes avant 2030, par exemple, a été atteint avec six ans d'avance. De même, le pic des émissions, initialement prévu pour la fin de la décennie, pourrait être atteint plus tôt, grâce à la montée en puissance des énergies renouvelables et au ralentissement de l'économie nationale.

Mais ce tableau n'est pas exempt de contradictions. La Chine peine à respecter certains de ses autres engagements, notamment la réduction de l'intensité carbone de son mix énergétique et le contrôle strict de l'ouverture de nouvelles centrales à charbon. Les autorités provinciales continuent d'approuver de nouveaux projets avant que les restrictions ne se durcissent, compromettant les efforts de décarbonation entrepris au niveau national.

Le danger, avertissent plusieurs analystes, est que la Chine, désormais présentée comme championne mondiale des énergies renouvelables, relâche sa vigilance. En 2024, elle a installé à elle seule 356 GW d'éolien et de solaire, soit 4,5 fois plus que l'Union européenne sur la même période. Forte de cette avance technologique, Pékin pourrait être tentée de considérer que sa contribution à la lutte contre le changement climatique est désormais suffisante.

Dans l'opinion publique chinoise, ce sentiment se renforce : beaucoup estiment que le pays a fait sa part et qu'il n'est plus l'acteur problématique du climat mondial. Pourtant, pour que la planète ait une chance de respecter les objectifs de l'Accord de Paris, la trajectoire de la Chine reste déterminante. Sa

capacité à transformer son leadership industriel dans les renouvelables en véritable réduction structurelle des émissions sera l'un des grands tests climatiques des années à venir.

Le poids grandissant de l'industrie des énergies nouvelles dans l'économie chinoise pourrait finalement jouer en faveur d'une transition plus ambitieuse que celle annoncée officiellement. Devenue l'un des piliers de la croissance nationale et une source majeure d'emplois, cette filière offre à la Chine un intérêt stratégique à accélérer la décarbonation pour préserver sa compétitivité et consolider son avance technologique.

Li Shuo, directeur de la recherche sur la Chine et le climat à l'Asia Society, estime que les nouveaux objectifs présentés par Pékin restent en deçà des attentes. Selon lui, ils ne reflètent pas le leadership climatique dont le monde a aujourd'hui désespérément besoin. Cependant, il souligne que la Chine s'est imposée comme une véritable superpuissance dans le domaine des technologies propres. Cette position dominante sur les marchés de l'éolien, du solaire et des véhicules électriques pourrait l'inciter à aller plus loin que ses engagements actuels pour renforcer son influence économique et géopolitique.

Même constat du côté des ONG environnementales. À Pékin, Yao Zhe, spécialiste de Greenpeace, juge les annonces gouvernementales insuffisantes, y compris pour les observateurs qui avaient volontairement abaissé leurs attentes. Mais elle estime que la réalité du terrain pourrait se révéler plus encourageante que les chiffres officiels. D'après elle, la dynamique industrielle du pays, la pression concurrentielle internationale et la rentabilité croissante des technologies bas carbone pourraient conduire à une décarbonation plus rapide que prévu.

Ces analyses convergent vers un même constat : malgré des ambitions affichées jugées modestes, la Chine dispose des leviers économiques pour surpasser ses propres engagements. Le développement massif des énergies renouvelables, la montée en puissance des véhicules électriques et la recherche d'une meilleure efficacité énergétique créent une dynamique interne difficile à inverser. Dans ce contexte, même sans rupture politique majeure, l'économie chinoise pourrait poursuivre sa transition vers un modèle plus durable — non seulement par conviction écologique, mais parce que la croissance verte est désormais devenue l'un des moteurs essentiels de sa puissance.[25]

[25] Plan climat Chinois : une prise de leadership face au recul des Etats-Unis, mais quelques ambiguïtés – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/09/25/climat-en-se-fixant-des-objectifs-modestes-la-chine-envoie-un-signal-ambigu_6642893_3244.html
- https://www.nature.com/articles/d41586-025-03166-6
- https://www.carbonbrief.org/qa-what-does-chinas-new-paris-agreement-pledge-mean-for-climate-action/
- https://climateactiontracker.org/press/chinas-new-target-unlikely-to-drive-down-emissions/
- https://www.wri.org/news/statement-china-announces-new-climate-target

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Rapport du PNUD : les populations les plus pauvres prises dans un cercle vicieux du dérèglement climatique . 65

Rapport sur l'adaptation au dérèglement climatique : agir coûte moins cher que subir 67

Des subventions néfastes à l'environnement encore trop présentes 69

Copernicus : un nouveau rapport alarmant sur l'état des Océans 70

Été 2025 : un coût à 126 milliards pour l'Union Européenne..... 72

Rapport du PNUD : les populations les plus pauvres prises dans un cercle vicieux du dérèglement climatique

Près de 900 millions de personnes dans le monde, soit près de 80 % des populations les plus pauvres, vivent dans des zones particulièrement exposées aux aléas climatiques, selon un rapport publié le 17 octobre par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain (OPHI). Ces populations subissent ce que l'ONU qualifie de « double fardeau » : la pauvreté extrême et la vulnérabilité accrue face aux effets du réchauffement planétaire.

Canicules, sécheresses, inondations… les catastrophes climatiques se multiplient et frappent de manière disproportionnée les plus démunis. Haoliang Xu, administrateur par intérim du PNUD, rappelle que si personne n'est à l'abri des effets du dérèglement climatique, ce sont les plus pauvres qui en subissent les conséquences les plus lourdes. Il appelle la communauté internationale à considérer la lutte contre le changement climatique comme un levier essentiel de la lutte contre la pauvreté. La conférence mondiale sur le climat (COP30), prévue en novembre au Brésil, doit selon lui marquer un tournant dans cette approche intégrée.

Le rapport s'appuie sur l'Indice de pauvreté multidimensionnelle mondial (IPM), élaboré conjointement par le PNUD et l'OPHI. Cet indice, mis à jour chaque année, compile des données issues de 109 pays représentant 6,3 milliards d'habitants. Contrairement aux mesures traditionnelles basées uniquement sur le revenu, l'IPM évalue la pauvreté selon plusieurs critères : la malnutrition, la mortalité infantile, la qualité du logement, l'accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'éducation ou à des systèmes d'assainissement. Cette approche permet de dresser un portrait plus précis et plus humain des conditions de vie des populations vulnérables.

Les résultats de l'édition 2024 font état de 1,1 milliard de personnes vivant dans une pauvreté multidimensionnelle aiguë, dont la moitié sont des enfants. Ces chiffres, pratiquement inchangés par rapport à l'année précédente, témoignent d'un ralentissement préoccupant dans la réduction de la pauvreté mondiale. Alors que certaines régions enregistrent des progrès, d'autres, particulièrement exposées aux dérèglements climatiques, voient leurs conditions de vie se détériorer.

Pour les auteurs du rapport, cette stagnation s'explique en partie par l'impact croissant des phénomènes météorologiques extrêmes : les sécheresses réduisent les récoltes, les inondations détruisent les infrastructures, les vagues de chaleur accentuent les problèmes sanitaires. Ces événements empêchent des millions de personnes de sortir durablement de la pauvreté et aggravent les inégalités entre pays riches et pauvres.

Le PNUD appelle à une action conjointe, combinant politiques sociales et mesures climatiques, afin de rompre ce cercle vicieux. L'institution plaide pour des investissements massifs dans l'adaptation, l'accès à l'énergie propre, la résilience agricole et la protection sociale. L'objectif : faire de la lutte contre le changement climatique une stratégie au service de la justice sociale.

À l'approche de la COP30, l'enjeu est clair : sans une action climatique ambitieuse et solidaire, les inégalités risquent de s'approfondir encore. Pour Haoliang Xu, répondre à la crise climatique, c'est aussi répondre à la crise humaine qui en découle.

Deux régions concentrent la majeure partie de la pauvreté mondiale : l'Afrique subsaharienne, qui compte environ 565 millions de personnes pauvres, et l'Asie du Sud, avec 390 millions. Ces zones figurent aussi parmi les plus exposées aux conséquences du changement climatique. À l'approche de la COP30, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) et l'Initiative d'Oxford sur la pauvreté et le développement humain (OPHI) ont voulu mettre en évidence le lien étroit entre pauvreté extrême et vulnérabilité environnementale. Leur rapport annuel s'attache cette fois à mesurer la superposition entre privations économiques et exposition à quatre grands risques : la chaleur extrême, la sécheresse, les inondations et la pollution de l'air.

Les conclusions sont alarmantes. Près de 79 % des personnes vivant dans la pauvreté — soit environ 887 millions d'individus — sont directement confrontées à au moins l'un de ces dangers. Parmi elles, 608 millions subissent régulièrement des épisodes de chaleur dépassant les 35 °C pendant plus d'un mois par an, 577 millions respirent un air fortement pollué, 465 millions sont menacées par des inondations et 207 millions souffrent de sécheresses prolongées. Plus encore, 651 millions de personnes sont exposées simultanément à au moins deux de ces risques, 309 millions à trois ou quatre, et 11 millions ont déjà connu les quatre au cours d'une même année. Pour les auteurs, cette combinaison de vulnérabilités illustre la dimension désormais mondiale de l'interaction entre pauvreté et dérèglement climatique.

La multiplication des catastrophes naturelles compromet également les progrès réalisés en matière de développement. L'Asie du Sud, souvent citée comme un exemple de réduction rapide de la pauvreté, reste presque intégralement exposée aux aléas climatiques : 99 % de sa population pauvre subit au moins une menace environnementale majeure. Les chercheurs appellent la région à réinventer son modèle de croissance, capable de concilier lutte contre la pauvreté et action climatique ambitieuse.

Alors que la température moyenne mondiale a déjà augmenté d'environ 1,4 °C depuis l'ère préindustrielle, les projections indiquent que les pays les plus pauvres seront aussi ceux qui subiront les impacts les plus sévères du réchauffement. L'aggravation attendue des vagues de chaleur, de la montée des eaux et des pénuries hydriques risque d'y accentuer la précarité et les migrations climatiques.

Face à ces menaces entremêlées, le rapport du PNUD plaide pour une réponse simultanée à la crise sociale et à la crise environnementale. Les auteurs appellent les gouvernements à passer de l'analyse à l'action, en plaçant les populations les plus vulnérables au cœur des politiques climatiques. Selon eux, l'avenir repose sur une approche intégrée : réduire la pauvreté, diminuer les émissions de gaz à effet de serre, renforcer l'adaptation et restaurer les écosystèmes. C'est, conclut le rapport, la seule voie pour bâtir des communautés résilientes et équitables, dans un monde où le réchauffement menace de creuser encore les fractures existantes.[26]

[26] Rapport du PNUD : les populations les plus pauvres prises dans un cercle vicieux du dérèglement climatique – pour en savoir plus :

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/10/17/les-populations-pauvres-sont-plus-directement-exposees-aux-chocs-climatiques-alerte-l-onu_6647737_3244.html
- https://hdr.undp.org/system/files/documents/global-report-document/mpireport2025en.pdf

Rapport sur l'adaptation au dérèglement climatique : agir coûte moins cher que subir

Agir coûte moins cher que subir. C'est le message central d'un nouveau rapport publié à la veille de la COP30, qui se tiendra à Belém du 10 au 21 novembre. Alors que les scientifiques et économistes multiplient les alertes depuis plusieurs années, cette nouvelle étude, menée sous la coordination du cabinet Systemiq et appuyée par vingt organisations majeures spécialisées dans l'adaptation climatique, vient rappeler que l'inaction face au réchauffement représente un fardeau économique bien supérieur au coût des solutions.

Présenté lors des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, le rapport dresse le bilan le plus complet à ce jour sur les retombées économiques et financières des investissements dans l'adaptation au changement climatique. Il ne se contente pas de chiffrer le nombre de vies humaines épargnées : il évalue aussi les bénéfices mesurables pour les économies nationales, la création d'emplois et la stabilité financière.

Les auteurs se sont appuyés sur les contributions de plus de 120 organisations et l'analyse de 70 études internationales. Leur conclusion est sans ambiguïté : les investissements dans la résilience climatique et environnementale rapportent au moins quatre fois plus qu'ils ne coûtent, avec un rendement moyen annuel estimé à 25 %. Concrètement, porter les investissements mondiaux à 350 milliards de dollars par an — contre environ 54 milliards actuellement — permettrait de renforcer la résistance des économies émergentes et des pays en développement tout en générant jusqu'à 280 millions d'emplois au cours de la prochaine décennie.

Au-delà des chiffres, les auteurs soulignent qu'investir dans la prévention et l'adaptation, c'est aussi réduire les pertes économiques liées aux catastrophes naturelles, aux sécheresses ou aux inondations, dont le coût ne cesse d'augmenter. Ces investissements constituent donc, selon eux, non seulement une nécessité environnementale, mais aussi une stratégie économique rationnelle pour préserver la croissance et les moyens de subsistance.

À l'approche de la COP30, ce rapport entend peser dans les négociations internationales et rappeler aux dirigeants que la lutte contre le changement climatique n'est pas une charge, mais une opportunité économique majeure.

Le marché mondial de l'adaptation et de la résilience climatique pourrait devenir un moteur économique majeur dans les prochaines décennies. Selon le rapport, il pourrait atteindre 1 300 milliards de dollars par an d'ici 2030 et représenter jusqu'à 15 % du produit intérieur brut de certains pays vulnérables à l'horizon 2050, si des politiques ambitieuses sont mises en œuvre. Ces investissements offriraient en parallèle un bénéfice humain considérable : ils permettraient de prévenir une partie des 1 à 2 millions de décès supplémentaires attendus chaque année d'ici le milieu du siècle en l'absence d'action.

Les chercheurs dressent également un constat sévère sur le coût du statu quo. Ils estiment qu'au moins 525 milliards de dollars de croissance ont déjà été perdus au cours des vingt dernières années dans les économies émergentes, faute d'adaptation aux effets du changement climatique. À plus long terme, la hausse des températures et la dégradation accélérée des écosystèmes pourraient coûter jusqu'à 1

200 milliards de dollars aux plus grandes entreprises mondiales d'ici 2050, tout en provoquant une contraction du PIB mondial comprise entre 18 et 23 %.

Ces chiffres traduisent l'ampleur des pertes potentielles pour l'économie mondiale si la transition vers la résilience n'est pas accélérée. Pourtant, le rapport constate que les flux financiers continuent de s'orienter dans la mauvaise direction. Pour chaque dollar consacré à des infrastructures adaptées au climat, 87 dollars sont encore investis dans des projets qui ignorent totalement les risques liés à la montée des eaux, aux inondations ou aux événements extrêmes. Les auteurs citent notamment la construction de bâtiments en zones inondables ou de ports dépourvus d'aménagements de protection contre la hausse du niveau de la mer.

Cette tendance illustre, selon eux, un désalignement profond entre les engagements politiques et les réalités économiques. Alors que les bénéfices d'une adaptation précoce sont désormais démontrés, les choix d'investissement perpétuent des vulnérabilités structurelles qui coûteront bien plus cher à long terme. Les auteurs appellent les gouvernements et les institutions financières à réorienter massivement les capitaux vers des projets capables de renforcer la résilience des territoires et des populations face à un climat de plus en plus instable.

La COP30, qui se tiendra en novembre à Belém, au Brésil, s'annonce comme un rendez-vous crucial pour redonner de l'élan à la résilience climatique. Le pays hôte souhaite faire de cette édition le sommet de la "mise en œuvre", après la finalisation de l'ensemble des articles de l'Accord de Paris. Pour les autorités françaises, l'enjeu est désormais d'accélérer le passage des engagements à l'action. Le ministère de la Transition écologique souligne que la question n'est plus de savoir *quoi* faire, mais de déterminer *comment* continuer à avancer efficacement.

L'adaptation figurera parmi les sujets centraux des négociations. Marta Torres-Gunfaus, directrice du programme Climat à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), estime que cette thématique doit franchir un nouveau cap politique. Selon elle, la décennie 2030 verra inévitablement un dépassement des objectifs fixés par l'Accord de Paris, ce qui rend indispensable une adaptation à grande échelle, autant pour les infrastructures que pour les sociétés humaines.

Cette urgence est confirmée par les données scientifiques. Une étude conjointe de Climate Central et du World Weather Attribution, publiée le 16 octobre, révèle que la planète connaît en moyenne 11 jours supplémentaires de canicule par an depuis 2015, liés à une hausse de la température mondiale de 0,3 °C. Les projections sont encore plus alarmantes : dans un monde réchauffé de 2,6 °C, les populations subiraient jusqu'à 57 jours supplémentaires de chaleur extrême chaque année par rapport à la situation actuelle.

Friederike Otto, climatologue et professeure à l'Imperial College de Londres, insiste sur la gravité de ces projections. Elle rappelle que les dirigeants doivent prendre l'Accord de Paris beaucoup plus au sérieux, car il en va de la protection des droits humains fondamentaux. Chaque fraction de degré compte, souligne-t-elle : qu'il s'agisse d'un réchauffement de 1,4, 1,5 ou 1,7 °C, la différence se traduira en millions de vies humaines épargnées ou menacées.

À quelques semaines du sommet, le message des chercheurs et des institutions internationales converge : la résilience et l'adaptation ne peuvent plus être des options, mais des impératifs stratégiques. La COP30 sera jugée à l'aune de sa capacité à transformer les engagements climatiques

en mesures concrètes, à mobiliser des financements massifs et à placer la protection des populations au cœur de la réponse mondiale au changement climatique.[27]

Des subventions néfastes à l'environnement encore trop présentes

Chaque année, entre 1 500 et 2 700 milliards d'euros de fonds publics soutiennent des activités économiques qui nuisent directement à la nature, aggravant la crise mondiale de la biodiversité. C'est le constat dressé par une étude récente de l'Institut des sciences et technologies de l'environnement de l'Université autonome de Barcelone. Cette évaluation met en lumière un paradoxe majeur : l'argent public continue de financer massivement des secteurs qui dégradent les écosystèmes, au lieu de favoriser leur protection ou leur restauration.

Les chercheurs identifient parmi les principaux bénéficiaires de ces subventions les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de la pêche et de l'exploitation minière. Ces activités, fortement consommatrices de ressources naturelles, sont soutenues sans que leurs impacts écologiques soient réellement pris en compte. L'étude souligne qu'en l'absence de conditionnalité environnementale, ces aides publiques contribuent à générer chaque année entre 8 000 et 19 000 milliards d'euros de dommages écologiques à l'échelle mondiale.

Les scientifiques rappellent que ces subventions pourraient être utilisées pour encourager des pratiques durables — comme la reforestation, la réduction de l'usage des pesticides ou la gestion raisonnée des pêches — mais qu'elles alimentent au contraire des modèles de production intensifs et destructeurs. Selon eux, le système actuel de financement mondial favorise la surexploitation de la biosphère plutôt que sa préservation.

L'étude détaille les montants en jeu dans chaque filière : la production d'énergies fossiles reçoit à elle seule entre 500 et 1 000 milliards d'euros par an, l'agriculture près de 700 milliards, les activités forestières environ 150 milliards et le secteur minier entre 50 et 100 milliards. Chacun de ces domaines contribue à des phénomènes écologiquement dévastateurs, comme l'artificialisation des sols, la déforestation, la pollution de l'air et des eaux, ou encore la destruction des habitats naturels.

Pour les auteurs du rapport, ces chiffres illustrent l'ampleur du déséquilibre entre les politiques publiques et les objectifs de transition écologique. Alors que les États se sont engagés à enrayer la perte de biodiversité d'ici 2030 dans le cadre du cadre mondial pour la nature adopté à Montréal, ils continuent dans le même temps à subventionner massivement les activités qui l'érodent. Les chercheurs appellent à une réorientation urgente de ces financements vers des secteurs réellement compatibles avec la protection du vivant, faute de quoi les engagements internationaux risquent de rester lettre morte.

La majorité des subventions accordées à l'agriculture à travers le monde ont des effets négatifs sur l'environnement, observent les chercheurs de l'Université autonome de Barcelone. En favorisant

[27] Rapport sur l'adaptation au dérèglement climatique : agir coûte moins cher que subir – pour en savoir plus :
- https://www.systemiq.earth/the-returns-on-resilience/
- https://www.novethic.fr/environnement/climat/climat-investir-dans-ladaptation-genere-quatre-fois-plus-de-benefices-que-de-couts

l'intensification des pratiques agricoles, elles encouragent l'usage massif d'engrais chimiques, de pesticides et de systèmes d'irrigation gourmands en eau, perpétuant ainsi les modèles les plus nocifs pour la nature. Le constat est similaire pour le secteur de la pêche : les aides publiques y ont souvent stimulé des pratiques illégales ou non réglementées, entraînant la surpêche, l'appauvrissement des stocks marins et la dégradation des écosystèmes océaniques. Ces dérives menacent également la sécurité alimentaire de milliards de personnes vivant dans les zones côtières. Le rapport dénonce enfin les activités minières, fréquemment concentrées dans les régions les plus riches en biodiversité, où elles provoquent des dégâts irréversibles sur les milieux naturels.

Les auteurs de l'étude soulignent que leurs estimations ne reflètent sans doute qu'une partie du problème. Les chiffres disponibles sous-évalueraient l'ampleur réelle des subventions et des impacts écologiques associés, faute de données publiques exhaustives. Selon Victoria Reyes-García, scientifique à l'origine du rapport, il n'existe actuellement aucun système global permettant de recenser précisément le nombre de subventions, leur montant, leur destination ni les activités qu'elles soutiennent. Cette opacité empêche de mesurer pleinement les effets du financement public sur la dégradation des écosystèmes.

Alors que les gouvernements du monde entier débattent de leurs priorités budgétaires, cette étude remet en question la cohérence de politiques qui continuent de subventionner massivement des activités destructrices pour la biodiversité, alors même que l'économie mondiale dépend largement des services rendus par les écosystèmes naturels. Pour les chercheurs, l'enjeu n'est pas seulement environnemental, mais aussi économique et social : persister dans cette logique revient à fragiliser les fondements mêmes de la prospérité mondiale.

La situation française illustre cette contradiction. D'après une évaluation menée par un consortium d'universités françaises, dont Paris-Saclay, AgroParisTech et le CNRS, la France consacre chaque année environ 27,1 milliards d'euros à des subventions jugées néfastes pour la nature. Ce montant représente plus de la moitié de l'objectif d'économies de 40 milliards d'euros fixé par les derniers gouvernements. Ces chiffres soulignent la nécessité, selon les chercheurs, d'une réorientation rapide des politiques publiques vers des soutiens compatibles avec la préservation du vivant et la transition écologique.[28]

Copernicus : un nouveau rapport alarmant sur l'état des Océans

Les signaux d'alerte se multiplient sur l'état de santé des océans. La neuvième édition du rapport du service de surveillance du milieu marin Copernicus, l'un des six volets du programme d'observation de la Terre de l'Union européenne, dresse un constat préoccupant. Publié dans la revue *State of the Planet* et présenté lors de la troisième Conférence des Nations unies pour l'océan (UNOC 3) à Nice en juin dernier, ce rapport compile les travaux de plus de 70 experts internationaux et s'appuie sur le baromètre Starfish, un outil d'évaluation de la santé des écosystèmes marins.

[28] Des subventions néfastes à l'environnement encore trop présentes – pour en savoir plus :
- https://www.novethic.fr/environnement/biodiversite/subventions-nefastes-biodiversite-monde-3000-milliards
- https://link.springer.com/article/10.1007/s13280-025-02147-3

Le constat est sans appel : chaque partie des océans de la planète est désormais affectée par ce que Copernicus décrit comme une triple crise — le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. Ces phénomènes combinés bouleversent les équilibres marins et menacent les ressources dont dépendent des centaines de millions de personnes.

Parmi les conclusions les plus marquantes, le rapport souligne un réchauffement accéléré des océans. Au printemps 2024, la température moyenne de surface a atteint un record mondial de 21 °C. Les années 2023 et 2024 ont également connu des canicules marines d'une intensité inédite, dépassant de 0,25 °C les précédents records établis en 2015 et 2016. Ces vagues de chaleur prolongées ont provoqué des perturbations écologiques massives, entraînant la migration ou la disparition d'espèces dans plusieurs zones côtières.

L'élévation du niveau de la mer s'accélère elle aussi. Depuis 1901, les océans ont gagné 22,8 centimètres en moyenne, mettant en péril 220 millions de personnes vivant sur les littoraux européens. Cette montée des eaux menace également des sites culturels majeurs, dont plusieurs inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

Les effets du réchauffement se traduisent aussi par une prolifération d'espèces invasives. Après la canicule marine de 2023, des espèces comme le crabe bleu de l'Atlantique ou le ver de feu barbu se sont multipliées en Méditerranée, bouleversant les écosystèmes locaux et poussant certaines pêcheries, notamment en Italie, au bord de l'effondrement.

Les données de Copernicus confirment par ailleurs un recul inquiétant de la glace de mer. En mars 2025, la banquise arctique affichait une superficie inférieure de 1,2 million de kilomètres carrés à la moyenne hivernale de long terme — l'équivalent de quatre fois la taille de la Pologne. Dans l'hémisphère Sud, la situation est tout aussi alarmante : en février 2025, l'étendue de la glace de mer en Antarctique était inférieure de 0,6 million de kilomètres carrés à la moyenne, soit deux fois la superficie de l'Italie.

Quelques jours auparavant, un rapport publié par l'Institut de recherche sur le climat de Potsdam montrait que l'acidification des océans, qui a augmenté de 30 à 40 % depuis le début de l'ère industrielle, a dépassé la limite compatible avec des écosystèmes stables et durables. Avec ce dépassement, sept des neuf limites planétaires au-delà desquelles la vie sur terre risque d'être compromise, auraient désormais été franchies.

Face à cette dégradation rapide, l'Union européenne entend renforcer la surveillance et la prévision grâce à ses outils numériques. Costas Kadis, commissaire européen à la Pêche et aux Océans, souligne que l'initiative d'observation des océans, inscrite dans le pacte européen pour les océans, permet désormais de transformer les données collectées par Copernicus Marine et EMODnet en véritables outils de décision. Grâce au jumeau numérique européen de l'océan, les chercheurs peuvent désormais simuler la propagation d'espèces invasives, anticiper l'impact des vagues de chaleur sur les stocks de poissons ou encore tester l'efficacité des futures zones marines protégées avant leur déploiement.

Ces avancées technologiques offrent un nouvel espoir pour la protection des océans, mais elles ne suffiront pas à inverser la tendance sans une action globale et coordonnée. Car comme le rappelle le rapport, la survie des océans est indissociable de celle de l'humanité.[29]

Été 2025 : un coût à 126 milliards pour l'Union Européenne

Vagues de chaleur, sécheresses, inondations… l'été 2025 s'est inscrit dans la lignée des saisons extrêmes qui marquent désormais le climat européen. Météo-France l'a classé au troisième rang des étés les plus chauds jamais enregistrés, tandis qu'en Espagne, la canicule d'août a battu tous les records d'intensité. Ces phénomènes ont laissé une empreinte profonde sur les économies du continent, comme le révèle une étude de l'Université de Mannheim publiée le 15 septembre, qui évalue pour la première fois l'impact macroéconomique des événements météorologiques extrêmes à court et moyen termes.

Les conclusions du rapport sont sans appel : les pertes économiques cumulées liées aux vagues de chaleur, aux sécheresses et aux inondations de l'été 2025 atteindraient 43 milliards d'euros à court terme et pourraient grimper jusqu'à 126 milliards d'euros d'ici 2029. Cela représente respectivement 0,26 % et 0,78 % du produit intérieur brut de l'Union européenne en 2024. Des montants qui traduisent, selon Sehrish Usman, coautrice de l'étude, une perte économique significative pour les régions européennes concernées.

Un quart du territoire de l'Union a été directement touché. Au total, 96 régions ont connu des vagues de chaleur, 195 ont souffert de sécheresse et 53 ont été affectées par des inondations. Si les inondations et les vagues de chaleur ont fortement marqué les esprits, les sécheresses s'imposent comme le facteur le plus coûteux pour l'économie. Elles représentent à elles seules 29,4 milliards d'euros de pertes en 2025, et près de 75,6 milliards à l'horizon 2029, soit 0,47 % du PIB européen. Les vagues de chaleur ont quant à elles engendré 6,8 milliards d'euros de dommages cette année et devraient totaliser environ 30 milliards d'ici quatre ans, tandis que les inondations sont responsables de 6,5 milliards d'euros de pertes immédiates et 20,3 milliards d'ici 2029.

Au-delà des dégâts matériels recensés par les compagnies d'assurance, l'étude allemande prend en compte les effets indirects de ces catastrophes sur la productivité, les chaînes d'approvisionnement, la santé et l'agriculture. Ces impacts, souvent sous-estimés, pèsent lourdement sur la croissance européenne. Les sécheresses prolongées ont affaibli la production agricole, notamment dans le sud du continent, tandis que les vagues de chaleur ont ralenti l'activité industrielle et dégradé les conditions

[29] Copernicus : un nouveau rapport alarmant sur l'état des Océans – pour en savoir plus :

- https://www.actu-environnement.com/ae/news/etat-des-oceans-neuvieme-rapport-copernicus-situation-alarmante-46851.php4
- https://sp.copernicus.org/articles/6-osr9/2/2025/
- https://www.radiofrance.fr/franceinfo/podcasts/les-documents-franceinfo/oceans-selon-un-rapport-inquietant-plus-aucune-zone-n-echappe-aux-effets-de-la-crise-climatique-et-de-la-pollution-3261568
- https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/une-crise-planetaire-les-oceans-se-rechauffent-a-une-vitesse-alarmante-2189141

de travail. Les inondations, elles, ont perturbé les infrastructures de transport et provoqué d'importantes pertes dans le commerce local.

L'étude met en lumière un phénomène préoccupant : la multiplication et l'intensification des événements climatiques extrêmes ne se traduisent plus seulement par des dommages ponctuels, mais par un ralentissement structurel de la croissance dans plusieurs régions européennes. Selon les chercheurs, ces pertes risquent de s'aggraver si les investissements dans la prévention et l'adaptation ne sont pas accélérés. L'été 2025 apparaît ainsi comme un avertissement : face au coût croissant de l'inaction climatique, l'Europe doit désormais considérer l'adaptation non plus comme une dépense, mais comme un impératif économique.

Les vagues de chaleur, les sécheresses et les inondations frappent différemment mais leur impact combiné sur l'économie européenne s'avère dévastateur. Selon l'étude de l'Université de Mannheim, ces phénomènes affectent simultanément la productivité, les infrastructures et la stabilité macroéconomique. La chaleur extrême réduit la performance des travailleurs, notamment dans des secteurs exposés comme la construction, l'agriculture ou l'hôtellerie. Les sécheresses compromettent directement les rendements agricoles, tandis que les inondations provoquent des destructions d'infrastructures et de bâtiments, tout en perturbant les chaînes d'approvisionnement et les échanges commerciaux.

À ces pertes matérielles s'ajoutent des coûts humains considérables. La vague de chaleur de fin juin et début juillet 2025 a entraîné plus de 2 300 décès supplémentaires dans douze grandes villes européennes. Les conséquences budgétaires et sociales sont également notables : baisse des recettes fiscales liée au ralentissement de l'activité, hausse des dépenses d'adaptation, inflation accentuée par les perturbations logistiques et tensions sur les ressources. Les auteurs de l'étude soulignent que ces impacts, souvent diffus, s'amplifient avec le temps et que leurs estimations restent prudentes, faute d'intégrer les effets cumulés – comme la simultanéité des vagues de chaleur et des sécheresses – ou d'autres aléas tels que les incendies de forêt, qui ont frappé plusieurs pays en juillet et août.

L'objectif du rapport, explique Sehrish Usman, coautrice de l'étude, est d'apporter rapidement une vision d'ensemble des pertes économiques dues aux événements climatiques extrêmes, afin d'aider les décideurs à cibler les politiques de soutien et d'adaptation. Alors que les ministres européens doivent débattre, le 18 septembre, de l'objectif climatique pour 2040, les résultats de cette recherche viennent renforcer les avertissements récents du Haut Conseil pour le climat. Selon l'institution, l'Europe fait désormais face à une urgence tangible : les incendies, vagues de chaleur et inondations ne relèvent plus du scénario d'alerte, mais d'une réalité quotidienne. Retarder l'adoption d'objectifs ambitieux reviendrait, selon le Conseil, à compromettre la sécurité, la santé et l'économie de millions de citoyens européens.

La France est particulièrement mise en cause. En tant que pays hôte de la COP21, elle porte une responsabilité spécifique dans la mise en œuvre des engagements de l'Accord de Paris. Or, selon l'étude allemande, l'Hexagone figure parmi les trois pays européens les plus touchés économiquement par les événements climatiques de l'été 2025. Les pertes sont estimées à 10,1 milliards d'euros pour l'année en cours, soit 0,39 % du PIB, et pourraient atteindre 33,9 milliards d'ici 2029, représentant 1,3 % du produit intérieur brut national.

Sur le plan humain, les conséquences ont également été lourdes : près de 300 décès supplémentaires ont été recensés pendant la canicule d'août, principalement chez les personnes âgées, selon Santé publique France. Ces chiffres contrastent avec une étude publiée le 11 septembre par l'Insee, selon laquelle les épisodes caniculaires n'auraient pas eu d'impact immédiat significatif sur l'activité économique du pays. L'institut statistique reconnaît toutefois que ces événements extrêmes pourraient avoir des effets durables sur certains secteurs, notamment l'agriculture, le tourisme et l'énergie.

En filigrane, le message de l'étude de Mannheim est clair : les coûts du changement climatique s'accumulent plus vite que les réponses politiques. Sans action d'adaptation massive et coordonnée, l'Europe risque de voir ses économies fragilisées par des chocs climatiques devenus structurels.[30]

[30] Eté 2025 : un coût à 126 milliards pour l'Union Européenne – pour en savoir plus :

- https://www.novethic.fr/environnement/climat/ete-2025-un-cout-estime-a-126-milliards-deuros-pour-lunion-europeenne
- https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=5484206
- https://www.euronews.com/green/2025/09/15/europe-faces-billions-in-losses-from-summer-heatwaves-droughts-and-floods-study-warns

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES.....76

A DECOUVRIR.....78

Evènements clés

JUILLET

1er juillet 2025
France

11e Rencontre du Réseau des pionniers des alliances en Territoire

Le Réseau des catalyseurs territoriaux a organisé sa Rencontre annuelle sous le titre « Ensemble, créons de la valeur en commun(s) ! », en direct d'une diversité de territoires.

https://innovationterritoriale.plateformecapitalisation.org/

3 au 5 juillet 2025
Aix-en-Provence, France

Rencontres économiques

Sous le titre « *Affronter le choc des réalités* », ce forum économique gratuit et ouvert à tous va réunir entreprises, chercheurs, gouvernements, syndicats, institutions internationales et associations, pour construire ensemble des réponses aux grands défis de notre époque.

https://www.lesrencontreseconomiques.fr/

28 et 29 juillet 2025
Tunis, Tunisie

Forum Convergences Tunisie

Organisé à la cité de la culture, ce 6e Forum Convergences Tunisie aura pour thème : « Acteurs du changement : vers une gouvernance durable, solidaire et verte ».

https://www.forumtunisie.convergences.org

AOÛT

18 au 20 août 2025
Brasilia, Brésil

Forum Convergências Brasil 2025

Organisé au SESI Lab de Brasilia et au Musée national, ce Forum s'inscrit dans la programmation du bicentenaire des relations diplomatiques entre la France et le Brésil. Art, culture et éducation au cœur du programme.

Convergências França-Brasil 2025

28 août 2025
France

Rencontres nationales de la coopération territoriale

Organisé par le Comité 21 avec l'ANCT, le CGDD, l'ANPP – Territoires de projet, le CEREMA, le Réseau COMETE et Le RAMEAU, cet événement, 100% en ligne, vise à échanger autour de retours d'expériences pour comprendre les enjeux, s'approprier les outils et diffuser les dynamiques de coopération à l'échelle locale.

https://www.comite21.org/comite21/actualites.html?id=15116

27 et 28 août 2025
Paris, France

Rencontre des entrepreneurs de France (REF)

7e édition de cette Rencontre du MEDEF, sur le thème « *L'heure des choix !* ». Elle va rassembler les entreprises à Roland-Garros, pour ce 1er rendez-vous économique de la rentrée.

https://laref.org/

29 août 2025
Paris, France

Université d'été de l'entreprise de demain (UEED)

La gestion simultanée du court et du long terme représente un défi majeur pour les acteurs économiques. Cette 7e édition des UEED, organisée à la Cité internationale universitaire, va rassembler dirigeants, investisseurs et acteurs de l'écosystème des entreprises engagées.

https://www.ued.eco/

SEPTEMBRE

18 septembre 2025
France

Modèles socio-économiques et territoires

Organisé en partenariat avec ACTED, le Comité 21, le RNMA et Le RAMEAU, cet événement en ligne va lancer un nouveau format du cycle de webinaires « Impacts & Trajectoires ».

https://trajectoires-socio-economiques.odd17.org/les-webinaires/

25 septembre 2025
Paris, France

Colloque « *Créer de la valeur en Commun(s) : quel rôle des acteurs académiques ?* »

Organisé au CESE par l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts et Le RAMEAU, cet événement va explorer ce sujet en 3 temps : un séminaire avec des chercheurs : une mise en

perspective, via une étude, un référentiel et des travaux prospectifs. Il va se clôturer par un regard croisé du CESE, sur la place des acteurs économiques dans les transitions, et le partage des enseignements du séminaire.

https://www.lerameau.fr/

OCTOBRE

2 et 3 octobre 2025
Lille, France

Mécènes Forum 2025

Organisé par Admical sur le thème « Territoires de mécénat », cet événement est la **rencontre annuelle incontournable des acteurs du mécénat d'entreprise,** réunissant entreprises, fondations, associations et experts pour échanger sur les enjeux contemporains de l'engagement en France !

https://admical.org/contenu/mecenes-forum-2025

23 octobre 2025
Lille, France

Rencontres de la Cohésion

A l'occasion de sa 7e édition, l'Académie Synopia se transforme et devient les Rencontres de la Cohésion. Elle aura pour thème « Réindustrialisation : les clés de la réussite », et va rassembler, à l'hôtel de région des Hauts-de-France des décideurs publics et privés pour éclairer ce sujet, à penser comme un projet collectif.

https://synopia.fr/agenda/pour-sa-7eme-edition-lacademie-synopia-devient-les-rencontres-de-la-cohesion

NOVEMBRE

13 novembre 2025
Paris, France

Forum national des associations & des fondations

Conçu comme un espace de réflexion, de formation et d'échange, le Forum National des Associations & Fondations (FNAF) est le rendez-vous incontournable pour le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Pour sa 19e édition, le FNAF revient au Palais des Congrès de Paris, avec l'ambition de renforcer le pouvoir d'agir des acteurs associatifs et de l'ESS.

https://www.forumdesassociations.com/fr/

17 au 20 novembre 2025
Paris, France

Salon des Maires et des Collectivités Locales

Organisé Porte de Versailles, ce Salon aura pour titre en 2025 « *Le meilleur en commun* ».

Face aux défis systémiques actuels, ce salon va mettre l'accent sur l'importance de la collaboration pour construire l'avenir ; la force de la collectivité qui au quotidien rassemble, construit et préserve avec l'appui de ses partenaires … au service des « communs » : logement, transport, commerce, offre de soins, culture, sport, infrastructures, sécurité, services publics, école, nature …

https://www.salondesmaires.com/programme/

25 et 26 novembre 2025
Lille, France

World Forum de l'économie responsable

Le World Forum for a Responsible Economy revient pour une 19e édition les 25 et 26 novembre à la Cité des Échanges. Temps collectifs, d'inspiration et de networking seront au programme.

Ouverture des inscriptions septembre/octobre

https://www.responsible-economy.org/

A découvrir

La commande publique, levier pour la transition écologique, OCDE

Ce rapport de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) identifie les leviers pour faciliter l'atteinte des objectifs du PNAD (Plan national des achats durables) par l'Etat. En effet, l'OCDE constate que la France dispose de nombreux cadres pour intégrer des objectifs environnementaux et sociaux dans la commande publique, mais que la mise en œuvre de ces cadres demeure difficile. L'organisation propose de renforcer les compétences des acteurs concernés – prescripteurs et décideurs au-delà des acheteurs – sur les achats responsables.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Bruno AIRAUD, Julie BOURDEL, Pierre CALAME, Cécile COT, Floriant COVELLI, Anne-Valérie CRESPO, Charles-Henry DE LA LONDE, Georges DHERS, Cécile FERRIEUX, Henri FRAISSE, Marielle FRICK, Baptiste GAPENNE, Cyril GARNIER, Brigitte GIRAUD, Joël GUERVENOU, Charles-Benoît HEIDSIECK, Antoine HERON, Henri JACOT, Elodie JULLIEN, Sidney LAMBERT-LALITTE, Laurent LELLI, André LETOWSKI, Philippe LUKACS, Alexandre MALAFAYE, Magalie MARAIS, Vincent PACINI, Valérian PEPE, Michaël RESTIER, Sylvain RIGAUD, Juliette ROWLING & Yann ULLIAC

Images libres de droit : Freepik

Maquette : Amélie FOURMY